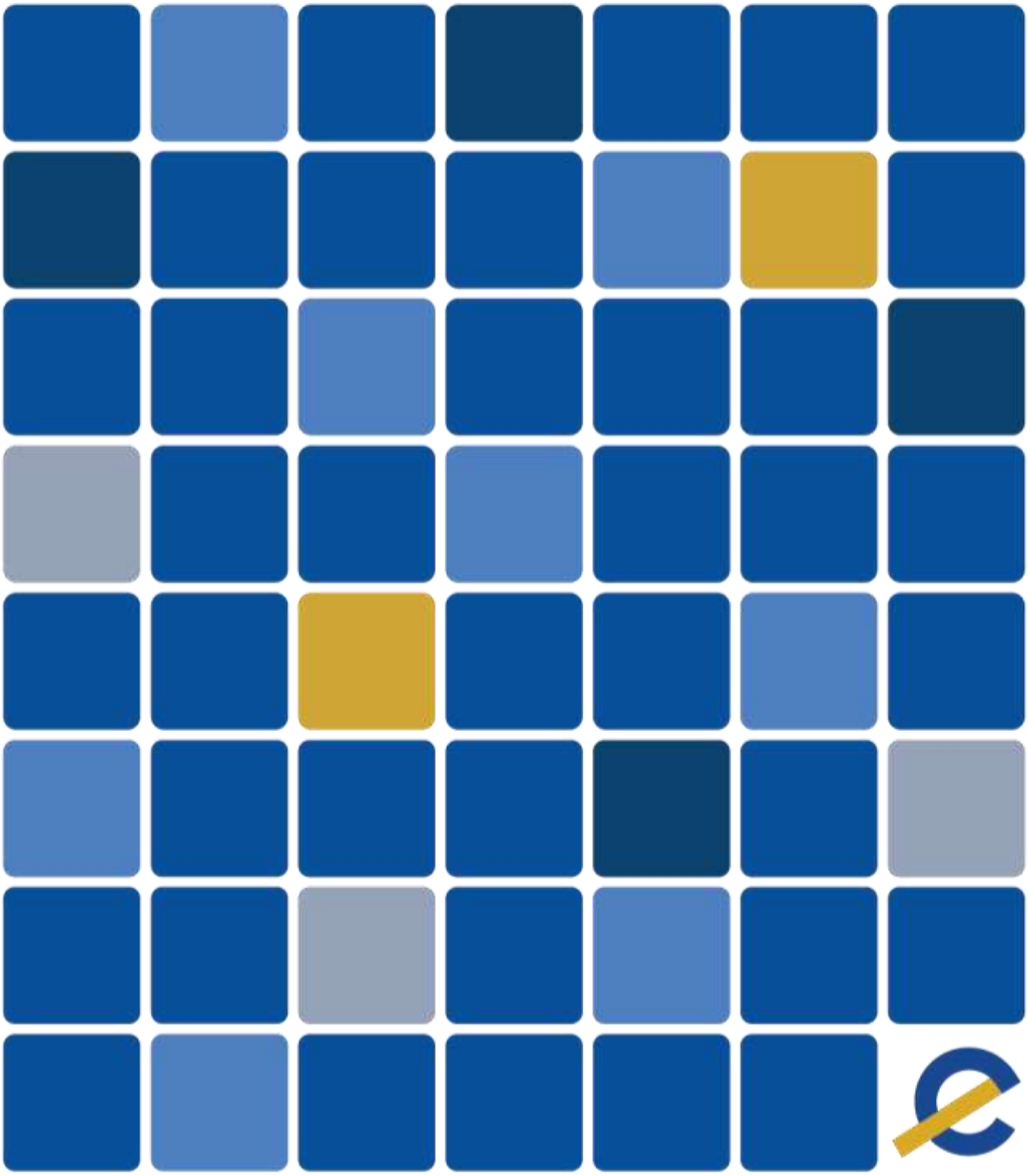
PUBLIC

2025 RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ



Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)

Rapport d'activité annuel consolidé 2025

Adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA les 17-18 juin 2026

Document 2026-166 REV 2

À propos de ce rapport

Le rapport d'activité annuel consolidé de l'eu-LISA reflète l'engagement de l'Agence en faveur de la transparence et de la responsabilité en présentant un aperçu structuré des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de travail 2025 et dans la réalisation des objectifs énoncés dans le document de programmation unique 2025-2027. Il garantit aux parties prenantes, à savoir les institutions, les États membres et les citoyens de l'UE, que l'Agence s'acquitte de son mandat et utilise de manière efficace les ressources qui lui sont allouées pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le présent rapport a été préparé conformément aux lignes directrices établies par la Commission européenne pour toutes les agences de l'UE et à l'article 48 du règlement financier de l'eu-LISA.

En savoir plus sur l'eu-LISA:

PUBLIC



Table des matières

Acronymes et abréviations

L'eu-LISA EN BREF

Systèmes JAI et solutions numériques

Analyse et évaluation du conseil d'administration

Avant-propos du directeur exécutif

Synthèse

PARTIE I: Réalisations

1.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs

Système d'information Schengen (SIS)

Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière (routeur Prüm).

Informations préalables sur les passagers et dossiers passagers (routeur API-PNR)

1.2. Schengen, frontières et visas

Système d'information sur les visas (VIS)

Système d'entrée/sortie (EES)

Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

1.3. Migration et asile

Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac)

1.4. Coopération judiciaire

Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN)

Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (PCs des ECE)

1.5. Interopérabilité

Service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)

Autres composants de l'interopérabilité

Répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)

1.6. Infrastructures et réseaux

Infrastructure de systèmes partagés

Plateformes d'hébergement intelligent

Réseaux et communications

1.7. Recherche, innovation et renforcement des capacités

Suivi de la recherche et de la technologie

Statistiques et établissement de rapports

Formation des États membres et des agences JAI

Évaluations Schengen

1.8. Soutien direct aux opérations

Fonctionnement des systèmes

Sécurité des systèmes, cybersécurité et continuité des activités

Transition et automatisation des services

Technologie et ingénierie logicielle

Groupes consultatifs et conseils de gestion de programme

1.9. Activités institutionnelles

Gouvernance

Soutien institutionnel

PARTIE II: Gestion

2.1. Conseil d'administration

2.2. Évolutions majeures

2.3. Gestion budgétaire et financière

2.4. Délégation et subdélégation des pouvoirs d'exécution du budget au personnel

2.5. Gestion des ressources humaines

2.6. Stratégie relative aux gains d'efficacité

PUBLIC

2.7. Évaluation des résultats de l'audit et de l'évaluation ex post

2.8. Suivi des recommandations

2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge

2.10. Gestion de l'environnement

2.11. Évaluation par la direction

2.12. Évaluation externe

PARTIE III: Évaluation de l'efficacité du CCI

3.

3.1. Efficacité du cadre de contrôle interne

3.2. Résultats de l'évaluation

3.3. Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

PARTIE IV: Assurance relative à la gestion

4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance

4.2. Réserves

PARTIE V: Déclaration d'assurance

Annexes

Annexe I: Statistiques sur les activités de base

Annexe II: Statistiques sur la gestion financière

Annexe III: Organigramme

Annexe IV: Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines

Annexe V: Ressources humaines et financières par activité

Annexe VI: Contributions, subventions et accords de niveau de service

Annexe VII: Gestion de l'environnement

Annexe VIII: Comptes annuels



PUBLIC

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Systèmes d'information et infrastructure de communication	
AFIS	Système automatisé d'identification des empreintes digitales
API	Informations préalables sur les passagers
BMS partagé	Service partagé d'établissement de correspondances biométriques
CCP	Plateforme en nuage complète
CIR	Répertoire commun de données d'identité
CRRS	Répertoire central des rapports et statistiques
CSLR	Système central de résolution des liens jaunes
DubliNet	Réseau de communications électroniques DubliNet
e-CODEX	e-Justice Communication via Online Data Exchange
ECRIS	Système européen d'information sur les casiers judiciaires
ECRIS RI	Application de référence de l'ECRIS
ECRIS-TCN	ECRIS pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides
EES	Système d'entrée/de sortie
ESP	Portail de recherche européen
ETIAS	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages
EU VAP	Plateforme de l'UE pour les demandes de visa
Eurodac	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
IO	Interopérabilité
MID	Détecteur d'identités multiples
PC des ECE	Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête
PCP	Plateforme commune partagée
PNR	Dossier passager
Prüm	Routeur central pour l'échange automatisé de données dans le domaine de la coopération policière
SIRENE	Supplément d'information requis à l'entrée nationale
SIS	Système d'information Schengen
TESTA-EIRIS	Infrastructure renforcée pour une interconnexion et une sécurité fiables
TESTA-ng	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrateurs – nouvelle génération
VIS	Système d'information sur les visas

Autre	
ANS	Accord de niveau de service
CACF	Comité «Audit, conformité et finances»
CCI	Cadre de contrôle interne
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
Cour des comptes	Cour des comptes européenne
DOCUP	Document unique de programmation
EiO	Mise en service
EMAS	Système de management environnemental et d'audit de l'UE
EUAA	Agence de l'Union européenne pour l'asile
EUAN	Réseau des agences de l'Union européenne
eu-LISA	Agence de l'UE pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Europol	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
IAC	Capacité d'audit interne de l'eu-LISA
JAI	Justice et affaires intérieures
JRC	Centre commun de recherche de la Commission
OLAF	Office européen de lutte antifraude
RAJAI	Réseau des agences JAI
RDS	Réception définitive du système (période de vérification après la mise en service)
SAI	Service d'audit interne de la Commission
TEF	Cadre d'ingénierie transversale
TOF	Cadre d'opérations transversal
UC	Unité centrale
UCS	Unité centrale de secours

PUBLIC

L'eu-LISA EN BREF

Notre **mission** consiste à soutenir l'UE et les États membres dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre grâce à des **technologies de pointe**.

Notre **vision** consiste à proposer des solutions innovantes et pratiques afin de répondre à l'évolution des besoins de l'UE tout en **favorisant la transformation numérique** dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

L'eu-LISA soutient la mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI), en mettant l'accent sur les frontières extérieures, les visas, la sécurité intérieure, la migration et l'asile, ainsi que la justice:

Fonctionnement efficace, sécurisé et **ininterrompu** des systèmes qui facilitent l'échange d'informations entre les autorités JAI compétentes dans toute l'Europe.

Développement des systèmes d'information et de l'architecture d'interopérabilité afin de renforcer la gestion des frontières et la sécurité intérieure de l'espace Schengen.

Une gestion opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ainsi qu'une assistance de haute qualité pour garantir une performance stable et des services de grande qualité.

Formation à l'utilisation technique des systèmes JAI en fonction des besoins des utilisateurs finaux et des lacunes recensées dans les connaissances.

Veille en matière d'innovation et de technologie pour apporter une expertise de pointe à ses principales parties prenantes.

Rapports statistiques et systémiques sur l'utilisation et le fonctionnement technique des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence.

Attachée à la transparence et à la responsabilité, l'eu-LISA opère en pleine conformité avec la législation applicable, les accords de niveau de service, les exigences en matière de **protection des données** et des **normes de sécurité** rigoureuses.

Les valeurs qui guident notre travail: responsabilité, transparence, excellence, continuité, esprit d'équipe et orientation client.

Lieux d'implantation:

Siège de l'Agence[1]: Tallinn, Estonie

Site opérationnel: Strasbourg, France

Bureau de liaison: Bruxelles, Belgique

Site de secours: St. Johann im Pongau, Autriche

[1] Y compris la gestion opérationnelle de l'e-CODEX.

PUBLIC

SYSTEMES JAI ET SOLUTIONS NUMERIQUES

Asile, migration et frontières	**Eurodac \| Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile** Détermination de l'État membre responsable de l'examen des demandes d'asile, identification des personnes appréhendées pour franchissement illégal de la frontière et séjour non autorisé.	2003 2013
Sécurité intérieure et frontières de l'UE	**SIS \| Système d'information Schengen** Échange d'informations au moyen de signalements concernant des personnes et des objets recherchés ou disparus, ainsi que d'instructions destinées aux autorités nationales compétentes.	1995 2013
	Routeur central Prüm Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière entre les États membres.	[2027]
	Routeur API-PNR\| Informations préalables sur les passagers et dossiers passagers Point de liaison entre les États membres et les transporteurs aériens pour la collecte et le transfert des données API et PNR.	[2029]
Schengen, frontières et visas	**VIS \| Système d'information sur les visas** Traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers (RPT) qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci.	2011 2012
	EES \| Système d'entrée/de sortie Suivi des séjours autorisés et identification des personnes susceptibles d'avoir dépassé la durée de séjour autorisée grâce à l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers (RPT) entrant dans l'espace Schengen ou en sortant.	2025
	ETIAS \| Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages Autorisation préalable au voyage pour les RPT, afin de permettre la détection préalable des risques potentiels en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie grave, susceptibles de justifier un refus d'entrée dans l'espace Schengen.	[2026]
	EU VAP \| Plateforme de l'UE pour les demandes de visa Plateforme numérique destinée à faciliter les demandes de visa des RPT.	[2028][2]
Coopération judiciaire	**ECRIS RI \| Système européen d'information sur les casiers judiciaires — Application de référence** Échange d'informations entre les États membres sur les casiers judiciaires des citoyens de l'UE.	2012 2020
	e-CODEX \| e-Justice Communication via Online Data Exchange Transmission sécurisée de contenus électroniques entre les autorités judiciaires et les professionnels du droit dans le cadre de procédures judiciaires transfrontières.	2013 2024
	ECRIS-TCN \| Système européen d'information sur les casiers judiciaires – ressortissants de pays tiers Échange électronique d'informations sur les casiers judiciaires des RPT et des apatrides.	[2026]
	PC des ECE \| Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête Plateforme numérique destinée à l'échange d'informations et d'éléments de preuve dans le cadre d'enquêtes et de poursuites transfrontières entre les autorités judiciaires et répressives européennes, les agences compétentes de l'Union européenne et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).	[2026]
Interopérabilité	Le **service partagé d'établissement de correspondances biométriques** (BMS partagé) qui permet de recouper des données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI	2025
	Le **portail de recherche européen** (ESP): un guichet unique permettant de rationaliser les recherches rapides dans tous les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA.	[2026]
	Le **répertoire commun de données d'identité** (CIR) pour l'identification correcte des RPT (données biographiques et biométriques).	[2026]

[2] 2028 pour la phase 1, livraison de la phase 2 en 2029.

PUBLIC

Le **détecteur d'identités multiples** (MID) permettant de détecter des identités multiples et de combattre la fraude à l'identité. [2027]

Le **répertoire central des rapports et statistiques** (CRRS) pour la génération de rapports agrégés intersystèmes. [2026]

en service | géré par l'eu-LISA depuis | en cours de développement [début d'exploitation prévu]

PUBLIC



ANALYSE ET EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a examiné le rapport d'activité annuel consolidé et a évalué les performances de l'Agence au regard des objectifs fixés dans le programme de travail annuel 2025[3].

Le conseil d'administration:

- **souligne** le soutien essentiel apporté par l'eu-LISA aux politiques de l'Union dans les domaines du contrôle aux frontières, des visas, de la migration et de l'asile, ainsi que de la justice en ligne;
- **estime** que l'Agence a continué à s'acquitter efficacement de son mandat tout en menant de front de nombreuses activités interdépendantes, et prend note du volume et de la complexité de ses opérations;
- **soutient** l'eu-LISA dans les efforts constants qu'elle déploie afin d'assurer une disponibilité stable et ininterrompue des systèmes d'information de l'UE qui contribuent au bon fonctionnement de l'espace Schengen;
- **félicite** l'Agence pour la mise en service du premier élément d'interopérabilité, à savoir le VIS pour l'EES et le BMS partagé, en mai, et pour la mise en service de l'EES en octobre 2025;
- **souligne** l'engagement pris par l'Agence en 2025 de veiller à ce que le nouvel Eurodac soit opérationnel en temps voulu, dès juin 2026, pour ses fonctionnalités clés;
- **regrette** que la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête ne soit pas entrée en service en décembre 2025;
- **constate avec inquiétude** les retards pris dans la mise en œuvre de l'ECRIS-TCN et souligne l'importance de veiller à ce que le système soit opérationnel sur le plan technique en 2026;
- **soutient** la feuille de route révisée pour l'interopérabilité pour la période 2027-2028;
- **souligne** l'importance d'une infrastructure d'interopérabilité globale pour renforcer la sécurité en Europe;
- **prend note** des résultats et des recommandations de l'évaluation externe d'eu-LISA réalisée par la Commission et souligne l'importance de remédier aux points à améliorer recensés par des mesures appropriées;
- **se félicite** des efforts déployés par l'Agence pour renforcer ses capacités internes de développement informatique et réduire sa dépendance vis-à-vis des prestataires externes, pour consolider sa conformité et pour intégrer les dernières innovations technologiques ainsi que les capacités en matière d'informatique en nuage;
- **souligne** la qualité et la rapidité du soutien apporté par l'Agence aux États membres et à la Commission européenne, et apprécie les efforts déployés par l'Agence pour maintenir la transparence, la responsabilité et une coopération efficace;

[3] Article 19, paragraphe 1, point t), du règlement (UE) 2018/1726 portant création de l'eu-LISA.

PUBLIC

- **exprime sa satisfaction** quant au niveau d'exécution des crédits d'engagement et de paiement de 2025 et se félicite du soutien reçu du budget de l'Union dans le cadre de l'exercice global de virements;
- **reconnaît** les efforts déployés pour améliorer le taux d'occupation et accélérer les recrutements;
- **se félicite** de la stratégie d'approvisionnement de l'Agence, telle que présentée sur, et souligne l'importance de sa mise en œuvre;
- **félicite** l'Agence d'avoir atteint un taux global de mise en œuvre des recommandations d'audit de 98 %, ce qui témoigne de son engagement en faveur de l'obligation de rendre compte et d'une amélioration continue;
- **souligne** l'importance de garantir le plus haut niveau de sécurité de l'information et de protection des données pour les systèmes informatiques relevant de sa compétence, dans le plein respect des exigences en matière de protection des données et des normes de sécurité;
- **souligne** qu'il importe de veiller à la mise en œuvre en temps utile des recommandations du CEPD;
- **prend acte** des opinions sans réserve de la Cour des comptes sur les comptes 2024 de l'eu-LISA;

Le conseil d'administration estime que ce rapport offre l'assurance suffisante que, malgré les difficultés entravant le respect des calendriers de mise en œuvre exigeants, l'eu-LISA s'est efforcée de mener à bien son mandat et a utilisé efficacement ses ressources financières et humaines aux fins des objectifs énoncés dans son programme de travail annuel pour 2024, comme indiqué dans le document programmation unique 2025.

Tenant compte des informations fournies dans le présent rapport, le conseil d'administration:

- soutient l'Agence dans ses efforts continus pour mettre en place l'architecture d'interopérabilité;
- reconnaît les interdépendances entre le travail de l'Agence relatif aux systèmes centraux et les États membres au niveau national, et insiste sur l'amélioration de la compréhension mutuelle, de la transparence et de la coordination avec les États membres, la Commission européenne et les autres agences de l'Union européenne afin de garantir la livraison des nouveaux systèmes;
- souligne l'importance du nouveau système Eurodac;
- encourage l'Agence à continuer de réduire sa dépendance à l'égard des contractants externes et à renforcer ses capacités internes;
- souligne la pression considérable exercée sur le personnel de l'eu-LISA travaillant sur des projets complexes, et insiste en outre sur l'importance pour l'eu-LISA de continuer à augmenter son taux d'occupation;
- invite instamment l'Agence à garantir une planification budgétaire pluriannuelle fiable fondée sur les activités, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports y afférents;
- souligne la nécessité de veiller à ce que l'eu-LISA dispose des ressources adéquates pour mettre en œuvre son mandat en expansion;
- recommande à l'Agence de continuer à s'attaquer aux problèmes sous-jacents dans le domaine des marchés publics et de la gestion des contrats, comme l'a souligné la Cour des comptes;
- constate l'importance de garantir une capacité suffisante des centres de données de l'UC et de l'UCS en vue du déploiement et de la gestion efficaces et durables des systèmes d'information nouveaux et existants, tout en continuant à garantir la disponibilité ininterrompue et l'évolution opportune de tous les systèmes relevant de sa compétence.

PUBLIC

Le conseil d'administration exprime sa gratitude à Marili Männik, ancienne directrice exécutive de l'Agence faisant fonction, à la direction de l'eu-LISA et à l'ensemble de son personnel pour leur engagement et les efforts tout au long de cette entreprise particulièrement exigeante.

René Vihalem,

Président du conseil d'administration

PUBLIC



AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXECUTIF

En 2025, l'eu-LISA a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la vision de l'Union européenne en matière de gestion numérique intégrée des frontières dans l'espace Schengen et dans l'Union européenne.

- En mai, nous avons lancé le premier composant défini dans les règlements sur l'interopérabilité, à savoir le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé), afin de renforcer les contrôles d'identité aux frontières.
- La mise en place progressive du système d'entrée/de sortie (EES) en octobre a marqué une étape décisive vers la suppression d'une lacune de longue date dans le contrôle des frontières de l'Union européenne.
- La connexion de ces systèmes au Système d'information sur les visas (VIS) permet d'optimiser encore davantage l'échange de données relatives aux visas au sein de l'espace Schengen.

Ces réalisations sont le résultat direct d'années de préparation spécifique et de collaboration approfondie.

Outre ces étapes majeures, l'année 2025 nous a également permis de tirer de précieux enseignements et de dégager des pistes d'amélioration concrètes de nos processus, de renforcer la coopération et de faire progresser les prochaines étapes de notre feuille de route en matière d'interopérabilité. Bien que des travaux soient en cours en vue de la préparation technique du système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN) et de la mise en service de la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (ECE), nous restons déterminés à assurer leur mise en œuvre harmonieuse.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de directeur exécutif le 1er octobre 2025, je suis arrivé à un moment crucial tant pour l'Agence que pour ses parties prenantes. Ce poste m'a permis de mieux apprécier l'ampleur et la complexité du travail réalisé au sein de l'eu-LISA. Ces succès sont avant tout le fruit d'un effort collectif. Derrière chaque système, chaque étape et chaque réalisation technique se trouvent les personnes qui les rendent possibles. J'adresse ma plus profonde gratitude au personnel de l'eu-LISA: votre dévouement, votre travail acharné et votre professionnalisme sont les fondements sur lesquels nous construisons des solutions numériques fiables pour une Europe sûre, sécurisée et ouverte.

Aujourd'hui, nos systèmes jouent un rôle de plus en plus essentiel pour accompagner les autorités des États membres dans leur travail quotidien, renforçant ainsi la sécurité et la coopération à travers l'Europe. La mise en place de solutions sécurisées, fiables et hautement disponibles est directement liée à la sécurité publique et à la confiance envers les institutions. C'est la raison pour laquelle je tiens également à remercier les États membres, la Commission européenne et nos agences partenaires. Votre expertise et votre soutien constant restent indispensables alors que nous devons composer avec des cadres réglementaires complexes, des enjeux de sécurité et des besoins technologiques en constante évolution.

PUBLIC

PUBLIC

Nous pouvons être fiers de la dynamique que nous avons créée ensemble en 2025.

Tillmann Keber,
Directeur exécutif

PUBLIC

SYNTHESE

Tout au long de l'année 2025, eu-LISA a constamment démontré son engagement constant et sa fiabilité en tant que partenaire des institutions européennes et des États membres, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), tout en garantissant la sécurité et l'intégrité des technologies déployées.



Mise en service du BMS partagé pour le VIS et l'EES



Mise en service progressive de l'EES



Le VIS est connecté au BMS partagé et à l'EES



Nouvelles versions du système central Eurodac et interface utilisateur Web



Mise à niveau majeure de l'ECRIS RI avec intégration de l'ECRIS-TCN



Conférence de haut niveau sur l'autonomie stratégique de l'Union européenne



Certification EMAS



Taux global de mise en œuvre des recommandations d'audit de 98 %



Taux d'exécution budgétaire de 100 %

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE



PRIORITÉ: GARANTIR L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES D'INFORMATION JAI DE L'UE CONFIÉS À L'EU-LISA

Maintenance efficace et continue

Le principal objectif de l'eu-LISA est d'assurer un fonctionnement efficace, sécurisé et continu des systèmes relevant de son mandat, en garantissant à leurs utilisateurs finaux (c'est-à-dire aux autorités nationales et aux agences de l'Union) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de grande qualité.

L'Agence a assuré la stabilité du fonctionnement des systèmes JAI centraux de l'UE: le système d'information Schengen (SIS), le système d'information sur les visas (VIS), la base de données dactyloscopiques européenne en matière d'asile (Eurodac), l'application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS RI) et le système e-CODEX (communication en ligne dans le domaine de la justice en échangeant des données). Depuis mai 2025, l'eu-LISA assure la maintenance opérationnelle du service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) et, depuis octobre, celle du système d'entrée/de sortie (EES).

Les systèmes ont fonctionné conformément aux objectifs de niveau de service respectifs, à l'exception de périodes temporaires de courte durée d'indisponibilité, avec un taux de disponibilité de 99,92 % pour le SIS, de 99,78 % pour le VIS, de 98,13 % pour l'EES, de 99,97 % pour Eurodac, de 99,90 % pour e-CODEX et de 100 % pour le BMS partagé. L'eu-LISA a également assuré la gestion opérationnelle efficace de l'infrastructure, des réseaux et des services sous-jacents, assortis de services d'assistance 24 h/24 et 7 j/7 aux utilisateurs finaux pour la communauté JAI de l'UE.

Mises à niveau et évolution

L'eu-LISA a également poursuivi la mise en œuvre des évolutions nécessaires pour garantir l'amélioration continue des systèmes, en menant à bien l'analyse des exigences et les conceptions de haut niveau pour plusieurs évolutions majeures du SIS (notamment un nouveau signalement pour information et une augmentation de la capacité), et a poursuivi la mise en œuvre du VIS révisé.

PUBLIC

Afin de garantir la mise en service en temps utile du nouvel Eurodac, d'ici le 12 juin 2026 – condition préalable essentielle à la mise en œuvre du pacte de l'UE sur la migration et l'asile –, l'eu-LISA a livré plusieurs versions du système central ainsi que l'interface utilisateur web, accompagnées des spécifications techniques destinées aux États membres. En 2025, l'Agence a également poursuivi la mise en œuvre de la réglementation relative au contrôle, en achevant l'analyse des exigences relatives à l'accès des autorités chargées du filtrage au SIS et l'interrogation du VIS et de l'ETIAS (système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages), tandis que l'analyse des exigences relatives à l'EES et à l'ECRIS-TCN se poursuit.

L'Agence a mis en place un environnement de préproduction sur la plateforme commune partagée afin d'héberger les nouveaux systèmes informatiques centraux, permettant ainsi des tests plus rapides et mieux harmonisés, ainsi que la validation et le déploiement des applications. L'eu-LISA a franchi une étape importante en se connectant à l'EuroDomain et à la plateforme en nuage globale, permettant ainsi aux utilisateurs finaux d'EuroDomain d'accéder à l'environnement de test en nuage. Cela facilite une mise en place plus rapide de l'environnement et permet de se concentrer davantage sur le test des fonctionnalités des applications plutôt que sur la configuration matérielle, ce qui accélérera le développement de nouveaux systèmes.

Parallèlement, l'Agence a poursuivi l'optimisation de son infrastructure réseau afin d'améliorer la connectivité et les performances des systèmes existants et nouveaux, tout en réduisant les coûts et le temps consacrés à la maintenance, en garantissant une consommation énergétique durable et en réduisant son empreinte environnementale.

Nouveaux systèmes et préparation à l'interopérabilité

L'eu-LISA a également poursuivi le développement de plusieurs nouveaux systèmes informatiques, parallèlement à la mise en place de la nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI. En 2025, l'Agence a franchi trois étapes très importantes pour l'espace Schengen et l'Union européenne:

- **mise en service du BMS partagé** pour le VIS les 19 et 20 mai 2025, ce qui représente une évolution significative de l'approche de l'UE en matière de gestion des données biométriques, en centralisant l'établissement de correspondances biométriques afin d'améliorer les contrôles d'identité aux frontières;
- **mise en service progressive de l'EES** le 12 octobre 2025, les États membres commençant progressivement à connecter leurs infrastructures frontalières nationales au système central de l'EES;
- **lancement de la connexion du VIS au BMS partagé** les 19 et 20 mai 2025 et **à l'EES** le 12 octobre afin d'assurer un échange stable et évolutif de données sur les visas dans l'espace Schengen.

Ensemble, ces réalisations constituent une étape majeure vers une gestion numérique et intégrée des frontières et jettent des bases solides pour la mise en œuvre de la feuille de route en matière d'interopérabilité.

En juillet 2025, l'Agence a mis en ligne la partie statique du site web public de l'EES et de l'ETIAS – «Voyager en Europe», qui fournit des informations utiles sur les nouvelles règles applicables aux voyageurs internationaux se rendant en Europe –, ce qui constitue une étape importante pour l'EES et l'ETIAS. L'Agence a également poursuivi la mise en œuvre de l'ETIAS et a lancé avec succès la campagne d'essais de conformité visant à valider les fonctionnalités essentielles.

En ce qui concerne le domaine de la justice, l'Agence a achevé en novembre 2025 une mise à niveau majeure de l'ECRIS RI, mettant ainsi à la disposition des utilisateurs finaux la dernière version du logiciel permettant une connexion réseau sécurisée. La mise à niveau permet également l'intégration avec le futur ECRIS-TCN (système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides) et constitue une condition préalable au lancement du chargement des données. Toutefois, bien que les essais de conformité avec les États membres aient débuté pour l'ECRIS-TCN, la préparation technique n'était pas encore achevée en 2025. Par ailleurs, la plateforme de collaboration des équipes d'enquête conjointes n'est pas entrée en service en décembre 2025 comme prévu.

Nouvelles solutions numériques

L'eu-LISA a également continué à développer plusieurs nouvelles solutions numériques qui renforceront encore l'architecture informatique existante soutenant le bon fonctionnement de l'espace Schengen. L'Agence a notamment élaboré la première version de l'architecture conceptuelle du routeur Prüm, présentant ainsi aux États membres ses principaux composants fonctionnels et leurs interactions, et a officiellement lancé la mise en œuvre du routeur API-PNR, avec la conception initiale et l'analyse de haut niveau des exigences.

Par ailleurs, l'eu-LISA a continué à s'acquitter de ses autres missions statutaires, telles que la formation technique des utilisateurs des États membres aux systèmes, l'établissement des listes des autorités désignées, ainsi que l'élaboration de statistiques annuelles et de rapports de performance concernant les systèmes JAI de l'UE relevant de sa compétence.

PRIORITÉ: AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE L'AGENCE EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

En 2025, l'Agence est restée sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre effective des recommandations d'audit, atteignant un taux global de mise en œuvre de 98 %. Afin d'améliorer l'efficacité dans ce domaine, l'eu-LISA a déployé un nouvel outil de gestion des audits, permettant une gestion de bout en bout des activités d'audit afin d'améliorer la conformité. Afin de renforcer et d'améliorer l'efficience et l'efficacité de son système de contrôle interne, l'Agence a évalué son cadre de contrôle interne et a présenté son rapport d'évaluation annuel.

Parallèlement, l'eu-LISA a continué de renforcer ses contrôles financiers, ainsi que le processus de prévision et de suivi budgétaires, en introduisant un nouvel ensemble de tableaux de bord et d'analyses sur mesure afin d'améliorer l'établissement de rapports financiers pour le conseil d'administration et son comité «Audit, conformité et finances» (CACF). En 2025, l'Agence a entièrement utilisé le budget qui lui avait été alloué, y compris l'augmentation résultant de l'amendement budgétaire adopté en fin d'année, atteignant ainsi un taux d'exécution de 100 % tant pour les engagements que pour les paiements.

Afin de renforcer encore le processus de passation des marchés, l'Agence a défini une stratégie de passation des marchés visant à suivre l'exécution de sa planification opérationnelle et à garantir une transition fluide entre les dispositifs contractuels existants. Grâce aux efforts constants qu'elle déploie pour améliorer la qualité de sa gestion des contrats, l'Agence a reçu une opinion sans réserve de la Cour des comptes sur l'exercice 2024.

La Commission européenne a finalisé l'évaluation externe de l'eu-LISA. Afin de donner suite aux 11 recommandations, l'Agence a élaboré un plan d'action regroupant les mesures en cours et prévues dans plusieurs domaines, conformément aux audits existants et à d'autres initiatives d'amélioration (voir la section 2.12).

L'Agence a également continué de garantir les plus hauts niveaux de sécurité de l'information et de protection des données, dans le plein respect des exigences en matière de protection des données et des normes de sécurité rigoureuses. Plus particulièrement, l'eu-LISA a réalisé l'évaluation des risques en matière de cybersécurité et a continué à renforcer le niveau de sécurité de l'ensemble des systèmes informatiques relevant de sa compétence.

PRIORITÉ: FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE DU PERSONNEL EN FAISANT DE L'AGENCE UN LIEU DE TRAVAIL AGREABLE ET APTE À ATTIRER ET À RETENIR DE NOUVEAUX TALENTS

En février, l'eu-LISA a actualisé sa structure organisationnelle afin d'améliorer la mise en œuvre de son mandat et de ses objectifs stratégiques, de favoriser l'efficacité et de renforcer la conformité. Parallèlement, l'Agence a adopté sa stratégie d'approvisionnement afin de clarifier les options en matière d'approvisionnement et de répondre aux besoins futurs en personnel, tout en poursuivant la définition de sa stratégie en matière de ressources humaines, en recensant les domaines stratégiques devant servir de base à l'alignement des actions dans le domaine des ressources humaines sur l'évolution des besoins de l'eu-LISA et en veillant à adopter une approche cohérente et prospective de la gestion et du développement de ses talents.

Par ailleurs, l'eu-LISA **a inauguré le nouvel immeuble de bureaux ASPIRE à Strasbourg** et, parallèlement, a commencé à quitter progressivement son immeuble Platon situé dans le quartier d'Illkirch-Grafenstaden. **Le bureau de liaison de l'eu-LISA** à Bruxelles a également emménagé dans de nouveaux locaux.

PRIORITÉ: ÊTRE PRÊT POUR L'AVENIR, EN RENFORÇANT LES TECHNOLOGIES ET L'INNOVATION

En janvier 2025, afin de relever les défis majeurs liés aux infrastructures des sites techniques de l'eu-LISA, les conseils d'administration ont adopté la première stratégie multinuage au format hybride de l'Agence, ouvrant ainsi la voie à l'hébergement d'environnements hors production dans une infrastructure en nuage, ce qui permet un allègement immédiat de la charge, une meilleure évolutivité, une livraison accélérée des infrastructures et un développement plus rapide.

À la suite de l'adoption de la stratégie «Software Factory» en mars 2025, l'Agence a poursuivi le développement de son initiative «Software Factory» afin d'améliorer la livraison en interne des projets de développement informatique, d'adopter de nouvelles technologies, de normaliser les méthodologies, d'accélérer les pratiques agiles, de renforcer l'expertise technique interne et d'instaurer une culture d'amélioration continue, dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des prestataires externes pour le développement de nouveaux systèmes.

L'Agence s'est particulièrement attachée à accélérer le développement du nouvel Eurodac dans le cadre d'un projet pilote, ainsi qu'à lancer un deuxième projet pilote avec la mise en œuvre du routeur Prüm. Par ailleurs, l'Agence a mis en place un nouveau comité technologique et nommé un directeur technique chargé de fournir des orientations stratégiques et de renforcer la gestion technologique afin d'améliorer le choix des technologies, conformément aux exigences réglementaires relatives à l'adoption de technologies appropriées (par exemple, la protection des données, le règlement sur l'IA, les normes de cybersécurité).

Afin de garantir la résilience et la disponibilité des systèmes JAI de l'UE, l'eu-LISA a mis en place un **centre de données modulaire conteneurisé** (MDC2.1, une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune construction), ce qui a permis d'améliorer les capacités de stockage et de traitement sans augmenter l'empreinte carbone.

En outre, l'eu-LISA s'est efforcée d'améliorer sa performance énergétique et de réduire son empreinte environnementale. À la suite de la réussite de l'audit externe dans le cadre de l'EMAS, l'eu-LISA s'est officiellement vu décerner le certificat EMAS en avril 2025, confirmant la qualité de son système de management environnemental, renforcé par des solutions de suivi environnemental. Afin de mieux faire connaître ses performances environnementales, l'eu-LISA a publié son rapport sur la durabilité 2024 ainsi que sa déclaration environnementale.

Afin de garantir l'évolution constante des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA suit la recherche et organise des activités de sensibilisation auprès de l'industrie et du monde universitaire dans le but de favoriser l'innovation et la numérisation. En juillet, l'eu-LISA a publié une note d'information technologique sur les technologies de l'informatique en nuage afin de fournir une vue d'ensemble des technologies pertinentes pour l'eu-LISA et ses parties prenantes. L'Agence a également poursuivi sa collaboration active avec le pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, en présidant son groupe de travail sur la biométrie et en coordonnant l'élaboration d'une note d'orientation sur l'évaluation indépendante des technologies biométriques au sein de l'UE.

En juin 2025, l'Agence a organisé sa table ronde annuelle avec les acteurs du secteur afin de favoriser les échanges de points de vue et de présenter des technologies, des produits et des services innovants, dans le but de répondre aux besoins des États membres et de combler leurs lacunes en matière de capacités. L'eu-LISA a organisé cet événement à Varsovie, en Pologne, sous le titre «Building Better Government Software at Scale – Agile, DevSecOps and Software Factories» (Développer de meilleurs logiciels à grande échelle pour les administrations publiques – Agile, DevSecOps et Software Factories), afin d'explorer les approches modernes du développement logiciel dans le secteur public.

Le 1er octobre 2025, l'eu-LISA a organisé sa conférence de haut niveau consacrée au rôle des technologies souveraines pour assurer la sécurité de l'UE, réunissant des institutions de l'Union, des autorités nationales, des représentants du secteur privé et du monde universitaire afin de débattre des interactions entre la technologie, l'état de droit, l'autonomie et les compétences numériques indispensables à la sécurité et à la souveraineté de l'UE, ainsi que du rôle de l'eu-LISA dans le cadre de la quête d'autonomie stratégique de l'UE.

PUBLIC

PRIORITÉ: CONSOLIDER LA GOUVERNANCE ET LES RELATIONS DE L'AGENCE AVEC SES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

L'eu-LISA a continué de soutenir les États membres, la Commission et les agences de l'UE sur le développement et l'évolution des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence, notamment en présidant et en soutenant les groupes consultatifs et les conseils de gestion de programme. À la suite de la mise en service de l'EES, l'Agence a confié la présidence du volet «EES» du groupe de pilotage de l'EES-ETIAS à un État membre. L'Agence a également mis en place de nouveaux organes de gouvernance pour le routeur Prüm, le routeur API-PNR et la plateforme de l'UE pour les demandes de visa.

L'eu-LISA a collaboré avec les États membres, les pays associés à l'espace Schengen, les agences et institutions de l'UE, de manière bilatérale et par l'intermédiaire de réseaux, tels que le réseau des agences JAI et le réseau des agences de l'UE, afin de partager l'expertise technique et d'améliorer l'efficacité et les synergies. L'Agence s'est attachée à renouveler ses accords de coopération avec les agences concernées et a entretenu une étroite collaboration avec les États membres assurant la présidence tournante du Conseil de l'UE, à savoir la Pologne et le Danemark.

ÉVALUATION DE LA GESTION ET DES CONTRÔLES INTERNES

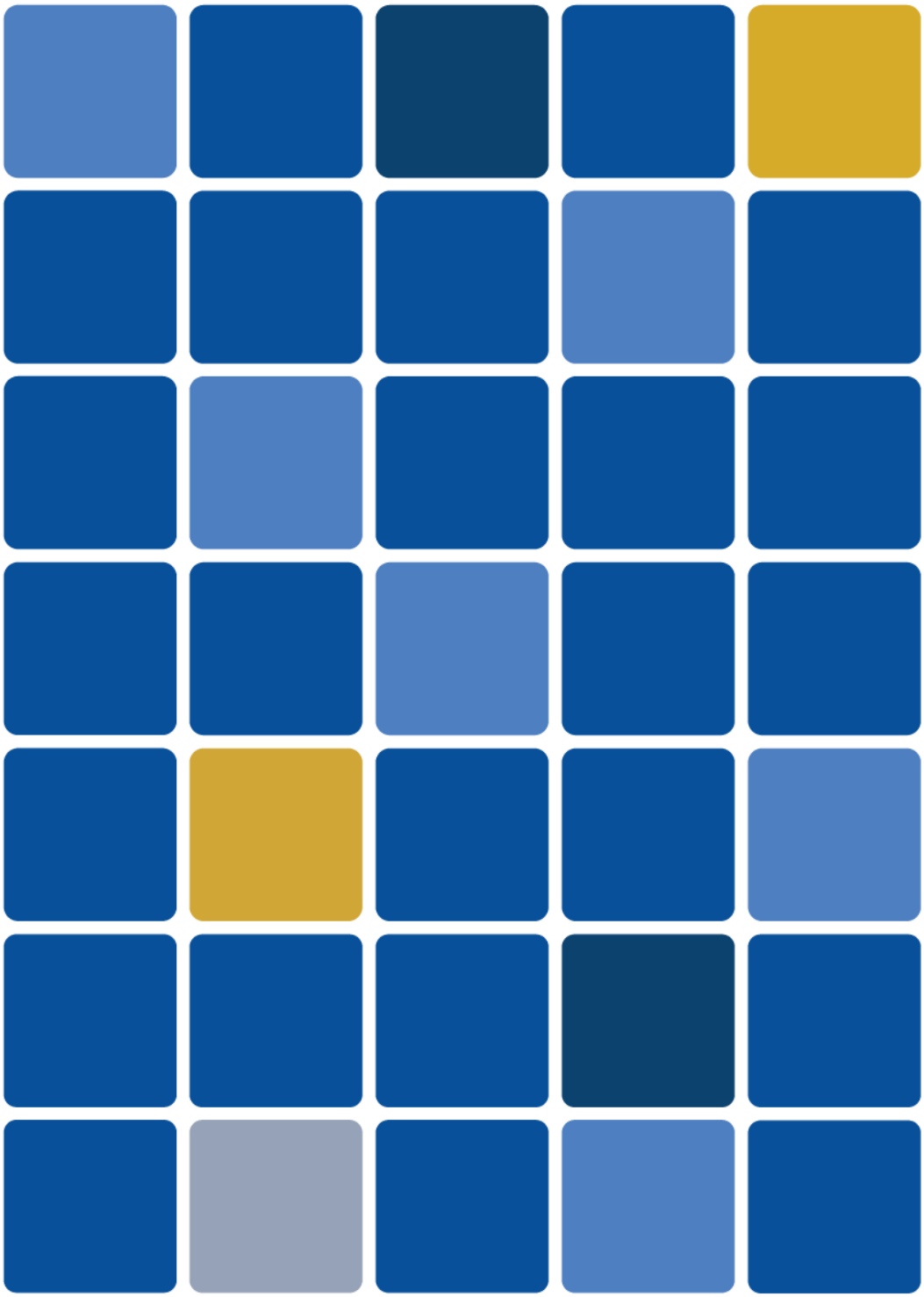
Les deuxième et troisième parties du présent rapport donnent un aperçu de la gestion de l'Agence en 2023, notamment une synthèse du rapport annuel d'évaluation du cadre de contrôle interne (CCI), un résumé des audits et un suivi des observations de l'autorité de décharge.

L'Agence développe actuellement un ensemble complexe de systèmes informatiques à grande échelle interconnectés et évolue dans un environnement dynamique qui exige agilité et conformité avec le cadre juridique de l'UE. Ces circonstances engendrent des difficultés et des pressions supplémentaires sur les travaux de l'Agence et son organisation.

Selon les conclusions du rapport d'évaluation du CCI pour 2024, le système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionnel et efficace, bien que des améliorations soient nécessaires. Divers audits, y compris de la Cour des comptes européenne, ont également mis en évidence des axes d'amélioration. Tout au long de l'année 2025, l'Agence a continué à apporter des améliorations dans les domaines où des lacunes avaient été recensées, en mettant l'accent sur la gestion des contrats liés aux programmes et projets opérationnels. L'eu-LISA s'est également efforcée de donner suite aux recommandations d'audit ouvertes de la manière la plus efficace possible.

PUBLIC

1 RÉALISATIONS



PUBLIC

PARTIE I: REALISATIONS

Le présent rapport donne un aperçu structuré des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail annuel de l'Agence pour 2025 et dans la réalisation des objectifs définis dans le document de programmation unique 2025–2027. Le rapport vise à offrir aux parties prenantes de l'eu-LISA (à savoir les institutions de l'UE, les États membres et les citoyens de l'UE) l'assurance que l'Agence s'engage de manière systématique et cohérente à remplir son mandat et qu'elle utilise de manière efficace les ressources qui lui sont allouées pour atteindre ses objectifs stratégiques.

L'eu-LISA a poursuivi ses efforts pour contribuer à un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient, dans l'intérêt des citoyens européens. Étant donné que tous les systèmes JAI administrés par l'Agence soutiennent la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de la gestion des frontières, des visas, de la numérisation, de la migration et de l'asile tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, leur évolution et leur maintenance continues sont d'une importance capitale pour l'UE et l'eu-LISA.

À cette fin, l'Agence a poursuivi la mise à niveau des systèmes d'information existants et le développement de plusieurs nouveaux systèmes qui, avec l'architecture d'interopérabilité JAI globale, sont destinés à transformer la gestion des frontières par la numérisation, en fournissant une approche intelligente et intégrée de la sécurité intérieure de l'Europe, tout en offrant une expérience fluide aux voyageurs internationaux qui entrent dans l'espace Schengen.

En outre, les nouvelles solutions numériques développées par l'eu-LISA contribuent à la modernisation en cours des systèmes judiciaires à travers l'Europe, tout en améliorant également l'efficacité des enquêtes et des poursuites transfrontières. Parallèlement à ses efforts pour encourager la numérisation en matière de JAI, l'Agence s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le cyberespace, en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'UE sur la sécurité de l'information et la cybersécurité.

En tant qu'agence de l'UE chargée de la gestion et du développement opérationnels des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA a continué de jouer un rôle de partenaire clé auprès de ses parties prenantes en fournissant une expertise de pointe grâce à une coopération et à un échange d'informations proactifs avec les institutions, les agences et les États membres de l'UE. Dans ce contexte, le nouveau directeur exécutif de l'eu-LISA, M. Tillmann Keber, a officiellement pris ses fonctions le 1er octobre 2025.

Indicateurs de progression:

- **Tâche ou projet mené à bien comme prévu**: objectifs et étapes clés atteints
- **Tâche ou projet partiellement réalisé**: objectifs et étapes clés partiellement atteints; activité lancée, mais fusionnée avec une autre, annulée, reléguée au second plan ou en attente
- **Tâche ou projet retardé ou non livré**: objectifs et étapes clés non atteints
- **Tâche ou projet non lancé**: l'activité n'a pas démarré

Indicateur de performance:

- **Objectif atteint** comme prévu, dans le périmètre requis
- **Objectif partiellement atteint**, les résultats étant légèrement inférieurs à l'objectif fixé
- **Objectif non atteint**, les résultats étant considérablement inférieurs à l'objectif fixé

PUBLIC

1.1. COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE INTERIEURE ET DES SERVICES REPRESSIFS[4]

SYSTEME D'INFORMATION SCHENGEN (SIS)

Le SIS est un système de sécurité intérieure et de gestion des frontières mis en place à titre de mesure compensatoire à la suppression des contrôles aux frontières intérieures dans l'espace Schengen. Il permet l'échange de signalements concernant des personnes et des objets recherchés ou disparus, accompagnés d'instructions destinées aux autorités nationales compétentes afin de lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme. Le SIS contribue à une gestion efficace des frontières extérieures de l'Union européenne et renforce la sécurité intérieure.

Contribution à une Europe sûre et sans frontières pendant 30 ans

Mise à jour de la norme d'échange de données des bureaux SIRENE

Amélioration des fonctionnalités biométriques, des performances du système et des performances des recherches

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré le **fonctionnement efficace et continu** du système central SIS, y compris de sa fonctionnalité biométrique (AFIS – système automatisé d'identification par empreintes digitales), garantissant **une disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

L'Agence **a amélioré** les fonctionnalités biométriques, les performances et l'efficacité des requêtes **du système central**.

MISES À NIVEAU ET ÉVOLUTION

L'eu-LISA a défini les processus opérationnels, les fonctionnalités et l'architecture globale des évolutions à venir à l'appui de l'**amélioration continue** (par exemple, les signalements pour information et les connexions d'interopérabilité) et a commencé à élaborer des spécifications techniques au niveau des composants.

Afin de moderniser l'infrastructure, de réduire les coûts de maintenance futurs, d'améliorer les performances et d'assurer la continuité des activités, l'Agence **a migré la base de données centrale du SIS vers une nouvelle plateforme**.

L'Agence a également coordonné **la mise à jour de la norme d'échange de données entre les bureaux**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,92 %
DE DISPONIBILITE
aucun incident grave, indisponibilité due à des travaux de maintenance

99,50 % de
TEMPS DE REPONSE
écarts de performance mineurs

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services, rapport sur la disponibilité du système central

DONNEES STOCKEES ET OPERATIONS

94,6 millions
D'ALERTES DANS LA BASE DE DONNEES
▲2 % par rapport à 2024
2 millions de signalements de personnes
92,6 millions de signalements d'objets

6,6 milliards de
RECHERCHES
▲18 % par rapport à 2024
99,93 % de recherches alphanumériques

[4] Note sur la structure: Le regroupement thématique des systèmes JAI de l'UE vise à favoriser la cohérence du récit et à apporter plus de clarté aux lecteurs. Cependant, il ne reflète pas entièrement les relations complexes entre ces systèmes ou leurs contributions dans des domaines politiques multiples. De nombreux systèmes soutiennent simultanément plusieurs domaines opérationnels et leur impact dépasse souvent les limites d'un seul chapitre (par exemple, le SIS contribue à la gestion des frontières et à la migration, le routeur API-PNR à la gestion des frontières, Eurodac soutient également la gestion des frontières). Par conséquent, cette structure sert principalement d'aide narrative plutôt que de classification stricte des rôles des systèmes.

PUBLIC

SIRENE à l'intention des utilisateurs finaux (États membres et Europol).

0,07 % de recherches biométriques

PRÉPARATION À L'INTEROPÉRABILITÉ

L'Agence a continué d'établir la **connexion avec l'ETIAS** afin de permettre des recherches automatisées pour évaluer le droit d'entrée du demandeur, ainsi que d'autres services destinés aux utilisateurs finaux. L'Agence a notamment mené à bien des tests isolés du composant d'interconnexion concerné, confirmant ainsi le bon fonctionnement de l'échange de notifications.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu du système central (y compris l'AFIS), disponibilité ininterrompue, performance efficace et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux	
Maintenance de l'AFIS et du SIS Activités courantes	— mise en œuvre de versions de maintenance — renouvellement des composants matériels et logiciels en fin de support — vérifications de la cohérence des données
Assistance SIS aux utilisateurs finaux Activités courantes	— fourniture d'un soutien opérationnel pendant le déploiement des nouvelles versions — soutien aux campagnes d'essai et de certification.
Mises à niveau et évolution	
Livraison d'évolutions du système favorisant l'amélioration continue	
Outil de gestion et d'analyse des applications du SIS projet: 2026 (y compris RDS)	— achèvement de l'analyse des exigences et de la conception de haut niveau[5] — début de la conception de bas niveau
Migration du système central du SIS vers la PCP projet: 2026 (RDS 2027). [**en attente de la décision financière**]	— achèvement de l'analyse des exigences et de la conception de haut niveau — finalisation de l'étude de faisabilité et du dossier de justification — **finalisation reportée** en raison des contraintes en matière de ressources
Poursuite de la refonte du SIS projet: [**base juridique en attente**]	— soutien à la préparation de la législation secondaire relative aux objets de grande valeur — contribution au rapport de la Commission sur la reconnaissance des images faciales — finalisation **reportée** en raison de l'adoption en attente de la base juridique
Augmentation de la capacité du SIS projet: 2027 (RDS 2028). [**en attente de la décision financière**[6]]	— achèvement de l'analyse des exigences et de la conception de haut niveau — **finalisation reportée** en raison des contraintes en matière de ressources
Évolutions du SIS projet: 2025–2026[7]	— achèvement de la migration de la base de données centrale du SIS (janvier 2026) — filtrage: achèvement de l'analyse des besoins concernant l'accès direct pour les autorités chargées du filtrage; analyse en cours concernant l'accès facultatif via l'ESP — alerte pour information: achèvement de la conception et début des activités d'essai

[5] La conception de haut niveau définit les processus opérationnels et l'architecture globale; la conception de bas niveau précise les détails techniques et la mise en œuvre au niveau des composants.

[6] Notamment l'amélioration des opérations de gestion des données. L'Agence a fusionné l'augmentation binaire des performances avec l'intégration du SIS au BMS partagé.

[7] La date de livraison pour le signalement pour information est 2026 (RDS 2027) et, pour les exigences en matière de filtrage, 2026 (y compris RDS).

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Préparation à l'interopérabilité	
Connexion avec l'ETIAS, le VIS et les composants d'interopérabilité (ESP, MID, BMS partagé) ainsi qu'avec le CRRS	
Connexion du SIS avec les composants de l'interopérabilité projet: 2027 (RDS 2028).	— achèvement de l'analyse des exigences et de la conception de haut niveau — conception de bas niveau en cours
Connexion du SIS avec l'ETIAS projet: 2026 (RDS 2027).	— achèvement de l'analyse des exigences, conception de haut niveau et de bas niveau — transfert de la composante interconnexion vers la PCP — achèvement des tests isolés, lancement des tests opérationnels partiels avec les États membres
Connexion du SIS avec le VIS révisé projet: 2027 (RDS 2028). **nouvelle date: 2028 (phase 1, RDS 2029)**	— achèvement de l'analyse des exigences et de la conception de haut niveau — début de la conception de bas niveau

ÉCHANGE AUTOMATISE DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION POLICIERE (ROUTEUR PRÜM).

Le nouveau routeur central modernisera et renforcera le cadre Prüm existant en permettant un échange de données plus rapide et plus systématique entre les services répressifs des États membres et Europol, améliorant ainsi la lutte contre la criminalité transfrontière. Il remplacera les connexions bilatérales actuelles entre les bases de données nationales par un routeur central, jetant ainsi les bases d'une nouvelle architecture visant à élargir les échanges de profils ADN, d'empreintes digitales et d'images faciales.

Début du développement du routeur

Livraison de la première version de l'architecture conceptuelle

MISE EN ŒUVRE

L'eu-LISA a entamé la conception du logiciel et a élaboré la **première version de l'architecture conceptuelle du routeur**, présentant aux États membres ses principaux composants fonctionnels et leurs interactions. En septembre, l'Agence a entamé le **développement itératif et agile du premier produit minimum viable**, comprenant les fonctionnalités de routage de base, sans traitement des données biométriques.[8]

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN
Pas d'écart

CALENDRIER
Pas d'écart

CHAMP D'APPLICATION
Pas d'écart

Sources: ANS et rapports de projet mensuels

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
mise en œuvre	
Mise en œuvre du routeur Prüm	
Mise en œuvre du routeur Prüm projet: 2027 (y compris la RDS)	— analyse des exigences et conception de haut niveau en cours; achèvement de l'évaluation des exigences relatives au nouvel établissement de correspondances biométriques; livraison de la première version de l'architecture

[8] Le PMV, ou produit minimum viable, est une version d'un produit dotée des fonctionnalités suffisantes pour être utilisé par les premiers clients, qui peuvent ensuite fournir un retour d'information pour le développement futur du produit.

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
	conceptuelle — début du développement du premier produit minimum viable — contribution à la préparation du droit dérivé.

INFORMATIONS PREALABLES SUR LES PASSAGERS ET DOSSIERS PASSAGERS (ROUTEUR API-PNR)

Le routeur API-PNR permettra de soutenir l'identification et le contrôle des voyageurs lors du franchissement des frontières et renforcera la capacité des États membres à prévenir et détecter les infractions terroristes et les formes graves de criminalité, ainsi qu'à enquêter sur ces infractions et à engager des poursuites en la matière. Il servira de point de connexion unique entre les États membres et les transporteurs aériens pour le transfert des données API et PNR avant le vol, réduisant ainsi le risque de non-respect des obligations et d'erreurs de la part des transporteurs et contribuant ainsi à une gestion plus efficace des frontières et à une meilleure application de la loi.

Début du développement du routeur

MISE EN ŒUVRE

L'Agence a commencé la **conception initiale** du routeur API-PNR par une **analyse de haut niveau** des exigences. Afin de faciliter la mise en œuvre et de garantir la cohérence entre les différents systèmes, l'Agence réutilisera des composants de l'EES et de l'ETIAS, notamment les services web, la plateforme «Internet Zones» et l'outil d'intégration des transporteurs et de gestion des tickets d'assistance.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN
Pas d'écart

CALENDRIER
Pas d'écart

CHAMP D'APPLICATION
Pas d'écart

Sources: ANS et rapports de projet mensuels

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
mise en œuvre	
Mise en œuvre du routeur API-PNR et de l'interface étendue avec les transporteurs	
Mise en œuvre de l'API-PNR projet: 2028 **nouvelle date: 2029 (y compris la RDS)**	— conception de haut niveau et analyse des exigences en cours — échanges techniques avec EUROCONTROL et les organisations internationales compétentes du secteur du transport aérien — contribution à la préparation du droit dérivé.

PUBLIC

1.2. SCHENGEN, FRONTIERES ET VISAS

SYSTEME D'INFORMATION SUR LES VISAS (VIS)

Le VIS soutient les autorités européennes chargées des visas dans le traitement des demandes et la gestion des visas de courte durée pour les RPT qui se rendent dans l'espace Schengen ou transitent par celui-ci. L'identification biométrique aux frontières contribue à lutter contre la fraude aux visas en détectant les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée ou de séjour, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité intérieure. Le VIS permet également de déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.



Lancement de la connexion du VIS avec l'EES et le BMS partagé



Livraison des documents de conception initiaux en vue du processus de filtrage et de la connexion avec l'ETIAS

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré le **fonctionnement efficace et continu** du système central VIS, y compris de son système d'établissement de correspondances biométriques[9], en assurant une **disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

MISES À NIVEAU ET ÉVOLUTION

L'intégration des nouvelles fonctionnalités découlant du règlement VIS révisé, notamment les visas de long séjour et les titres de séjour, visant à renforcer les contrôles de sécurité des demandeurs de visa, nécessite une mise à jour importante du système central ainsi qu'une refonte des processus opérationnels. Malgré la complexité des exigences techniques et la finalisation en cours du droit dérivé, l'eu-LISA a continué de **mettre à jour l'architecture globale et les spécifications fonctionnelles**, y compris les **exigences en matière de filtrage** et la **connexion avec ETIAS**.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE



99,78 %

DE DISPONIBILITE

aucun incident grave, indisponibilité due à des travaux de maintenance



99,92 % de

TEMPS DE REPONSE

léger écart dû au système VIS lors de la mise en service de l'EES

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services, rapport sur la disponibilité du système central

DONNEES STOCKEES ET OPERATIONS



49,7 millions

DE DEMANDES DE VISA STOCKEES

▲8,7 % par rapport à 2024

45,7 millions d'ensembles d'empreintes digitales (+9,5 %)

49,6 millions d'images faciales (+8,7 %)

[9] Du 19 au 20 mai 2025, le VIS utilise le BMS partagé comme système d'établissement de correspondances biométriques. La maintenance du BMS s'est achevée le 20 juin 2025 (un mois après l'achèvement de la migration des données et la mise en service du BMS partagé).

PUBLIC

PREPARATION A L'INTEROPERABILITE

L'Agence a accompli des progrès significatifs sur la voie d'un échange de données sur les visas plus stable et évolutif dans l'ensemble de l'espace Schengen **en connectant le VIS au BMS partagé en mai 2025.** Ce dernier permet la connexion à EES, ce qui permet aux consulats de consulter l'EES avant de délivrer un visa Schengen, garantissant ainsi un traitement sécurisé et efficace des demandes de visa. L'intégration de la base de données d'empreintes digitales du VIS à l'aide d'un nouveau service d'établissement des correspondances biométriques de pointe accroît la résilience grâce à une capacité et une précision d'établissement des correspondances plus élevées. Cette nouvelle évolution permet également de réduire au minimum les temps d'arrêt du système lors des futures mises à niveau.

L'Agence a mis en service le dernier élément – la **connexion à l'EES** – le 12 octobre 2025 afin d'extraire du VIS les données relatives aux visas, dans le but d'assurer une vérification précise de l'identité et de la validité des visas lors des procédures de passage des frontières.

278 millions

d'OPERATIONS AU TOTAL

▲7,3 % par rapport à 2024

12 millions de demandes de visa créées (0 %)

29 millions de recherches alphanumériques (-9,4 %)

8 millions de recherches biométriques (+ 8,3 %)

7,5 millions d'authentifications biométriques (+7,8 %)

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu du système central (y compris le BMS), disponibilité ininterrompue, performance efficace et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux	
Maintenance du VIS Activités courantes	— livraison des versions de maintenance — début de la mise hors service du BMS
Mises à niveau et évolution	
Livraison des évolutions du système favorisant l'amélioration continue, notamment les nouvelles fonctionnalités du VIS révisé	
Mise en œuvre du VIS révisé projet: 2027 (y compris la RDS) **nouvelle date: 2028 (phase 1, RDS 2029), 2029 (phase 2, RDS 2029-2030)**	— analyse des exigences et conception de haut niveau en cours, y compris les exigences de filtrage — soutien fourni à la Commission dans la finalisation du droit dérivé.
Préparation à l'interopérabilité	
Interconnexions avec l'EES, l'ETIAS et les composants d'interopérabilité (ESP et MID)	
Connexion du VIS avec l'ETIAS et les composants de l'interopérabilité projet: 2026 (ETIAS, RDS 2027), 2027 (IO, RDS 2028) **nouvelle date: 2028 (IO, RDS 2029)**	— activités de développement et d'essais en cours en vue de l'interconnexion avec l'ETIAS — analyse continue des exigences et conception générale en vue de l'interconnexion avec l'ESP et le MID
Connexion du VIS avec l'EES projet: 2025 (y compris la RDS)	— achèvement de la connexion du VIS avec l'EES et le BMS partagé, y compris la RDS — mise en service de la connexion du VIS avec l'EES — achèvement de la migration de la fonctionnalité de recherche biométrique du

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
	VIS du BMS vers le BMS partagé

SYSTEME D'ENTREE/SORTIE (EES)

Le système EES modernise la gestion des frontières extérieures de l'UE en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par l'enregistrement électronique des ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières de l'espace Schengen pour un séjour de courte durée, et en consignant les refus d'entrée. L'EES permet également de contrôler les séjours autorisés et d'identifier les personnes ayant dépassé la durée de séjour autorisée, ce qui renforce la sécurité intérieure de l'espace Schengen et contribue à prévenir la migration irrégulière. Des contrôles automatisés aideront les États membres à gérer les flux de voyageurs et à optimiser les procédures aux points de passage.

Mise en service progressive de l'EES

Déploiement d'une partie statique du site web Voyager en Europe

MISE EN SERVICE

L'Agence a élaboré le **plan de déploiement de haut niveau**[10], qui couvre les simulations et les dépendances à l'égard d'autres systèmes (à savoir le VIS pour l'EES et le BMS partagé), afin de guider les utilisateurs finaux (à savoir les États membres et Europol) et de garantir un fonctionnement efficace en confirmant les objectifs de performance et de disponibilité ainsi que les procédures d'accompagnement. Par ailleurs, l'Agence a mené **trois exercices de simulation à grande échelle** afin de tester le système central, les outils et les mécanismes de coordination, et de vérifier que tout est prêt pour la mise en service.

La **mise en service progressive**[11] **de l'EES le 12 octobre** 2025 a marqué une étape très importante pour l'eu-LISA, l'espace Schengen et l'UE. L'EES sera pleinement opérationnel à tous les points de passage des frontières extérieures à compter du 10 avril 2026.

L'EES constitue une avancée vers la résolution d'une lacune de longue date dans le contrôle aux frontières de l'UE[12] — à savoir la capacité à suivre de manière fiable les entrées et les sorties de l'espace Schengen —, ce qui est essentiel pour faire respecter la règle des 90/180 jours[13] et lutter contre les séjours irréguliers. Conjuguée à la mise en service du BMS partagé, cette avancée constitue une étape majeure vers une gestion

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN

alors que l'Agence a dépassé le budget prévu pour 2025, les coûts globaux de mise en œuvre de l'EES sont conformes à la fiche financière législative

CALENDRIER

livraison retardée par rapport à l'objectif initial fixé par la réglementation, mais conforme à la feuille de route sur l'interopérabilité de mars 2025

CHAMP D'APPLICATION

Pas d'écart

Sources: ANS et rapports de projet mensuels

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

98,13 %

DISPONIBILITE

trois incidents critiques

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services, rapport sur la disponibilité du système central

la limitation technique n'a pas permis de mesurer le temps de réponse en 2025

[10] Règlement (UE) 2025/1534

[11] Cette mise en œuvre progressive laisse aux autorités frontalières des États membres et aux transporteurs le temps de s'adapter aux nouvelles procédures. Conformément aux lignes directrices pratiques publiées par la Commission, la mise en service a débuté, chaque État membre étant tenu de commencer à enregistrer les franchissements des frontières dans l'EES au moins à l'un de ses points de passage frontaliers. Au 60e jour, les fonctionnalités biométriques devraient être disponibles à tous les points de passage frontaliers où l'EES est déployé. Au 90e jour, tous les États membres sont tenus de mettre en service l'EES avec l'ensemble des fonctionnalités biométriques dans au moins la moitié de leurs points de passage frontaliers. À compter du 10 avril 2026, l'EES sera pleinement opérationnel et disposera de toutes ses fonctionnalités biométriques à l'ensemble des points de passage des frontières extérieures des 29 pays utilisant ce système.

[12] Cette lacune sera comblée avec la mise en service de l'EES.

[13] La règle des 90/180 jours permet aux voyageurs exemptés de l'obligation de visa de séjourner dans l'espace Schengen pendant une durée maximale de 90 jours au cours de toute période glissante de 180 jours.

PUBLIC

numérique intégrée des frontières, jetant ainsi des bases solides pour la mise en œuvre de la feuille de route en matière d'interopérabilité.

GESTION OPERATIONNELLE

Depuis octobre 2025, l'Agence veille au **fonctionnement efficace et continu** du système central de l'EES, en assurant **une disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

PREPARATION A L'INTEROPERABILITE

L'Agence a poursuivi la mise en place d'une **connexion avec le VIS** afin de permettre la consultation automatisée des données relatives aux visas et d'améliorer ainsi les contrôles aux frontières. En mai 2025, l'eu-LISA a déployé avec succès le **logiciel de la couche d'intégration** permettant l'interopérabilité avec d'autres systèmes (y compris le VIS et le BMS partagé).

OPÉRATIONS DE L'EES

8 180
DEMANDES D'ENTRÉE DE RPT REFUSÉES
31 %: motif et conditions de séjour non justifiés;
25 %: séjour de plus de 3 mois au cours d'une période de six mois

283
AUTORISATIONS DE SEJOUR REVOQUEES

479
AUTORISATIONS DE SEJOUR PROLONGEES

SERVICES WEB

Afin de rationaliser le traitement des voyageurs entrants, l'EES et l'ETIAS disposent de services web communs destinés aux transporteurs et aux voyageurs et qui permettent de vérifier la validité des autorisations de voyage avant l'embarquement.

En juillet 2025, en collaboration avec Frontex et la Commission, l'eu-LISA a mis en place la partie statique du **site web public de l'EES et l'ETIAS – *Voyager en Europe*** –, qui fournit des informations utiles sur les nouvelles règles applicables aux voyageurs internationaux se rendant en Europe. Il s'agit là d'une étape importante dans la mise en œuvre de l'EES et de l'ETIAS.

Grâce à des informations essentielles disponibles en 27 langues pour l'EES et en 30 langues pour l'ETIAS, ainsi qu'à des mots-clés ciblés et optimisés pour la recherche, le site web facilite l'accès à des informations précises.

En décembre 2025, l'Agence a achevé les tests de l'**application de service web** et a mis à la disposition des **transporteurs de voyageurs l'outil en ligne d'intégration et d'assistance des transporteurs** (COBST), une solution évolutive permettant de s'enregistrer, de procéder à l'intégration, de signaler des problèmes et de demander une assistance lors de l'utilisation de l'EES.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu du système central (y compris les services Web), disponibilité ininterrompue, performance efficace et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux et aux transporteurs	
Développement et maintenance de l'EES activités courantes (mise en service en octobre 2025, RDS 2026)	— début de la période de transition progressive — réception finale du système en cours
Maintenance des services web Activités courantes	**l'activité débutera après la mise en service en 2026**
Soutien au matériel et aux COTS et maintenance des licences Activités courantes	— renouvellement des licences et assistance pour l'EES — matériel configuré et logiciels du commerce (COTS) pour l'EES, le VIS et le BMS partagé
Transition de l'EES vers le TEF/le TOF projet: 2025	— transfert de l'infrastructure et de la plateforme au contractant du lot 2 du TOF et signature du contrat d'assistance pour 2026

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
	— transfert des activités de développement prévu en 2026 dans le cadre du modèle SAD
mise en œuvre	
mise en œuvre de l'EES et des services web	
Transition de l'EES vers la mise en service projet: 2025	— exercices de simulation en vue de la mise en service (juillet, septembre, octobre) — configuration des outils et canaux de communication avec les utilisateurs finaux
Passage à la phase opérationnelle des services web projet: 2025 **nouvelle date: 2026 (y compris RDS)**	— activités de transition en cours, y compris l'enregistrement des transporteurs et intégration — service de centre des opérations de sécurité et d'assistance aux essais des transporteurs en cours
Services de soutien au TEF projet: 2027	— soutien apporté au contractant en matière d'analyse opérationnelle et d'assurance qualité
Préparation à l'interopérabilité	
Interconnexion avec le VIS révisé et les composants d'interopérabilité (ESP)	
Services web pour le VIS révisé projet: 2026 (RDS 2027). **nouvelle date: 2027 (RDS 2028).**	**Début de l'activité en 2026**
Connexion de l'EES avec les composants de l'interopérabilité (y compris le filtrage) projet: 2027 (IO, RDS 2027), en 2027 (VIS révisé, RDS 2028)	— analyse des besoins et conception de haut niveau en cours — évaluation de l'impact sur la qualité des empreintes latentes et palmaires, pour l'EES, le VIS, l'ECRIS-TCN et le SIS — travail sur une fonctionnalité de rapports autonome pour la période avant l'intégration avec le CRRS, analyse d'impact pour les composants du CRRS

SYSTEME EUROPEEN D'INFORMATION ET D'AUTORISATION CONCERNANT LES VOYAGES (ETIAS)

L'ETIAS facilitera le franchissement des frontières grâce à une autorisation en ligne préalable au voyage destinée aux RPT exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans l'espace Schengen pour un court séjour. Les transporteurs vérifieront la validité des autorisations de voyage des RPT avant l'embarquement, tandis que les garde-frontières la vérifieront aux frontières extérieures. La comparaison des informations entre les systèmes JAI et la base de données d'Europol permettra de détecter à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration illégale ou d'épidémie.

Mise à jour du simulateur et des maquettes logicielles

Lancement des essais de conformité pour valider les fonctionnalités essentielles

Début du développement d'un chatbot (dialogueur) et d'un outil de soutien pour les RPT

MISE EN ŒUVRE

L'eu-LISA a achevé la conception du système central (y compris les exigences découlant de l'intégration avec le nouveau système Eurodac et le processus de filtrage) et a poursuivi le développement itératif. Depuis mai 2025, les États membres ont **accès à toutes les fonctionnalités essentielles** – les opérations de système à système, y compris les rappels, les notifications et les requêtes ESP. L'Agence a **lancé des**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

MOYEN
Pas d'écart

CALENDRIER
livraison retardée par rapport à l'objectif initial fixé par la réglementation, mais conforme à la feuille de route sur l'interopérabilité de mars 2025

PUBLIC

essais de conformité à l'intention des États membres afin de vérifier la conformité du système aux exigences définies au niveau national.

En juin 2025, l'eu-LISA a déployé un **simulateur de système central mis à jour** afin d'aider davantage les États membres et Europol à préparer leurs propres systèmes. L'Agence a également mis à disposition **des maquettes logicielles mises à jour** concernant l'accès direct aux données de correspondance du SIS, de l'EES et du VIS, afin d'aider les États membres dans leurs efforts visant à définir les processus opérationnels nécessaires.

L'Agence a également commencé à développer les outils connexes, à savoir **le dialogueur et l'outil de soutien aux RPT**.

CHAMP D'APPLICATION

écart mineur dû aux exigences de filtrage et au CSLR

Sources: ANS et rapports de projet

Les ICP relatifs à la disponibilité et au temps de réponse de l'ETIAS seront disponibles après sa mise en service en 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
mise en œuvre	
Mise en œuvre de l'ETIAS	
Transition de l'ETIAS vers la mise en service projet: 2026 (RDS 2027).	— achèvement de la conception, y compris les nouvelles exigences d'Eurodac et en matière de filtrage — développement du système central et essais de conformité en cours — collaboration avec Frontex (modèle de soutien opérationnel) et Europol (connexion aux bases de données) — soutien à la Commission pour la finalisation du droit dérivé:
Préparation à l'interopérabilité	
Connexions avec l'EES, le SIS, le VIS, les composants de l'interopérabilité (ESP, CIR) et CRRS	
Connexion de l'ETIAS avec les composants de l'interopérabilité projet: 2026 (RDS 2027).	— analyse des exigences et conception de haut niveau en cours; — Intégration des essais avec les composants de l'interopérabilité (ESP, CIR) et CRRS.

1.3. MIGRATION ET ASILE

SYSTEME EUROPEEN DE COMPARAISON DES SIGNALEMENTS DACTYLOSCOPIQUES DES DEMANDEURS D'ASILE (EURODAC)

Eurodac est le système de l'Union en matière d'asile et de gestion des migrations utilisé pour déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile. Il contribue également à établir l'identité des personnes appréhendées pour franchissement irrégulier des frontières et déplacement non autorisé au sein de l'espace Schengen. Dans des conditions strictes et en dernier ressort, les autorités répressives nationales et Europol peuvent avoir accès à Eurodac afin de prévenir, de détecter ou d'enquêter sur des infractions terroristes ou d'autres formes graves de criminalité.

Livraison des versions du système central et de l'interface utilisateur web

Fourniture des spécifications techniques aux États membres

Livraison de la première version de la refonte de DubliNet

PUBLIC

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré le **fonctionnement efficace et continu** du système central, y compris DubliNet, en garantissant **une disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

MISE EN ŒUVRE: NOUVEL EURODAC

La transformation de l'Eurodac actuel en une base de données à part entière consacrée à l'asile et à la migration constitue une **condition préalable essentielle** à la mise en œuvre de certains éléments du pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Le **nouvel Eudodac** introduira des données alphanumériques et des données biométriques faciales afin d'accélérer et d'améliorer la procédure de demande d'asile, tout en soutenant le système d'asile et la détection des mouvements non autorisés au sein de l'espace Schengen. L'intégration à l'architecture d'interopérabilité permettra d'effectuer des recherches et des vérifications croisées des identités dans les systèmes JAI pertinents.

Afin de garantir sa mise en service en temps utile, d'ici le 12 juin 2026, l'eu-LISA a mis en place une **approche de développement interne agile et itérative**, en tirant parti des capacités offertes par les conteneurs et l'informatique en nuage pour accélérer la livraison. L'Agence a livré les **quatre premières versions intermédiaires du système central et de l'interface utilisateur web**, ainsi que les **spécifications techniques** pour démarrer la connexion formelle et les activités d'essai dans les environnements d'essai associés. Ces fonctionnalités ont permis de réaliser des simulations avec des composants de l'interopérabilité (ESP, CIR et BMS partagé) à l'aide de données de simulation.

Par ailleurs, l'Agence **a livré la première version de la refonte de DubliNet,** qui présente la structure initiale et les fonctionnalités pilotes de l'interface utilisateur web.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,97 %

DISPONIBILITE

2 incidents critiques, dont une indisponibilité due à des travaux de maintenance

99,99 %

TEMPS DE REPONSE

pas d'écarts de performance

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services, rapport sur la disponibilité du système central

DONNEES STOCKEES ET OPERATIONS

7,2 millions

D'ENSEMBLES D'EMPREINTES STOCKES[14]

▼ 6 % par rapport à 2024

1,5 million de demandeurs d'asile (-6 %)

0,3 million de franchissements non autorisés des frontières (-24 %)

1,1 million

DE DONNEES TRANSMISES

▼18 % par rapport à 2024

0,69 million de demandeurs d'asile (-17 %)

0,17 million de franchissements non autorisés des frontières (-20 %)

[14] Les données dactyloscopiques transmises par les autorités des États membres au système central à des fins de stockage et de consultation.

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Progrès accomplis et principaux résultats attendus**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu du système central (y compris DubliNet), disponibilité ininterrompue, performance efficace et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux	
Maintenance Eurodac et DubliNet Activités courantes	— livraison de versions de maintenance, deux incidents critiques — renouvellement en cours de la certification avec cinq États membres restants
mise en œuvre	
Mise en œuvre du nouvel Eurodac et des exigences en matière de filtrage	
Nouvel Eurodac et connexion avec les composants de l'interopérabilité projet: 2026 (RDS en 2027)[15]	— livraison de quatre versions du système central, y compris des spécifications techniques — simulation activée avec l'ESP, le CIR et le BMS partagé
Mise en œuvre du règlement sur le filtrage[16] projet: 2026 (RDS 2027).	— achèvement de l'analyse des exigences, de la conception de haut niveau et des cas d'utilisation
Mises à niveau et évolution	
Livraison du système et des évolutions de DubliNet favorisant l'amélioration continue	
Mises à niveau d'Eurodac projet: 2026	**activité annulée:** aucune mise à niveau ni évolution prévue pour l'ancien système Eurodac
Refonte/mise à niveau de DubliNet après le nouvel Eurodac projet: 2027 **nouvelle date: 2026 (y compris RDS)**	— conception de haut niveau achevée — développement en cours avec livraison de la première version

1.4. COOPERATION JUDICIAIRE

SYSTEME EUROPEEN D'INFORMATION SUR LES CASIERS JUDICIAIRES POUR LES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS (ECRIS-TCN)

L'ECRIS-TCN complètera l'application de référence de l'ECRIS[17] en fournissant des informations sur les casiers judiciaires des RPT et des apatrides condamnés au sein de l'UE, afin de livrer aux autorités compétentes des informations exhaustives sur les antécédents judiciaires, renforçant ainsi le principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans l'ensemble de l'UE.



Livraison d'une mise à niveau majeure de l'ECRIS RI



Début des essais de conformité ECRIS-TCN avec les États membres



Intégration avec CIR, ESP, BMS partagé et CRRS

[15] La mise en service se déroulera en deux phases: livraison du premier ensemble de fonctionnalités en juin 2026 (y compris la connexion avec l'ESP, le BMS partagé et le CIR) et des fonctionnalités restantes en décembre 2026, c'est-à-dire la connexion avec le VIS, l'ETIAS, le MID et le CRRS.

[16] La procédure de filtrage aux frontières extérieures s'applique aux RPT qui ne remplissent pas les conditions d'entrée prévues par le *code frontières Schengen*. Elle comprend un examen médical préliminaire, une évaluation de la vulnérabilité, des consultations des systèmes d'information de l'UE (à savoir le VIS et l'EES), l'enregistrement biométrique dans Eurodac, un contrôle de sécurité, le remplissage d'un formulaire de filtrage et l'orientation vers la procédure appropriée, qu'il s'agisse d'une demande d'asile ou d'un retour.

[17] L'ECRIS RI permet la communication entre les registres des casiers judiciaires des États membres de l'UE afin de prendre en considération les condamnations antérieures des citoyens de l'UE lorsqu'ils prononcent des condamnations pénales.

PUBLIC

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré le **fonctionnement efficace et continu** de l'ECRIS RI, en garantissant **une disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (autorités judiciaires de l'ensemble de l'UE).

MISE EN ŒUVRE

Bien que l'ECRIS-TCN n'ait pas atteint sa maturité technique en 2025, l'eu-LISA a poursuivi son développement itératif, en livrant deux versions couvrant des fonctionnalités essentielles et permettant le **début des essais de conformité** des systèmes nationaux.

En novembre 2025, l'Agence a achevé une **mise à niveau de l'ECRIS RI** majeure, livrant ainsi aux utilisateurs finaux la dernière version du logiciel permettant une connexion réseau sécurisée. Cette mise à jour permet également l'intégration avec le futur ECRIS-TCN et constitue une condition préalable au lancement du chargement de données.

PRÉPARATION À L'INTEROPÉRABILITÉ

Pour permettre à l'ETIAS et au VIS d'interroger l'ECRIS-TCN, l'eu-LISA a continué d'**établir la connexion** avec les composants de l'interopérabilité nécessaires, en se concentrant sur les **essais intégrés avec l'ESP, le CIR, le BMS partagé** et le **CRRS**.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

100 %

CONFORMITE TOTALE AVEC L'ANS

performance, y compris la gestion des tickets, dans le respect des objectifs fixés

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services

La disponibilité et le temps de réponse de l'ECRIS-TCN seront assurés à compter de sa mise en service en 2026.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN

léger écart inférieur à 5 % dû à des évolutions (alignement en matière d'interopérabilité, exigences relatives au filtrage)

CALENDRIER

retard important

CHAMP D'APPLICATION

Pas d'écart

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services et rapports de projet

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Progrès accomplis et principaux résultats attendus**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu de l'ECRIS RI, disponibilité ininterrompue, performances efficaces, soutien de haute qualité pour les utilisateurs finaux	
Maintenance de l'ECRIS RI Activités courantes	— livraison des versions de maintenance
mise en œuvre	
Mise en œuvre d'ECRIS-TCN (y compris les exigences en matière de filtrage) et livraison des évolutions favorisant l'amélioration continue, notamment la refonte d'ECRIS RI	
Mise en œuvre de l'ECRIS-TCN projet: 2026 (y compris RDS) **nouvelle date: [en attente d'évaluation]**	— assurance qualité et essais aux niveaux central et national en cours — livraison de deux versions et mise à niveau de l'application de référence en vue de son intégration.
Transition de l'ECRIS-TCN vers la mise en service projet: 2026 **nouvelle date: [en attente d'évaluation]**	— préparatifs en cours visant à poursuivre la transition vers la mise en service

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Progrès accomplis et principaux résultats attendus**
Règlement sur le filtrage de l'ECRIS-TCN projet: 2025 **nouvelle date: 2026 (y compris RDS)**	— finalisation de la partie critique de l'analyse pour les exigences en matière de filtrage
Réécriture de l'ECRIS RI projet: 2025 **nouvelle date: [en attente de la décision financière]**	**activité en attente** en raison des contraintes en matière de ressources
Préparation à l'interopérabilité	
Connexion avec les composants de l'interopérabilité (ESP, CIR) et CRRS.	
Connexion de l'ECRIS-TCN avec les composants de l'interopérabilité projet: 2026 (RDS 2027). nouvelle date: **[en attente d'évaluation]**	— essais aux niveaux central et national, y compris essais d'intégration avec les composants de l'interopérabilité ESP, CIR (avec le BMS partagé) et CRRS — conception des mécanismes et procédures de gestion de la qualité des données;

e-JUSTICE COMMUNICATION VIA ONLINE DATA EXCHANGE (e-CODEX)

Le système e-CODEX est une solution qui facilite la communication électronique sécurisée entre les autorités judiciaires, les professionnels du droit et les citoyens dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace pour les citoyens et les entreprises dans toute l'Europe.

Livraison de la suite de connecteurs e-CODEX refactorisés

Intégration des utilisateurs pour mettre en œuvre les premiers nouveaux cas d'utilisation obligatoires

Livraison de la norme procédurale numérique pour le cas d'utilisation du Parquet européen

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré le **fonctionnement efficace et continu** de l'e-CODEX, en garantissant une **disponibilité ininterrompue** ainsi qu'un soutien opérationnel de haute qualité pendant les heures de bureau selon l'heure d'Europe de l'Est aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités judiciaires et les agences).

L'eu-LISA **a intégré de nouveaux utilisateurs**: le Danemark, l'Irlande et des experts du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE).

NORMES PROCEDURALES NUMERIQUES

L'Agence assure la maintenance et le développement de **normes de procédure numériques** – spécifications techniques relatives aux modèles de processus opérationnels et aux schémas de données qui traduisent les instruments juridiques en fonctionnalités numériques du système. En 2025, l'eu-LISA **a élaboré des schémas**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,90 %

DISPONIBILITE (outil de gestion de la configuration)

pas d'incidents critiques

Sources: SLR et rapports d'incidents trimestriels

Afin de mettre en œuvre les **deux premiers cas d'utilisation obligatoires** relatifs à la signification ou à la notification d'actes et à l'obtention de preuves, l'eu-LISA a intégré de **nouveaux utilisateurs judiciaires** (à savoir les tribunaux, les notaires et les huissiers de justice).

MISES A NIVEAU ET EVOLUTION

Afin d'améliorer les performances futures, l'Agence **a refactorisé la suite de connecteurs e-CODEX** (code source), en appliquant l'approche DevSecOps, afin d'assurer sa compatibilité avec les technologies modernes et de résorber la dette technique pour les prochaines itérations.

PUBLIC

de données pour l'injonction de payer européenne, le mandat d'arrêt européen, les procédures relatives aux litiges de faible importance, les ordonnances de gel et les ordonnances de confiscation. Par ailleurs, l'eu-LISA a livré un nouvel ensemble de normes procédurales numériques pour la transmission numérisée, par les États membres, des **rapports d'infractions** au **Parquet européen**.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu, disponibilité ininterrompue, performance efficace et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux Élaboration, déploiement et gestion des normes de procédure numériques et du vocabulaire de base de la justice en ligne de l'UE;	
Maintenance de l'e-CODEX Activités courantes	— livraison de versions de maintenance, intégration de nouveaux utilisateurs — livraison de la suite de connecteur e-CODEX refactorisés — amélioration des interfaces utilisateur pour l'ensemble des composants
Gestion des normes de procédure numériques de l'e-CODEX Activités courantes	— analyse et fourniture d'un soutien technique à la numérisation de nouveaux instruments dans le domaine de la justice dans le cadre de diverses instances — livraison de la norme de procédure numérique pour le cas d'utilisation du Parquet européen

PLATEFORME DE COLLABORATION DES EQUIPES COMMUNES D'ENQUETE (PCs DES ECE)

La plateforme de collaboration des ECE facilite la communication et la coopération entre les autorités judiciaires et répressives européennes et les agences (Europol et Eurojust) et organes compétents de l'UE (le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude, OLAF), améliorant ainsi l'efficience et l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales transfrontières.

Sélection de solutions logicielles européennes code source ouvert comme base

Présentation de la version initiale de la plateforme aux parties prenantes

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN
Pas d'écart

CALENDRIER
retard important dans l'entrée en service, prévue le 7 décembre 2025, en raison du non-respect des conditions nécessaires en matière de sécurité et de qualité

CHAMP D'APPLICATION
Pas d'écart

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services et rapports de projet

PUBLIC

La disponibilité de la PC des ECE sera assurée dès sa mise en service.

MISE EN ŒUVRE

L'eu-LISA a affiné les exigences et la conception du système central et de l'application de communication. L'Agence a notamment **choisi une solution logicielle européenne à code source ouvert comme base de la plateforme** et a livré des versions actualisées des **maquettes de la plateforme** (par exemple, les fonctionnalités du panneau d'administration), constituant une première visualisation de ses principales fonctionnalités et de son interface. En outre, l'eu-LISA a présenté une **première version** de la **plateforme** aux parties prenantes et a progressé dans la sélection de l'application de communication, en identifiant une solution conforme aux exigences légales.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
mise en œuvre	
Mise en œuvre de la plateforme de collaboration des ECE	
Mise en service de la PC des ECE projet: 2025 **nouvelle date: [en attente d'évaluation]**	— finalisation de l'analyse des exigences et conception de haut niveau, y compris les scénarios utilisateurs — livraison de la plateforme pour les activités d'essais — personnalisation des logiciels ouverts européens, y compris la connexion avec Eurojust — achèvement de l'étude de marché pour l'application de communication — soutien à la Commission dans la finalisation du droit dérivé.

1.5. INTEROPERABILITE

La gestion efficace de la sécurité intérieure et des frontières extérieures de l'Europe repose sur la capacité des systèmes d'information à échanger des données et des informations. Afin de faciliter la coopération entre les autorités nationales dans toute l'Europe, l'eu-LISA met en œuvre une architecture d'interopérabilité complète de tous les systèmes JAI qu'elle administre: SIS, VIS, Eurodac, EES, ETIAS et ECRIS-TCN. Une fois opérationnelle, cette interopérabilité des systèmes permettra une prestation de services plus agile et plus efficace à la communauté JAI, tout en renforçant la sécurité intérieure de l'UE.

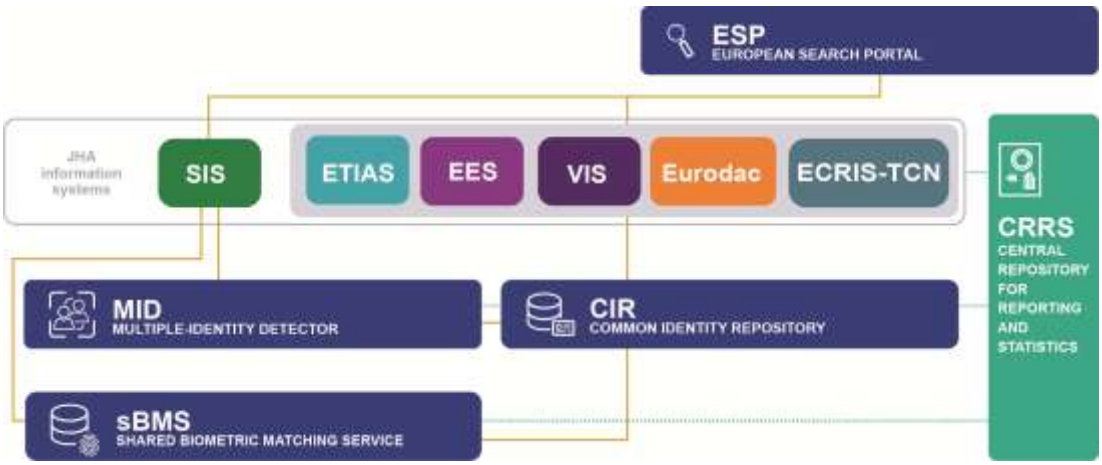
L'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE comprendra les composants suivants:

- le **portail de recherche européen** (ESP), qui permet aux utilisateurs autorisés de réaliser des recherches uniques et de recevoir des résultats émanant de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès;
- **le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)**, qui permet de recouper des données d'identité au moyen d'identifiants biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI
- le **répertoire commun de données d'identité** (CIR), contenant des informations biographiques et biométriques sur les RPT afin de garantir une identification fiable;
- le **détecteur d'identités multiples** (MID) pour assurer l'identification correcte des voyageurs de bonne foi, tout en contribuant à la prévention de la fraude à l'identité.

PUBLIC

L'eu-LISA développe également un **répertoire central des rapports et statistiques** (CRRS), afin de générer des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes JAI à des fins stratégiques, opérationnelles et de qualité des données.

▲Figure 1. Architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI



SERVICE PARTAGE D'ETABLISSEMENT DE CORRESPONDANCES BIOMETRIQUES (BMS partagé)

Le BMS partagé est l'un des éléments centraux de la nouvelle architecture d'interopérabilité JAI de l'UE. Il stocke les modèles biométriques générés à partir des données stockées dans le SIS et dans le répertoire commun de données d'identité (CIR). Depuis mai 2025, le BMS partagé facilitera les demandes de données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI pertinents gérés par l'eu-LISA, ce qui en fera l'un des plus grands systèmes biométriques au monde.

Mise en service du BMS partagé pour le VIS

Mise en service du BMS partagé pour l'EES

MISE EN SERVICE

l'eu-LISA a franchi une étape majeure avec **la mise en service du BMS partagé pour le VIS en mai 2025 et pour l'EES en octobre 2025.** Par ailleurs, l'Agence a achevé la migration de l'ensemble des 45 millions de données biométriques historiques issues du BMS associé au VIS. Avec le BMS partagé, l'eu-LISA a mis en place le premier élément défini dans les règlements relatifs à l'interopérabilité, ce qui constitue une étape importante dans le renforcement de la sécurité aux frontières de l'UE.

En centralisant l'établissement de correspondances biométriques, le BMS partagé représente une évolution significative de l'approche de l'UE en matière de gestion des données biométriques, améliorant ainsi les contrôles d'identité aux frontières.

GESTION OPERATIONNELLE

Depuis le mois de mai, l'eu-LISA assure le

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

COUT
pas d'écart

CALENDRIER
mise en œuvre retardée par rapport à l'objectif initial fixé par la réglementation, mais conforme à la feuille de route sur l'interopérabilité de mars 2025

CHAMP D'APPLICATION
Pas d'écart

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

100 %
DE DISPONIBILITE
pas d'incidents critiques

PUBLIC

fonctionnement efficace et continu du système BMS partagé, garantissant ainsi une **disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

Sources: ANS et rapports mensuels sur les projets et services

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu du BMS partagé, disponibilité ininterrompue, performances efficaces et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux Amélioration de la qualité globale des solutions biométriques et renforcement de l'expertise interne en matière de biométrie et de gestion des identités	
Maintenance du BMS partagé Activités courantes	— début des opérations de maintenance, aucun incident grave — réalisation de la réception définitive du système.
Portefeuille biométrique Activités courantes	— conception de haut niveau du futur outil de mesure de la précision pour les opérations biométriques intersystèmes et intrasystèmes;
Mise en œuvre	
Mise en œuvre du BMS partagé, y compris achèvement de la migration des données biométriques du BMS associé au VIS vers le BMS partagé	
Mise en œuvre du BMS partagé projet: 2025 (y compris la RDS)	— activités de transition menées à bien, notamment la répétition et la mise en service les 19 et 20 mai — préparation pour les essais d'intégration avec l'ECRIS-TCN, le CIR et le SIS, réalisation d'essais isolés avec l'ECRIS-TCN et le SIS — analyse en cours de l'impact du MID, y compris de la précision des opérations biométriques
Mises à niveau et évolution	
Mise en œuvre des évolutions du système visant à favoriser l'amélioration continue, y compris l'interconnexion aux nouveaux systèmes Eurodac et ECRIS-TCN	
Augmentation de la capacité du BMS partagé projet: 2026 (y compris RDS)	— analyse des exigences et conception de haut niveau en cours.
BMS partagé pour Eurodac projet: 2027 **nouvelle date: 2026 (RDS 2027).**	— lancement de l'évaluation de la migration des données d'Eurodac et du SIS — analyse continue des exigences biométriques et conception générale en vue de l'interconnexion avec les nouveaux systèmes Eurodac et ECRIS-TCN

AUTRES COMPOSANTS DE L'INTEROPERABILITE

Outre le BMS partagé, l'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE s'appuiera sur trois autres éléments: le portail de recherche européen (ESP), le répertoire commun de données d'identité (CIR) et le détecteur d'identités multiples (MID).



Finalisation de l'intégration avec les nouveaux systèmes



Lancement des tests intégrés avec les nouveaux systèmes

MISE EN ŒUVRE

L'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre des autres composants de l'interopérabilité, en fournissant plusieurs **versions de l'ESP et du CIR pour finaliser**

MISE EN ŒUVRE DU PROJET



COUT
Pas d'écart

PUBLIC

l'intégration et **commencer les essais intégrés** avec l'entrée en service de nouveaux systèmes en 2026: ETIAS, le nouvel Eurodac et l'ECRIS-TCN.

Afin d'aider les États membres à gérer les liens avec le MID, le système central de résolution des liens jaunes (CSLR) a été mis en place afin d'établir des processus de gestion des liens uniformes pour toutes les autorités. En 2025, l'eu-LISA a progressé dans la **définition du champ d'application du CSLR** avec les parties prenantes concernées.

CALENDRIER

mise en œuvre retardée par rapport à l'objectif initial fixé par la réglementation, mais conforme à la feuille de route sur l'interopérabilité de mars 2025

CHAMP D'APPLICATION

Pas d'écart

Sources: ANS et rapports de projet mensuels

La disponibilité et les performances seront connues dès que les composants seront opérationnels.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Mise en œuvre	
Mise en œuvre des composants de l'interopérabilité (ESP, CIR, MID)	
Mise en œuvre de l'ESP projet: 2025 **nouvelle date: 2026 (y compris RDS)**	— livraison d'une version soutenant l'ECRIS-TCN — analyse des besoins et conception de haut niveau en cours. — essais isolés en cours portant sur les requêtes Europol via l'ESP — essais isolés et d'intégration en cours avec le CIR, le BMS partagé, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN.
Mise en œuvre du CIR projet: 2025 **nouvelle date: 2026 (y compris RDS)**	— livraison d'une version soutenant l'ECRIS-TCN — analyse des besoins et conception de haut niveau en cours — essais isolés et d'intégration en cours avec l'ESP, le BMS partagé, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN.
Mise en œuvre du MID projet: 2027 **nouvelle date: 2028 (y compris RDS)**	— analyse des exigences et conception de haut niveau en cours, mise à jour des documents de conception
Mise en œuvre du CSLR[18] projet: phase 1 en 2027 (y compris la RDS), phase 2 en 2028 (y compris la RDS)	— progrès dans la définition du champ d'application — réunions du forum de gestion de projet en cours pour affiner les exigences.

REPERTOIRE CENTRAL DES RAPPORTS ET STATISTIQUES (CRRS)

L'eu-LISA développe également le CRRS afin de fournir des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes d'information JAI.

Finalisation de l'intégration avec les nouveaux systèmes

Début des tests intégrés

MISE EN ŒUVRE

L'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre du CRRS, **a finalisé l'intégration et a commencé les essais** d'intégration avec de nouveaux systèmes mis en

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

MOYEN

Pas d'écart

[18] Solution à court terme limitée aux signalements SIS sensibles (CSLR SIRENE) pendant la phase 1 de la période de transition du MID, et produit à long terme permettant l'utilisation du routeur API-PNR qui permettra l'intégration des systèmes nationaux et une interface utilisateur graphique.

PUBLIC

service en 2026: ETIAS, Eurodac et ECRIS-TCN.

CALENDRIER

mise en œuvre retardée par rapport à l'objectif initial fixé par la réglementation, mais conforme à la feuille de route sur l'interopérabilité de mars 2025

CHAMP D'APPLICATION

Pas d'écart

Sources: ANS et rapports de projet mensuels

La disponibilité et les performances seront connues dès que les composants seront opérationnels.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Mise en œuvre	
Exécution du CRRS	
Mise en œuvre du CRRS projet: 2026 (y compris RDS)	— publication d'un communiqué en faveur de l'ECRIS-TCN et de l'ETIAS — essais isolés et d'intégration en cours avec le BMS partagé, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN.

1.6. INFRASTRUCTURES ET RESEAUX

INFRASTRUCTURE DE SYSTEMES PARTAGES

L'efficacité opérationnelle, les performances et la haute disponibilité nécessitent une infrastructure résiliente pour héberger les systèmes JAI de l'UE gérés par l'eu-LISA. L'Agence fournit un service d'infrastructure commune centralisée (ICP) basé sur des composants matériels et logiciels partagés normalisés, permettant une gestion souple, optimisée et rentable de l'infrastructure.

Infrastructure à haute disponibilité

Services d'hébergement pour les systèmes existants et les nouveaux systèmes

Services d'hébergement pour l'EUAA et Frontex

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a livré une **infrastructure sous-jacente hautement disponible** garantissant une **disponibilité ininterrompue** et la continuité des solutions d'infrastructure, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité aux utilisateurs finaux, tous les problèmes étant rapidement résolus.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,53 %

RECONNAISSANCE D'INCIDENT

partiellement atteint grâce au doublement du volume

98,36 %

TEMPS DE RESOLUTION DES INCIDENTS

partiellement atteint grâce au doublement du volume

PUBLIC

SERVICES D'HEBERGEMENT

L'Agence a fourni des **services d'hébergement** pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

99,06 %/100 %
DISPONIBILITE DE L'ICP

environnement de préproduction et autre environnement/environnement de production.

disponibilité en pré-production influencée par les essais du système

Sources: SM9 et rapports mensuels, portail Azure

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu de l'ICP, disponibilité ininterrompue, performances efficaces, et services et solutions de haute qualité Livraison des évolutions nécessaires et alignement technologique visant à améliorer les performances, l'évolutivité, la flexibilité et la sécurité	
Gestion opérationnelle de l'ICP Activités courantes	— gestion opérationnelle, y compris une surveillance de l'infrastructure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, gestion de l'accès via un réseau de gestion sécurisé
Maintenance adaptative de l'ICP Activités courantes	— maintenance dans le cadre des versions cycliques, éléments d'infrastructure en fin de vie remplacés
Services d'hébergement pour Frontex et l'EUAA Activités courantes	— assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et coordination sur place des incidents et problèmes, communication régulière et mise à jour de leur statut

PLATEFORMES D'HEBERGEMENT INTELLIGENT

Une croissance continue et une plus grande efficacité dans la conception, la livraison et l'exploitation nécessitent des solutions d'infrastructure intelligentes et modernes. En appliquant les principes des 5S (évolutivité, durabilité, stabilité, sécurité et souveraineté), l'eu-LISA met en place de nouveaux concepts et de nouvelles technologies pour l'hébergement de systèmes informatiques à grande échelle. L'Agence fournit des services d'hébergement par l'intermédiaire de deux plateformes sécurisées et évolutives:

- **plateforme commune partagée** (PCP): plateforme standardisée sur site, permettant une gestion efficace des ressources et proposant des chaînes de déploiement axées sur le DevSecOps, avec un degré élevé d'automatisation,
- **plateforme en nuage complète** (CCP): plateforme en nuage permettant de mettre en place plus rapidement les environnements applicatifs et d'en faciliter l'évolutivité, sans devoir procéder à l'achat ou à la livraison de matériel.

Adoption de la première stratégie hybride multinuage

Mise en place d'un environnement de préproduction sur la PCP afin d'héberger de nouveaux systèmes

CROISSANCE DES PLATEFORMES

L'Agence a assuré la stabilité des plateformes, offrant ainsi un service fiable et continu aux États membres. l'eu-LISA a mis en place un **environnement de préproduction** sur la plateforme PCP afin d'héberger les nouveaux systèmes JAI, ce qui permet des phases d'essais, de validation et de déploiement plus rapides et plus alignées. La connexion avec d'autres environnements permet le déploiement à partir d'un

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,98 %
DISPONIBILITE DE LA CCP

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services, portail Cloud

La disponibilité de la CSP sera mesurée une fois que la plateforme de production sera pleinement disponible.

PUBLIC

répertoire central, ce qui simplifie le processus de mise en œuvre.

L'Agence a lancé une **approche interne de planification** pour gérer des activités complexes et interconnectées, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'alignement sur les objectifs et la hiérarchisation des éléments livrables critiques, ainsi que sur l'identification plus précoce des risques et des dépendances.

AUTOMATISATION

L'eu-LISA a lancé la **communauté de pratique sur l'automatisation** afin de développer et de favoriser un changement culturel et de renforcer les capacités internes, en fournissant aux ingénieurs un cadre de collaboration spécifique pour l'innovation et en mettant en œuvre des solutions d'automatisation.

STRATEGIE CLOUD

En janvier 2025, le conseil d'administration a adopté la **première *stratégie hybride multinuage*** de l'eu-LISA afin de pallier les contraintes en matière d'électricité, de refroidissement et d'espace: l'hébergement des environnements hors production dans le nuage permet de libérer des capacités, d'accélérer la livraison et d'améliorer l'évolutivité. Toutefois, les composants de production essentiels contenant des données à caractère personnel resteront dans des environnements de production sur site sécurisés.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Fonctionnement efficace et continu des plateformes, disponibilité ininterrompue, performances efficaces, et services et solutions de haute qualité Livraison des évolutions nécessaires et alignement technologique visant à améliorer les performances, l'évolutivité, la flexibilité et la sécurité	
Maintenance de la CCP Activités courantes	— déploiement de l'environnement d'essais automatisés e-CODEX sur la CCP — déploiement des environnements de développement pour le nouvel Eurodac, le VIS pour l'ETIAS et la PC des ECE — déploiement des environnements de préproduction pour l'ETIAS, l'ESP, le CIR, le MID, le CRRS, le CRRD (répertoire commun de données de référence), l'ECRIS-TCN — initiatives d'automatisation et pratiques DevOps en cours, essais et vérification des technologies cloud; — établissement d'une connexion entre la CCP et TESTA EuroDomain en vue des essais du nouvel Eurodac
Maintenance de la PCP Activités courantes	— environnements isolés et intégrés pour ETIAS, ESP, CIR, MID, CRRS, ECRIS-TCN — environnement de préproduction pour l'ETIAS, l'ESP, le CIR, le MID, le CRRS, le CRRD, l'ECRIS-TCN, le nouvel Eurodac — interconnexion avec TESTA EuroDomain pour les essais de l'ECRIS-TCN — initiatives d'automatisation en cours et pratiques DevOps

PUBLIC

RESEAUX ET COMMUNICATIONS

Le transfert sécurisé de données nécessite une infrastructure de communication résiliente reliant les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA à leurs utilisateurs finaux. Une connexion point à point spécifique entre le site opérationnel en France et le site de secours en Autriche garantit un fonctionnement continu et des temps d'arrêt minimaux, assurant ainsi la continuité des activités des systèmes critiques de l'UE. l'eu-LISA utilise les trois domaines (domaines SIS et VIS, ainsi que l'EuroDomain[19]) sur le réseau TESTA-ng (Services télématiques transeuropéens entre administrations – nouvelle génération), isolé de l'internet public.

Infrastructure de communication fiable et sécurisée

Connexion de la CCP et d'EuroDomain

Consolidation des connexions point à point TESTA-ng

GESTION OPERATIONNELLE

L'Agence a assuré des services d'infrastructure de communication **hautement disponibles et sécurisés** (y compris la maintenance des ressources Internet essentielles), garantissant une **disponibilité ininterrompue** et un soutien opérationnel de haute qualité aux utilisateurs finaux (à savoir les autorités nationales et les agences de l'UE).

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,99 %

DISPONIBILITE DU RESEAU ETENDU[20]

pas d'incidents critiques

Sources: Rapport sur la disponibilité de TESTA-ng

[19] Les utilisateurs finaux se connectent à chaque domaine séparément (également séparés physiquement dans les locaux de l'utilisateur), généralement à l'aide de deux points d'accès spécifiques.

[20] Uniquement pour le domaine SIS et VIS; l'indicateur concernant EuroDomain est supervisé par la direction générale des services numériques (DIGIT) de la Commission.

PUBLIC

MISES A NIVEAU ET EVOLUTION

Pour garantir un niveau élevé de sécurité des données, en plus du chiffrement assuré par le réseau TESTA-ng, l'eu-LISA gère une **deuxième couche de chiffrement pour le SIS** afin d'empêcher l'accès externe et l'utilisation non autorisée des données à caractère personnel lors des transferts.

Dans le cadre du développement du nouvel Eurodac, l'eu-LISA a franchi une étape importante en connectant l'**EuroDomain et la CCP**. Cette connexion permet aux utilisateurs d'EuroDomain d'accéder à l'environnement d'essais en nuage, ce qui accélère la mise en place de l'environnement et permet de se concentrer davantage sur les essais des fonctionnalités de l'application plutôt que sur la configuration matérielle.

Afin d'optimiser son infrastructure réseau et de mieux prendre en charge les systèmes existants et nouveaux, l'eu-LISA **a consolidé les connexions point à point TESTA-ng** entre l'UC et l'UCS, améliorant ainsi la connectivité, les performances et l'évolutivité, tout en réduisant les coûts et le temps de maintenance, en garantissant une consommation d'énergie durable et en réduisant l'empreinte environnementale.

MIGRATION VERS TESTA-EIRIS

Compte tenu de l'évolution des normes techniques et des besoins opérationnels, la DG DIGIT de la Commission et l'eu-LISA ont poursuivi la **conception et le développement d'un nouveau réseau transeuropéen TESTA EIRIS** (plateforme d'interconnexion et d'échange pour l'UE), afin de remplacer l'actuel réseau TESTA-ng au plus tard fin 2027. En 2025, un modèle de gouvernance a été mis en place et un accord sur les exigences techniques a été signé, tout en engageant le dialogue avec les États membres.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion opérationnelle	
Services d'infrastructure de communication hautement disponibles et sécurisés, y compris des solutions de deuxième couche de chiffrement et des ressources Internet essentielles	
Gestion opérationnelle de l'infrastructure de communication Activités courantes	— surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'infrastructure des systèmes JAI et assistance aux utilisateurs finaux — réalisation de la maintenance, y compris des solutions de deuxième couche de chiffrement — gestion des modifications de l'infrastructure de communication et des développements du réseau TESTA pour l'EES, le BMS partagé et l'interopérabilité
Mises à niveau et évolution	
Renouvellement des couches de chiffrement de l'infrastructure de communication pour le SIS, le VIS et du réseau TESTA-ng.	
Évolution de l'infrastructure de communication projet: 2027	— mise à jour des couches de chiffrement de l'infrastructure de communication — mise en œuvre des composants, de l'EES, du VIS et du BMS partagé, y compris les IUN et la zone internet — préparatifs en vue de la migration vers TESTA-EIRIS

1.7. RECHERCHE, INNOVATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

SUIVI DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

PUBLIC

Le suivi des avancées en matière de recherche et de technologie dans les domaines d'activité relevant de la compétence de l'Agence garantit l'évolution technologique continue des systèmes confiés à l'eu-LISA. Par ailleurs, l'eu-LISA collabore avec le secteur, le monde universitaire et d'autres institutions de l'UE afin d'échanger des informations sur les technologies émergentes, et apporte son soutien au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure ainsi qu'à Horizon Europe.

Organisation d'une table ronde sectorielle

Publication d'un rapport de suivi de la recherche et de la technologie et d'une note d'information technologique

Conclusion d'une étude sur l'IA générative

SUIVI DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

L'Agence a renforcé son expertise et ses capacités en suivant les avancées en matière de recherche et de technologie dans des domaines tels que la biométrie, l'intelligence artificielle, le chiffrement et les technologies cloud. En 2025, l'eu-LISA a publié une **note d'information technologique sur les technologies cloud**, ainsi que son rapport annuel de suivi de la recherche et de la technologie **consacré aux technologies de gestion de l'identité** dans les domaines des voyages internationaux, de la migration et de la gestion des frontières. En outre, l'eu-LISA a finalisé un **rapport sur les centres de données économes en énergie**, analysant l'état des connaissances et les meilleures pratiques pour améliorer la performance énergétique de ses propres centres de données.

TABLE RONDE SECTORIELLE

En juin 2025, l'eu-LISA a organisé, en collaboration avec la présidence polonaise du Conseil de l'UE, une table ronde pour **explorer les approches modernes du développement logiciel dans le secteur public**, qui a réuni plus de 310 participants (120 en présentiel, 190 en ligne) issus des États membres, des institutions de l'UE, du monde universitaire et du secteur.

BIOMETRIE

L'Agence a contribué activement au **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**. Dans le cadre du groupe de travail consacré à la biométrie, l'Agence a coordonné l'élaboration d'une note d'orientation sur l'évaluation indépendante des technologies biométriques dans l'UE. l'eu-LISA a également participé aux groupes de travail du pôle consacrés à la prospective, à l'intelligence artificielle et au chiffrement.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

1 RAPPORT DE SUIVI DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

«*Technologies de gestion des identités dans le contexte des voyages internationaux et des migrations*»

1 NOTE SUR LA TECHNOLOGIE

«*Technologies cloud souveraines - Le nuage n'est-il vraiment que l'ordinateur de quelqu'un d'autre*?»

1 TABLE RONDE SECTORIELLE

«*Développer de meilleurs logiciels pour l'administration publique à grande échelle*» (11-12 juin 2025 à Varsovie, en Pologne).

Source: publications, événement organisé

En outre, l'eu-LISA a apporté son soutien à l'Office fédéral allemand de la sécurité de l'information en assurant la maintenance de l'outil logiciel libre pour la qualité des images faciales (OFIQ).

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En 2025, l'eu-LISA a finalisé sa **stratégie en matière d'IA** pour la période 2025-2027 afin d'optimiser les processus internes et de soutenir ses opérations. L'Agence a également fait progresser la mise en conformité avec le règlement de l'UE sur l'IA, notamment en ce qui concerne les applications d'IA à haut risque, et a mené à bien une étude sur l'**utilisation de l'IA générative pour** améliorer les processus internes (gestion des contrats et recherche d'informations au moyen d'un agent conversationnel).

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Suivi de la recherche et de la technologie	
Soutien à la réflexion stratégique et à l'innovation dans les domaines technologiques pertinents pour l'eu-LISA et ses parties prenantes (par exemple, les technologies de reconnaissance biométrique, l'intelligence artificielle) et établissement d'un lien entre les écosystèmes de la recherche et de l'innovation (par exemple, le secteur et le monde universitaire)	
Suivi de la recherche et de la technologie Activités courantes	— veille sur les technologies, notamment en organisant une table ronde sectorielle, publication d'un rapport de suivi de la recherche et de la technologie et d'une note d'information technologique — contribution au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure et établissement d'un coopération avec la DG JRC
Solutions fondées sur l'IA pour une efficacité améliorée Activités courantes	— achèvement de l'étude sur les outils d'IA générative, cartographie des applications d'IA existantes et attendues au sein de l'eu-LISA, travaux en vue de la mise en œuvre du règlement de l'UE sur l'IA — rédaction de la première stratégie de l'eu-LISA en matière d'IA — participation au groupe de travail de l'EUAN sur l'IA, au réseau des correspondants du CEPD pour l'IA et aux réunions organisées par le bureau de l'IA de la Commission

STATISTIQUES ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'Agence compile et publie des rapports de performance et des statistiques sur l'utilisation et le fonctionnement technique des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence. En outre, l'eu-LISA met régulièrement à jour et publie les listes des autorités désignées qui ont accès aux systèmes JAI.



Publication de rapports statistiques et statutaires sur les systèmes JAI



Soutien à la mise en œuvre de l'acquis de Schengen

STATISTIQUES ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'Agence a publié des rapports sur le **fonctionnement technique du SIS**, des statistiques agrégées sur le **SIS et Eurodac**, ainsi que des listes officielles des autorités compétentes pour le **SIS, N.SIS et Eurodac**. Les données statistiques sur l'utilisation des systèmes JAI contribuent au baromètre Schengen+ élaboré par la Commission, ainsi qu'à d'autres initiatives similaires visant à améliorer la connaissance de la situation et les capacités de prévision au niveau de l'UE.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE



PUBLICATION DE 3 RAPPORTS

Fonctionnement technique du SIS en 2023-2024, statistiques du *SIS* et d'*Eurodac* en 2024

PUBLICATION DE 3 LISTES D'AUTORITES

Liste des autorités du *SIS*, du *N.SIS* et d'*Eurodac*

Source: publications

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Obligation légale de rapport	
Compilation et diffusion de statistiques régulières, de rapports sur la performance et de listes d'autorités Fourniture de statistiques à l'appui des initiatives de la Commission visant à recenser les risques dans les domaines des frontières, de la migration et de l'asile, du retour, de la sécurité intérieure et de la politique des visas (par exemple, projet de connaissance de la situation et de prévision, baromètre Schengen+ et réseau Blueprint pour la gestion des migrations.	
Rapports techniques et statistiques agrégées	— publication de rapports statistiques annuels (SIS, Eurodac), élaboration de statistiques trimestrielles sur le SIS

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Activités courantes	— publication des listes d'autorités (SIS, N.SIS, Eurodac), préparatifs en vue de l'EES et de la liste des autorités de l'ECRIS-TCN — amélioration de l'outil d'automatisation interne pour la collecte des données du SIS
Contribution à la connaissance de la situation et aux prévisions de l'UE en matière de gestion des flux migratoires et de sécurité intérieure Activités courantes	— fourniture de statistiques ad hoc conformément aux demandes de la Commission — contribution au baromètre Schengen+ — fourniture d'un soutien aux échanges avec Frontex dans le cadre de la mise en œuvre du CRRS

FORMATION DES ÉTATS MEMBRES ET DES AGENCES JAI

Le fonctionnement efficace et l'utilisation technique des systèmes JAI reposent sur une formation régulière des experts et des fonctionnaires des États membres, adaptée aux besoins émergents et aux lacunes recensées en matière de connaissances.

Élargissement du catalogue de formation pour compter désormais 120 ressources en ligne

Livraison de 34 nouvelles activités de formation

Augmentation du taux de satisfaction de 86 % à 89 %

FORMATION DES ÉTATS MEMBRES ET DES AGENCES JAI

L'eu-LISA a livré **34 nouvelles activités de formation** (principalement en ligne), portant son catalogue existant à 120 ressources d'apprentissage en ligne mises à la disposition des États membres sur la plateforme d'apprentissage en ligne. L'Agence s'est particulièrement concentrée sur les formations destinées à faciliter la mise en service de l'EES ainsi que sur la biométrie. L'Agence a obtenu un niveau de satisfaction élevé auprès des **3 990 participants**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

89 %

TAUX DE SATISFACTION DE LA FORMATION

stagiaires très satisfaits ou pleinement satisfaits de la formation dispensée (5,34 sur 6)

▲ 3 % par rapport à 2024

Source: Rapport sur les activités de formation de l'eu-LISA

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Formation des États membres et des agences JAI	
Formation des utilisateurs finaux au fonctionnement technique des systèmes JAI, notamment par une coopération avec le CEPOL visant à organiser des formations communes et à partager l'expertise dans des domaines d'intérêt mutuel	
Formation à l'intention des États membres Activités courantes	— livraison d'activités de formation (notamment en présentiel, sous forme de webinaires, de modules en ligne et de cours) — soutien à huit activités de formation CEPOL et Frontex avec fourniture d'une expertise sur les systèmes JAI

ÉVALUATIONS SCHENGEN

PUBLIC

Le fonctionnement efficace de l'espace Schengen repose sur un cadre réglementaire, politique et de gouvernance complexe. Afin d'aider les États membres à mettre en œuvre l'acquis de Schengen, l'eu-LISA met son expertise au service du mécanisme d'évaluation et de suivi de Schengen (SEMM), principalement pour les évaluations des systèmes JAI tels que le SIS/SIRENE, le VIS et l'EES.



Soutien à 9 évaluations



Contribution à la formation des évaluateurs

ÉVALUATIONS SCHENGEN

L'Agence a contribué à l'**analyse annuelle des risques** (réalisée l'année précédant l'évaluation) afin de préparer les prochaines évaluations en Allemagne, aux Pays-Bas, au Liechtenstein et en Belgique. L'Agence a apporté son soutien à **5 évaluations sur place** (y compris des webinaires préparatoires) concernant le SIS/SIRENE en Autriche, en Bulgarie, en Roumanie, en Slovénie et en Suisse, ainsi qu'à **3 évaluations sur place** relatives à la politique commune en matière de visas (y compris le VIS) pour Chypre, la Bulgarie et la Roumanie.

Par ailleurs, l'Agence a apporté son soutien à la Commission dans le cadre de l'intégration de la gestion des frontières (EES) au sein du cadre d'évaluation de Schengen, mise à l'essai lors de l'**évaluation sur place** en Bulgarie.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Évaluations Schengen	
Contribution au mécanisme d'évaluation Schengen de l'UE, y compris en participant en tant qu'observateur et en contribuant aux rapports.	
Évaluations Schengen Activités courantes	— contribution aux exercices annuels d'analyse des risques; — soutien aux évaluations et formations associées

1.8. SOUTIEN DIRECT AUX OPERATIONS

FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES

Les performances continues, résilientes et de haute qualité des systèmes JAI de l'UE nécessitent une gestion opérationnelle et une assistance aux utilisateurs finaux 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une supervision du cycle de vie ainsi que la résolution des incidents et des problèmes afin de maintenir la qualité et la continuité des services.



Garantie d'un soutien opérationnel de haute qualité 24 h/24, 7 j/7



Aide à la mise en service de nouveaux systèmes

CENTRE DE SERVICES OPERATIONNELS

Le **centre de services opérationnels** de l'eu-LISA a fourni une assistance de haute qualité aux utilisateurs finaux (c'est-à-dire aux États membres, aux agences de l'UE et aux transporteurs) et a surveillé tous les

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE



90 %
PERFORMANCE DU SERVICE D'AIDE AUX UTILISATEURS DE L'EU-LISA

PUBLIC

systèmes en fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (à l'exception d'e-CODEX, qui reçoit une assistance pendant les heures d'ouverture de Tallinn). L'Agence a **amélioré la coordination entre** ses homologues centraux et nationaux, ce qui s'est traduit par un degré élevé de satisfaction et de reconnaissance de la part des États membres.

L'Agence a poursuivi sa transition d'une **gestion réactive vers une gestion proactive** du triage et de la résolution des incidents, en tirant parti de l'automatisation et d'outils améliorés pour accroître la qualité et la réactivité des services, et en développant ses capacités internes afin de mettre en œuvre **des tableaux de bord à vue unique** permettant d'améliorer la prise de décision et la connaissance de la situation.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SOLUTIONS

L'Agence **a renforcé le système de signalement des incidents** en améliorant le suivi et la résolution de ces derniers. Afin de garantir la préparation et la mise en service harmonieuse de nouveaux systèmes (par exemple, le BMS partagé, l'EES et les services web), l'eu-LISA s'est concentrée sur le **renforcement de la coordination et des canaux de communication** afin d'améliorer la transparence et la réponse dans la résolution des problèmes techniques, en intégrant efficacement les enseignements tirés des exercices de simulation.

96,40 %
DE SATISFACTION DES CLIENTS

utilisateurs finaux satisfaits ou très satisfaits des services: SIS 97,5 %, VIS 92,6 %, Eurodac 99 %

Source: rapport de performance du service d'assistance; enquête annuelle de satisfaction des clients.

INCIDENTS ET DEMANDES DE SERVICE[21]

1 911
INTERACTIONS GEREES
, dont 1 254 incidents et 657 demandes de service

4 404
TICKETS GERES
dont 29 de priorité critique, 356 de priorité élevée, 2 503 de priorité modérée et 1 513 de priorité faible

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Soutien opérationnel	
Gestion opérationnelle continue des systèmes et soutien de haute qualité aux utilisateurs finaux	
Centre de services opérationnels Activités courantes	— Surveillance et observabilité 24 h/24, 7 j/7, 365 j/an; première intervention en cas d'incident; service d'assistance aux utilisateurs finaux; gestion des demandes de service, des incidents et des problèmes — manuels d'utilisation actualisés et normalisés, y compris pour les nouveaux systèmes.
Exploitation des solutions	
Service continu, stable et de haute qualité pour les solutions, incluant la gestion opérationnelle de bout en bout, amélioration de la réactivité et la qualité de la surveillance	
Exploitation et maintenance des solutions Activités courantes	— assistance technique, gestion et résolution des incidents et des problèmes — soutien à la mise en œuvre et au déploiement des modifications et des versions, y compris l'examen des nouveaux systèmes VIS pour l'EES, le BMS partagé, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN, e-CODEX, l'interopérabilité, le nouvel Eurodac

[21] L'augmentation du nombre d'incidents et de demandes de service était principalement liée au lancement de nouvelles applications et aux mises à niveau effectuées après leur déploiement afin d'en garantir le bon fonctionnement et les performances.

PUBLIC

SECURITE DES SYSTEMES, CYBERSECURITE ET CONTINUITE DES ACTIVITES

La sécurité et la résilience des systèmes d'information JAI face aux menaces avancées revêtent une importance cruciale, dans la mesure où l'eu-LISA gère et héberge d'énormes quantités de données sensibles. L'Agence garantit le plus haut niveau de conformité au cadre réglementaire de l'Union européenne et aux exigences de sécurité en appliquant une approche de «défense en profondeur» et en mettant en œuvre les principes de «sécurité dès la conception» et de «vérification systématique».



Organisation d'un exercice de sécurité et de continuité des activités



Adoption de plans de sécurité et de continuité des activités



Fourniture d'une évaluation des risques de cybersécurité et d'un plan de cybersécurité

SECURITE DES SYSTEMES ET CONTINUITE DES ACTIVITES

L'Agence a assuré un suivi et une gestion continus des risques liés à la sécurité (y compris la cybersécurité), en veillant à ce que les contrôles mis en place soient efficaces et correctement gérés. Afin de garantir dès le départ des contrôles d'accès, une authentification et une protection des données adéquats, l'eu-LISA s'est attachée à concevoir les architectures de sécurité des **nouveaux routeurs centraux Eurodac, Prüm et API-PNR**. Le conseil d'administration a adopté des **plans de sécurité et de continuité des activités** pour e-CODEX, les nouveaux systèmes (EES, ETIAS et ECRIS-TCN) et l'interopérabilité.

L'eu-LISA a renforcé sa solution de gestion des informations et des événements en matière de sécurité (SIEM) conformément au CERT-UE (service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union) afin d'améliorer la surveillance des incidents de sécurité et la capacité à y répondre. L'eu-LISA a également réalisé une **analyse d'impact approfondie sur les activités** des services critiques, afin d'obtenir une vision globale de la résilience de l'organisation

POSTURE EN MATIERE DE CYBERSECURITE

L'intégration des solutions cloud nécessite de renforcer la posture en matière de cybersécurité et les mesures de protection. Conformément aux exigences du règlement de l'UE sur la cybersécurité, l'eu-LISA a procédé à une **évaluation des risques de cybersécurité** et à une évaluation de la maturité en matière de sécurité, a finalisé le **plan de cybersécurité** et a amélioré le cadre de cybersécurité afin de renforcer sa résilience opérationnelle. L'Agence a lancé des contrôles de sécurité auprès de ses principaux prestataires tiers afin de garantir la sécurité et la continuité des services fournis.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE



100 %

OBJECTIFS DE SECURITE MIS EN ŒUVRE



100 %

EVALUATIONS DES RISQUES DE SECURITE PAR RAPPORT AUX SYSTEMES

Source: tableau de bord d'assurance sécurité

EXERCICE DE SECURITE ET DE CONTINUITE DES ACTIVITES

En septembre 2025, en collaboration avec ses parties prenantes (les représentants des États membres et des pays associés, IOAUE, Frontex et l'ENISA), l'eu-LISA a mené un **exercice de sécurité et de continuité des activités** pour le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES et e-CODEX, afin de garantir un niveau adéquat de sécurité et de résilience pour les systèmes relevant de son mandat.

Cet exercice visait principalement à recenser et à atténuer les perturbations potentielles pouvant survenir lors de la mise en œuvre des procédures de gestion des incidents en cas d'événements imprévus et d'incidents perturbateurs.

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Sécurité du système	
Renforcement du cadre de sécurité, des capacités et de la posture de sécurité de ses systèmes et de son infrastructure	
Services gérés de sécurité informatique Activités courantes	— surveillance de l'infrastructure informatique de l'entreprise, y compris la gestion des incidents et la réponse à ceux-ci, ainsi que la gestion des identités et des accès — réévaluation des opérations de cybersécurité, de la surveillance et de la réponse
Sécurité de l'information et assurance Activités courantes	— réalisation des évaluations des risques, des analyses de vulnérabilité, des évaluations de sécurité et des tests d'intrusion et mise en place des stratégies d'atténuation — surveillance et évaluation de la posture de sécurité du système, notamment en mettant à jour les exigences de sécurité, les plans et les plans de continuité des activités, et mise en œuvre les recommandations du CEPD — garantie des principes de sécurité dès la conception; évaluation des exigences en matière de sécurité, y compris des architectures pour les nouveaux systèmes sur site et en nuage
Cybersécurité	
Renforcement de la posture en matière de cybersécurité de ses systèmes et de son infrastructure	
Services relatifs aux opérations de cybersécurité Activités courantes	— renforcement de la posture en matière de cybersécurité (orientations du CERT-UE, normes internationales et bonnes pratiques), notamment grâce au centre de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRT) et à une nouvelle approche de sécurité fondée sur le DevSecOps pour sécuriser les technologies cloud natives — exploration de solutions d'IA et d'informatique en nuage pour la surveillance, la détection et la réponse aux incidents
Continuité des activités	
Conformité avec le cadre réglementaire et les exigences de sécurité de l'UE;	
Continuité opérationnelle des activités Activités courantes	— analyses d'impact sur les activités et gestion des risques, notamment au moyen de plans de continuité des activités propres à chaque système — échange de connaissances et de bonnes pratiques avec les États membres, les IOAUE et le réseau des agences JAI, y compris la contribution à divers réseaux et forums
Exercice de continuité des activités et de reprise après sinistre projet: 2025	— exécution de l'exercice annuel de continuité des activités en septembre 2025

TRANSITION ET AUTOMATISATION DES SERVICES

L'Agence veille à préserver l'intégrité de son système et à limiter au maximum les perturbations des services existants (performances et disponibilité) lors du déploiement de modifications techniques et de nouvelles fonctionnalités. Afin de garantir la préparation opérationnelle en vue de la mise en service de nouveaux systèmes, l'eu-LISA coordonne la transition entre la phase de mise en œuvre du projet et la phase d'exploitation. Pour améliorer l'efficacité et optimiser les coûts, l'eu-LISA automatise les tâches répétitives, à forte intensité de main-d'œuvre et chronophages.



Soutien à la mise en service du VIS pour l'EES, du BMS partagé et de l'EES



Poursuite de la mise en œuvre du nouvel outil ITSM



Intégration des données de surveillance et d'observabilité du VIS

PUBLIC

TRANSITION DES SERVICES

L'Agence a coordonné les exercices de simulation et assuré la coordination de bout en bout pour la mise en service de nouveaux systèmes: **VIS pour l'EES et BMS partagé** en mai, et mise en service progressive de l'**EES** en octobre.

Afin de rationaliser la coordination des activités de transition pour ses parties prenantes, l'Agence a créé le **groupe d'activités de transition** pour la communauté des utilisateurs finaux de l'ECRIS-TCN. L'eu-LISA a continué d'adopter une approche plus souple de la gestion des versions et des changements opérationnels, afin d'améliorer l'efficacité et de renforcer la coordination de la planification des changements.

OUTILS DES SERVICES OPERATIONNELS

Afin d'évoluer vers un écosystème d'information complet, en tirant parti des capacités du cloud, de l'IA et de l'apprentissage automatique, l'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre d'un **nouveau système de gestion des événements** pour le suivi et la gestion en temps réel des événements dans tous les systèmes et dans toute l'infrastructure, afin de réduire le temps de réponse et de faciliter une résolution plus rapide des incidents.

L'Agence **a intégré les données de surveillance et d'observabilité du VIS** afin de commencer à développer les tableaux de bord de surveillance nécessaires.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

96 %
DE COUVERTURE DES EXIGENCES OPERATIONNELLES ET DE TRANSITION

76 %
DES MODIFICATIONS OPERATIONNELLES MISES EN ŒUVRE

24 % des modifications ont été annulées conformément à la politique de conservation des tickets: les activités à long terme sont divisées en tâches gérables et renseignées à nouveau dans l'outil de gestion des tickets

Sources: rapports internes

Parallèlement, l'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre d'un **outil ITSM** afin d'accroître l'efficacité grâce à des flux de travail optimisés et automatisés, d'améliorer la collaboration et l'expérience client, et ainsi d'optimiser la prestation de services.

L'Agence a connecté les premiers utilisateurs finaux à l'environnement de pré-production afin de lancer les activités d'essais et d'intégration, et a intégré le processus opérationnel de gestion des connaissances.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Transition des services	
Assistance à la maintenance opérationnelle, y compris les mises à niveau et les modifications techniques Préparation opérationnelle aux nouveaux systèmes grâce à la transition des services de coordination	
Gestion des changements opérationnels Activités courantes	— certification, planification, mise en œuvre et examen post-mise en œuvre — préparation de l'intégration des composants de la PCP et de la CCP dans l'outil ITSM — achèvement de l'alignement des processus sur ITIL4 et adaptation au nouvel outil ITSM
Gestion des versions et du déploiement Activités courantes	— mise en œuvre des versions, c'est-à-dire les dernières fonctionnalités et correctifs — mise en œuvre d'une approche agile de la gestion des versions
Passage à la phase opérationnelle Activités courantes	— coordination des activités de transition (notamment les groupes de transition et les exercices de simulation) — coordination de la transition et préparation opérationnelle, mise en service du VIS pour l'EES, du BMS partagé et de l'EES
Outils des services opérationnels	
Mise en œuvre du système de gestion des événements, y compris l'intégration de tous les systèmes existants et nouveaux Efficacité, réactivité et qualité du suivi, des opérations et des performances	
Outils transversaux de service opérationnels Activités courantes	— outils gérés et personnalisés, y compris l'administration technique et la gestion des licences — soutien et offre de formation aux nouveaux utilisateurs (EES, opérateurs et ECRIS-

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
	TCN) — support fournisseur aux administrateurs pour la mise en œuvre des changements
Mise en œuvre du système de gestion des événements projet: 2026 (phase 1: mise en œuvre); phase 2 (améliorations): 2027	— connexion du VIS, intégration des journaux et indicateurs pertinents afin de développer des tableaux de bord de surveillance
Remplacement de l'outil du système de gestion de l'information en matière de sécurité projet: 2025 **nouvelle date: 2026**	— mise en œuvre continue, notamment l'analyse et l'intégration des processus ITSM existants, ainsi que l'intégration des communautés d'utilisateurs

TECHNOLOGIE ET INGENIERIE LOGICIELLE

L'Agence renforce ses capacités afin de rationaliser la production, d'accélérer la livraison de nouvelles solutions et de renforcer l'appropriation des logiciels développés. Afin de garantir l'efficacité, la cohérence, l'évolutivité et la qualité, l'eu-LISA met en œuvre une approche de développement agile et itérative, s'appuyant sur des outils et des pratiques couvrant l'ensemble du cycle de vie du développement. Des essais approfondis des solutions et des services d'intégration permettront de s'assurer que les nouvelles solutions sont adaptées à l'usage prévu et répondent aux exigences de qualité.

Développement de logiciels pilotes avec le nouvel Eurodac

Création d'un comité «Technologie »

Nomination d'un chef des technologies

ASSURANCE DE LA QUALITE ET ESSAIS

L'eu-LISA s'appuie sur des outils d'essais basés sur le cloud et sur les principes agiles pour améliorer l'assurance qualité. Le développement du nouvel Eurodac a déjà fait ses preuves en matière d'efficacité et d'amélioration globale de la qualité.

L'Agence a mis en place un **groupe d'experts chargé des essais du nouvel Eurodac** afin de mieux cibler et coordonner les activités d'essais grâce à une participation plus précoce des États membres et à un retour d'information itératif permettant de résoudre plus rapidement les problèmes et de réduire la charge de travail lors de la phase finale des essais.

INGENIERIE LOGICIELLE

L'eu-LISA a continué à renforcer ses capacités internes en gérant les chaînes de compilation et de déploiement au moyen d'outils DevSecOps, en mettant l'accent sur l'automatisation de l'intégration, de la livraison et du déploiement continus (CI/CD) afin de réduire au minimum les erreurs, d'améliorer l'efficacité et de réduire le délai de déploiement des nouvelles applications.

À la suite de l'adoption de la **stratégie «Software Factory»** en mars 2025, l'eu-LISA a poursuivi le développement de son **initiative «Software Factory»**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

88 %

D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS FINAUX PENDANT LES ESSAIS

demandes traitées conformément aux objectifs de l'ANS. Partiellement conforme à l'objectif en raison du volume élevé de demandes (ECRIS-TCN, ETIAS et nouvel Eurodac)

99 %

DISPONIBILITE DES OUTILS DEVOPS

écarts de performance mineurs

Sources: Rapports SM9 et JIRA

Les indicateurs relatifs aux campagnes d'essais et à la couverture des exigences pouvant faire l'objet d'essais sont obsolètes, car ils ne font plus l'objet d'un suivi au niveau du système depuis 2025.

PUBLIC

afin d'améliorer la livraison des projets, d'adopter de nouvelles technologies, de normaliser les méthodologies, d'accélérer les pratiques agiles, de renforcer l'expertise technique interne et d'instaurer une culture d'amélioration continue. En 2025, l'accent a été mis sur l'accélération du développement du nouvel Eurodac et sur le lancement d'un nouveau projet pilote avec le routeur Prüm.

SOLUTIONS ET ARCHITECTURE

Afin de garantir la haute qualité des solutions et des applications développées, l'eu-LISA a aligné la conception architecturale de toutes les initiatives de développement sur sa **stratégie technologique**. En outre, l'Agence a créé un nouveau **comité technologique** et nommé un **chef des technologies** afin de fournir des orientations stratégiques et de renforcer la gestion technologique en vue d'améliorer la sélection des technologies, conformément à la stratégie technologique et aux exigences réglementaires (par exemple, la protection des données, le règlement sur l'IA, les normes de cybersécurité) lors de l'adoption des technologies appropriées.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Assurance de la qualité et essais	
Assurance complète de la qualité et soutien aux activités de test Consolidation des outils et des processus, notamment amélioration des outils du cycle de vie du développement des systèmes (SDLC)	
Gestion des essais Activités courantes	— soutien aux activités d'essais pour le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES, le BMS partagé, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN, les composants d'interopérabilité, l'e-CODEX et la PC des ECE — soutien aux opérations pour le VIS, le BMS partagé, l'EES et les services web — réunions de coordination, y compris les groupes d'experts chargés des essais (EES-VIS, ETIAS, interopérabilité, ECRIS-TCN et Eurodac) — gestion des outils d'essais, y compris des outils basés sur le cloud permettant de rationaliser le signalement et le traitement des défauts et des problèmes liés aux logiciels
Ingénierie logicielle	
Déploiement plus efficace et plus rapide des nouvelles applications, grâce à l'intégration continue et au déploiement continu (CI/CD)	
Ingénierie logicielle Activités courantes	— renforcement de l'approche de l'usine logicielle en pilotant le nouvel Eurodac et Prüm
Solutions et architecture	
Mise en œuvre de l'architecture d'entreprise, y compris l'alignement des initiatives architecturales et technologiques	
Continuum de l'architecture d'entreprise Activités courantes	— mise en place du comité technologique — organisation de réunions dans le cadre de l'architecture tactique

PUBLIC

GROUPES CONSULTATIFS ET CONSEILS DE GESTION DE PROGRAMME

L'Agence soutient les organes de gouvernance de l'eu-LISA en organisant les réunions des groupes consultatifs, des conseils de gestion de programme, ainsi que de divers autres groupes de coopération et de travail, afin de coordonner leur travail quotidien et leurs discussions, et d'assurer l'alignement sur les besoins des parties prenantes.

Taux de satisfaction des parties prenantes de 99,4 %

Établissement d'organes de gouvernance pour le routeur Prüm, le routeur API-PNR et la plateforme EU VAP

SOUTIEN DES PARTIES PRENANTES DE HAUTE QUALITE

L'eu-LISA a organisé et tenu près de **130 réunions**, 90 ateliers techniques et des sessions ad hoc spécifiques avec les États membres, couvrant **20 organes de gouvernance**, dont de **nouveaux organes de gouvernance pour le routeur Prüm**, **le routeur API-PNR** et **EU VAP**.

L'Agence a présidé 44 réunions (EES-ETIAS, ECRIS-TCN, PC ECE, API-PNR et groupes de pilotage «Interopérabilité»). En octobre, après la mise en service de l'EES, l'eu-LISA a confié la présidence du volet «EES» du groupe de travail EES-ETIAS à un État membre.

L'enquête annuelle de satisfaction des parties prenantes a confirmé la grande qualité du soutien apporté aux parties prenantes, atteignant un **taux de satisfaction de 99,4 %,** ce qui témoigne d'une bonne communication, d'une bonne coopération et de l'efficacité du soutien.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

99,4 %

DE SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

Satisfaction à l'égard du soutien organisationnel et du secrétariat

Source: enquête de satisfaction des parties prenantes

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Groupes consultatifs	
Soutien de haute qualité aux groupes consultatifs, aux conseils de gestion de programme, y compris aux groupes de travail et aux ateliers techniques.	
Soutien administratif aux groupes consultatifs Activités courantes	— organisation et soutien de réunions, notamment des groupes de travail et de coopération, des ateliers techniques et des événements ponctuels — suivi de la mise en œuvre des décisions et des résultats des réunions. — création de nouveaux organes de gouvernance pour les routeurs Prüm et API-PNR et la plateforme EU VAP
Appui administratif à d'autres réunions et missions Activités courantes	— soutien apporté à des missions du personnel, notamment des conférences, des événements et des réunions d'information pour les parties prenantes.
Évaluation	
Mise en œuvre du plan d'action sur les conclusions de l'évaluation de l'Agence	
Plan d'action sur les conclusions de l'évaluation de l'Agence Activités courantes	**L'activité n'a pas débuté** en 2025, le rapport d'évaluation externe ayant été adopté en janvier 2026.

PUBLIC

GOUVERNANCE

Gouvernance et conformité

Pour atteindre ses objectifs stratégiques et répondre aux attentes des parties prenantes, tout en garantissant le plein respect du cadre réglementaire de l'UE, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance transparente et efficace, une allocation optimale des ressources, une gestion stratégique des capacités ainsi qu'un processus décisionnel fondé sur les données.

Adoption d'ICP institutionnels révisés

Mise en œuvre de 98 % des recommandations d'audit

Clôture d'une recommandation d'audit en attente

PROTECTION DES DONNEES

Afin de garantir un niveau élevé de protection des données, dans le plein respect des droits fondamentaux et du droit de l'UE en matière de protection des données, y compris des dispositions spécifiques aux systèmes, l'eu-LISA s'est concentrée sur les aspects de la protection des données liés à la mise en service du VIS pour l'EES, le BMS partagé et la mise en service progressive de l'EES. Par ailleurs, l'Agence a examiné les projets d'actes législatifs secondaires relatifs à la plateforme de l'UE pour les demandes de visa (VAP EU) et à l'API-PNR, et a renforcé sa collaboration avec la Commission et le Conseil de l'UE.

L'Agence a également recensé les **exigences en matière de protection des données et celles découlant du règlement sur l'IA** applicables aux cas d'utilisation possibles de l'IA générative envisagés pour améliorer la gestion des contrats, les marchés publics et l'assistance juridique.

CAPACITE D'AUDIT INTERNE

L'eu-LISA a poursuivi l'évaluation systématique de l'efficacité de ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, **atteignant un taux de mise en œuvre de 98 %** des recommandations d'audit et renforçant une approche axée sur l'amélioration dans l'ensemble de l'eu-LISA. L'Agence a également, d'un point de vue technique, **clôturé une**

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

100 %
DEMANDES DE SOUTIEN ET CONSULTATIONS DU CEPD EN MATIERE D'AUDIT
traitées

72 %
RECOMMANDATIONS DU CEPD MISES EN ŒUVRE
mise en œuvre globale des recommandations du CEPD

4
RECOMMANDATIONS DU CEPD EN ATTENTE
aucune recommandation du CEPD en attente depuis plus d'un an

98 %
DES RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE
Une recommandation d'audit en attente a été clôturée avec l'adoption de la stratégie d'approvisionnement de l'Agence en décembre 2025. L'Agence a progressé dans la mise en œuvre d'une autre recommandation d'audit en attente concernant l'outil de suivi des contrats

Sources: Rapports annuels du DPD et de l'IAC

PUBLIC

recommandation d'audit en attente concernant le recrutement des ressources humaines. L'eu-LISA a également mené à bien son plan d'audit interne (**94 %**).

L'Agence a mis en œuvre **une nouvelle solution de gestion des audits** afin d'accroître l'efficacité grâce à une gestion de bout en bout des activités d'audit, d'améliorer le respect des normes d'audit et de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations traitées.

GOUVERNANCE ET CONFORMITE

L'eu-LISA a continué de renforcer son système de contrôle interne, de mettre en œuvre son **plan d'action relatif à la stratégie de contrôle interne**, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des contrats, l'évaluation de son **cadre de contrôle interne**, et le suivi des risques et problèmes institutionnels.

L'eu-LISA a également révisé et mis à jour ses **ICP institutionnels** afin de soutenir la prise de décision et d'améliorer la gestion des performances, et a progressé dans le cadre de l'**initiative relative au tableau de bord prospectif**.

Afin d'améliorer le développement organisationnel, les performances et la qualité de la gouvernance, l'eu-LISA a mis en œuvre un **plan d'action de gestion stratégique** visant à renforcer la gestion et la livraison des systèmes JAI relevant de sa compétence, à intégrer les nouvelles avancées technologiques (nuage souverain, IA), à améliorer l'attraction des talents et les relations avec les parties prenantes.

INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE

L'Agence a publié son **rapport annuel sur la durabilité 2024**, qui met en évidence les progrès réalisés dans les domaines environnemental, social et économique. Il met également en avant les mesures prises, les résultats obtenus et les actions prévues pour mieux intégrer le développement durable dans les activités quotidiennes.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Protection des données	
Respect des normes, exigences et réglementations applicables en matière de protection des données, y compris les dispositions spécifiques aux systèmes	
Protection des données Activités courantes	— suivi et renforcement des activités de traitement des données, notamment en évaluant les processus et les contrôles de protection des données, les recommandations mises en œuvre, les registres de protection des données gérés, les rapports sur l'état d'avancement communiqués — soutien des audits, y compris la consultation et la réponse aux demandes du CEPD — participation à des forums pertinents, c'est-à-dire des réseaux, IOAUE — promotion d'une culture de la protection des données
Gestion de projet	
Capacités de gestion de projets efficaces, performance et utilisation efficiente des ressources	
Gestion des programmes et des projets[22] Activités courantes	— coordination des contributions aux rapports mensuels CGP et aux rapports d'avancement semestriels destinés au Parlement européen et au Conseil; — mise en place d'une nouvelle pratique informatique, notamment en matière de soutien à la gouvernance des projets — prise en charge d'un processus de planification intégrée et des outils connexes
Capacité d'audit interne	
Respect des exigences applicables en matière de contrôle interne	
Audit interne Activités courantes	— fourniture d'une assurance objective et fondée sur les risques, de conseils et d'une vision prospective fondés sur les risques et objectifs, ainsi que de mises à jour sur les conclusions des audits et la mise en œuvre des recommandations de l'IAS, de la Cour des comptes, de l'OLAF et de l'IAC, notamment le rapport annuel 2025 de l'IAC, — coordination des audits internes et externes

[22] Étant donné que la valeur de l'indicateur d'évaluation du projet est exprimée sous forme de pourcentage moyen des écarts (en ce qui concerne les coûts, le calendrier et le périmètre), et qu'un seul projet de référence est pris en considération (la mise en œuvre du système d'entrée/sortie), le calcul pour 2025 n'était pas applicable. En outre, avec l'introduction des principes agiles dans la gestion des projets, l'indicateur relatif au respect, par les projets achevés, des artefacts PRINCE2 tout au long de leur cycle de vie est devenu obsolète et sera remplacé par de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP) en 2026.

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
	— mise en place de l'outil de gestion des audits — adoption d'une nouvelle stratégie antifraude pour la période 2025-2027 — évaluation des processus de contrôle interne, des contrôles et des risques connexes, y compris la stratégie de lutte contre la fraude, le processus de dénonciation, le registre de transparence.
Gouvernance	
Contrôle interne et gestion de la qualité rigoureux et respect des exigences applicables et des principes de bonne gouvernance	
Gouvernance institutionnelle, conformité et gestion de la qualité Activités courantes	— évaluation du CCI, mise en œuvre de la stratégie de contrôle interne, enregistrement des exceptions et des cas de non-conformité, suivi des risques institutionnels — suivi des activités liées à la gestion de la qualité, amélioration de l'efficacité et de la clarté de la gouvernance, notamment au moyen de chartes internes pour les subdivisions — plan d'action stratégique coordonné, préparation des documents statutaires (DOCUP, RAAC), mise à jour des ICP institutionnels
Cadre du service et des processus de l'eu-LISA Activités courantes	— gestion et mise à jour du catalogue des produits, des services et des processus — présentation d'un rapport annuel sur les ICP relatifs aux processus; — renforcement du processus de gestion des connaissances à l'aide d'un outil spécifique — projet pilote de numérisation des processus
Amélioration continue des services et processus de l'eu-LISA projet: 2026	— révision et mise à jour des services et des processus, y compris les ICP associés, en mettant l'accent sur les processus critiques (par exemple, la gestion des contrats, la gestion des actifs) — tenue et amélioration continue du registre des services
Tâches horizontales institutionnelles Activités courantes	— départements et unités coordonnés, soutenus et gérés.

Gestion des parties prenantes et communication

Le maintien et le renforcement de l'image d'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise nécessitent une communication efficace et une collaboration étroite avec les parties prenantes – les États membres, les pays associés à l'espace Schengen, les institutions et agences de l'UE ainsi que le secteur (y compris les transporteurs de passagers). L'eu-LISA apporte son expertise technique aux initiatives législatives concernées, en aidant les parties prenantes à gérer les demandes et à mener des analyses opérationnelles.

Organisation d'une conférence de haut niveau sur l'autonomie stratégique de l'UE

Lancement d'un nouveau site web avec une fonction de bulletin d'information

CONFERENCE DE HAUT NIVEAU

Le 1er octobre 2025, l'eu-LISA a organisé une **conférence de haut niveau** sur le rôle des technologies souveraines dans la sécurité de l'UE («***Autonomie stratégique en action: Assurer la sécurité de l'Europe et de ses frontières grâce à une technologie de confiance***»). Cet événement a réuni des institutions de l'Union, des autorités nationales, des représentants du secteur privé et du monde universitaire afin de débattre des interactions entre la technologie, l'état de droit, l'autonomie et les compétences numériques indispensables à la sécurité et à la souveraineté de l'UE, ainsi que du rôle de l'eu-

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

185 968 visiteurs du site

▲ 3 % visiteurs uniques

▲118 % moyenne du temps passé sur le site web

▼ 28 % diminution du taux de rebond (38 % contre 53 % en 2024)

129 ABONNES AU BULLETIN D'INFORMATION

pour la nouvelle fonctionnalité de la lettre

PUBLIC

LISA dans le cadre de la quête d'autonomie stratégique de l'UE.

ENGAGEMENT ET VISIBILITE PROFESSIONNELLE

En s'appuyant sur des médias et des plateformes en ligne et hors ligne, l'eu-LISA a valorisé son rôle et ses réalisations en tant qu'acteur clé de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de la JAI, notamment au moyen de campagnes de visibilité consacrées aux 30 ans du SIS et aux 40 ans de l'espace Schengen, ainsi que d'une **campagne spécifique à l'entrée en service de l'EES**.

L'eu-LISA a déployé un **nouveau site web institutionnel** pour améliorer la qualité de la communication, la visibilité et la participation des parties prenantes, et a préparé des **bulletins d'information numériques et de nouveaux dépliants promotionnels** («Rendre l'Europe plus sûre et sécurisée grâce à la technologie») afin de sensibiliser au rôle de l'eu-LISA. L'Agence a lancé une série «Behind the Systems» (Derrière les systèmes) pour mettre en évidence les réalisations dans le développement et l'exploitation des systèmes JAI, ainsi que la collaboration entre équipes à l'appui de la réalisation des étapes clés.

GESTION DES RELATIONS COMMERCIALES

L'Agence a favorisé des **relations professionnelles** constructives avec les États membres, les institutions et agences de l'UE, le secteur et le milieu universitaire, en participant activement aux discussions techniques et stratégiques, en analysant et en évaluant les demandes opérationnelles et, sur demande, en apportant son expertise et son soutien au processus législatif et à l'élaboration des politiques dans le domaine de la JAI.

PARTENARIATS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES INSTITUTIONS ET AGENCES DE L'UE

L'eu-LISA a collaboré avec les États membres, les pays associés à l'espace Schengen, les agences et les institutions de l'UE, de manière bilatérale et par l'intermédiaire de réseaux (réseau des agences JAI et réseau des agences de l'UE), afin de partager son expertise technique et d'améliorer l'efficacité et les synergies. L'Agence s'est attachée à renouveler ses accords de coopération avec les agences concernées et a entretenu une étroite collaboration avec les États membres assurant la présidence tournante du Conseil de l'UE: **Pologne** et **Danemark**.

d'information



+4 199
ABONNES LINKEDIN

+609
ABONNES FACEBOOK

YouTube (+89 nouveaux abonnés) et X (-19 abonnés) ne constituent pas des réseaux sociaux actifs.



231
PUBLICATIONS SUR LES MEDIAS SOCIAUX

nombre moyen de publications par plateforme, touchant un public potentiel de plus de 1,2 million de personnes et générant 27 194 interactions



80 %
TAUX DE PARTICIPATION

à l'enquête annuelle de satisfaction en matière de communication



93 %
TAUX DE SATISFACTION

à l'égard des canaux et des activités de communication interne

Source: analyse du web et des médias sociaux; enquête annuelle de satisfaction

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion des parties prenantes	
Collaboration transparente et constructive avec le conseil d'administration et son le comité «Audit, conformité et finances» (CACF).	
Soutien administratif au conseil d'administration Activités courantes	— organisation et soutien de réunions, suivi de la mise en œuvre des décisions — organisation de cinq réunions du conseil d'administration (dont une extraordinaire) et six réunions du CACF (dont une extraordinaire)
Suivi et coordination des politiques	
Un soutien proactif aux débats techniques et stratégiques, au processus législatif et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne	
Activités de liaison Activités courantes	— fourniture d'un soutien au directeur exécutif et aux opérations, et tenue à jour du répertoire législatif — représentation de la position de l'eu-LISA lors des réunions au niveau de l'UE, coopération avec les parties prenantes
Suivi et coordination des politiques Activités courantes	— suivi des évolutions politiques, stratégiques et législatives pertinentes, y compris l'analyse de la politique interne, de la législation et de l'impact — révision des plans de coopération avec l'ENISA, Eurojust et le CEPOL — accueil de diverses visites et séances d'information, et organisation de sa conférence de haut niveau
Gestion des relations commerciales	
Relations constructives avec les parties prenantes, notamment gestion des demandes, analyse opérationnelle et évaluation des exigences	
Gestion des relations commerciales Activités courantes	— gestion des relations commerciales, y compris les relations interentreprises (B2B), évaluation de l'impact des nouvelles initiatives — saisie et analyse des demandes et des exigences opérationnelles (notamment la conversion des demandes approuvées en exigences pour le développement) — représentation de l'eu-LISA à tous les niveaux de gouvernance (groupes de pilotage, comités de gestion de projet, conseil d'administration), auprès des institutions de l'UE et du secteur, notamment en présidant des groupes de pilotage et des groupes de travail
Communication	
Amélioration de la réputation professionnelle et de l'engagement des parties prenantes de l'eu-LISA, ainsi que de l'efficacité de la communication	
Communication Activités courantes	— garantie d'une communication régulière via différents canaux, notamment l'élargissement de la présence en ligne et dans les réseaux sociaux; — sensibilisation accrue aux priorités annuelles, notamment la certification EMAS, la promotion des grands événements de visibilité (tables rondes sectorielles, conférences) — mise en avant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes informatiques
Soutien à la Commission et aux États membres	
Soutien aux États membres, à la Commission et aux autres agences compétentes de l'UE dans le cadre de la mise en place et de la gestion de systèmes	
Soutien à la Commission et aux États membres ad hoc, comme demandé	**aucune demande** de la Commission ou des États membres au titre des articles 9 et 16 du règlement fondateur

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Sécurité et continuité des activités institutionnelles

PUBLIC

L'Agence maintient et améliore le niveau élevé de sécurité physique dans et autour de ses installations en réponse à l'évolution des besoins opérationnels, en renforçant davantage ses capacités en matière de continuité des activités.

Protection de l'ensemble des actifs physiques, des installations et du personnel

Organisation de deux exercices de sécurité

Achèvement de la culture de la sécurité et du cadre de formation

SECURITE PHYSIQUE

L'eu-LISA a assuré la protection de ses actifs physiques grâce aux **mesures de sécurité planifiées et à la gestion**, notamment par le recours à des services de gardiennage efficaces, ainsi qu'à l'organisation de deux exercices de sécurité visant à évaluer l'état de préparation, à valider les procédures de réponse et à renforcer la résilience face aux incidents.

CULTURE DE LA SECURITE ET CYBERSECURITE

L'Agence a lancé un **cadre de sensibilisation et de formation à la sécurité** afin de prendre en compte le facteur humain en matière de sécurité, de faciliter la mobilisation et l'engagement dans un contexte d'augmentation du nombre de membres du personnel, et de renforcer la culture de la sécurité et de la sûreté au sein de l'organisation. Ce cadre met l'accent sur les comportements fondamentaux au moyen d'une série de campagnes sur le hameçonnage, de formations adaptées aux différents rôles et d'une initiative «Capture the Flag».

Dans le cadre de la migration en cours des services informatiques de l'organisation vers le cloud, l'eu-LISA s'attache à renforcer sa posture et sa sensibilisation en matière de cybersécurité, en abordant diverses thématiques, allant des biais liés à l'IA au contre-espionnage.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

2
EXERCICES DE SECURITE ET DE CONTINUITE DES ACTIVITES
à Tallinn et Strasbourg

100 %
COUVERTURE DES CONTROLES DE LA CONTINUITE DES ACTIVITES

100 %
DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
Source: tableau de bord d'assurance sécurité, rapports de mise en œuvre

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Sécurité d'entreprise	
Niveau élevé de sécurité physique des installations, des actifs et des effectifs de l'eu-LISA;	
Sécurité préventive Activités courantes	— Service de sécurité et de protection 24 h/24 et 7 j/7 dans tous les locaux — maintenance des systèmes de sécurité et de l'infrastructure, y compris surveillance du paysage de la sécurité et alignement des mesures de sécurité
Gouvernance de la sécurité et gestion de la continuité	— gouvernance en matière de sécurité et gestion de la continuité, notamment des événements de coopération, d'information et de sensibilisation

PUBLIC

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Activités courantes	
Continuité des activités	
Amélioration continue des processus de continuité des activités et de sécurité	
Gestion de la continuité des activités Activités courantes	— actualisation et normalisation des exigences de sécurité, y compris en matière de continuité des activités
Mise en œuvre des recommandations en matière de sécurité et de continuité des activités Activités courantes	— mise à jour des processus de sécurité et de continuité des activités sur la base des recommandations issues des exercices, des inspections et des audits

Gestion des ressources humaines

La réalisation des objectifs stratégiques passe par une gestion efficace des ressources humaines, fondée sur une approche axée sur les compétences, l'attraction de talents diversifiés et un développement professionnel ciblé.

Adoption de la stratégie d'approvisionnement

Augmentation du taux d'occupation et accélération du processus de recrutement

Cadre éthique amélioré

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Agence **a actualisé sa structure organisationnelle** afin d'améliorer la mise en œuvre de son mandat et de ses objectifs, de favoriser l'efficacité et de renforcer la conformité.

L'eu-LISA a adopté une **stratégie d'approvisionnement** en vue d'une approche globale pour répondre aux besoins futurs en matière de main-d'œuvre et a progressé dans la définition de la **stratégie en matière de ressources humaines**, en recensant les domaines stratégiques afin de mieux s'aligner sur l'évolution des besoins opérationnels et en proposant une approche cohérente et prospective de la gestion et du développement des talents. L'Agence a également **renforcé son cadre éthique** en adoptant un code de conduite et de bonne administration révisé.

L'Agence a poursuivi ses efforts pour **améliorer son taux d'occupation** et a raccourci la durée du processus de sélection (pour en savoir plus, voir *Gestion des ressources humaines*).

L'Agence a mené une enquête sur l'engagement du personnel, qui a enregistré un taux de participation de 76 % et a obtenu un score de 3,7 sur 5. Avant tout, les membres du personnel attachent de l'importance au sens de leur travail et à la contribution qu'ils peuvent apporter à une Europe plus sûre et à la vie des citoyens de l'UE.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

20,7 %
DE RESSOURCES ADMINISTRATIVES

68,4 %
DES RESSOURCES OPERATIONNELLES

88,2 %
DE TAUX D'OCCUPATION

taux d'occupation, hors postes faisant l'objet d'offres d'emploi, inférieur à l'objectif en raison des postes supplémentaires accordés dans le cadre du nouvel Eurodac et du filtrage

taux d'occupation, y compris les postes faisant l'objet d'offres d'emploi: 94,5 %

4,8 %
DE ROTATION DU PERSONNEL

Source: exercice d'évaluation comparative du personnel 2025; base de données des RH, rapports SYSPER

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion des ressources humaines	
Gestion efficace des ressources humaines et développement professionnel ciblé des compétences Positionnement solide en tant qu'employeur de choix dans le secteur des technologies de l'information	
Administration et planification des ressources humaines Activités courantes	— gestion des processus RH depuis la sélection et l'intégration jusqu'à la résiliation du contrat — numérisation des processus (plateformes SYSPER et iLearn), gestion de la performance (y compris le suivi des statistiques RH)
Gestion des ressources humaines fondée sur les compétences Activités courantes	— mise en œuvre d'une approche fondée sur les compétences — développement du personnel et renforcement du leadership, y compris amélioration de l'acquisition de talents, nouvelles récompenses et initiatives de reconnaissance — garantie du bien-être et renforcement de la culture et des valeurs de l'organisation, y compris la diversité et l'inclusion, et plans d'action pour l'engagement du personnel

Gestion des passation de marchés et des contrats

Une gestion efficace des marchés publics et des contrats garantit une utilisation transparente, rentable et équitable des ressources publiques. Afin de protéger ses intérêts financiers, l'Agence applique le principe «zéro défaut» afin de réduire au minimum les cas de non-conformité et de garantir la qualité élevée de ses contrats.

Réception d'une opinion sans réserve de la Cour des comptes au cours de l'exercice 2024

Définition d'une stratégie de passation de marchés

Lancement d'un système d'acquisition dynamique

GESTION DES PASSATION DE MARCHES ET DES CONTRATS

Grâce à ses efforts constants visant à améliorer la qualité des contrats spécifiques aux systèmes et des avenants contractuels, l'eu-LISA a reçu **une opinion sans réserve de la Cour des comptes concernant l'exercice 2024**.

Afin de renforcer davantage le processus de passation de marchés grâce à une structuration stratégique et à un contrôle accru, l'eu-LISA a défini **une stratégie de passation de marchés** afin d'améliorer l'exécution de la planification opérationnelle et d'assurer une transition fluide entre les dispositifs contractuels existants. L'Agence a réexaminé son processus de passation des marchés et de gestion des contrats de bout en bout afin d'améliorer la qualité des achats et l'utilisation des ressources financières.

L'eu-LISA a mis en place un **système d'acquisition dynamique** afin de rendre le processus de passation de marchés plus souple et plus efficace. Le premier appel à la concurrence lancé dans ce cadre portait sur la maintenance de l'EES et des services web, ainsi que sur le développement de l'API-PNR.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

0 %
DE TAUX D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES APRES LEUR LANCEMENT
efficacité des procédures de marché

66 %
DES PROJETS DE PASSATION DE MARCHES RESPECTENT LES DELAIS
gestion des acquisitions

100 %
DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PASSATION DE MARCHES

Source: plan de passation de marchés et rapport

PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Passation de marchés	
Gestion solide, conforme et transparente des passation de marchés et des contrats	
Gestion des achats et des acquisitions Activités courantes	— gestion, coordination et suivi des passations de marchés, de l'acquisition et de la gestion des contrats, y compris la refonte de l'outil de suivi des contrats; — renforcement des capacités en matière de passation de marchés, y compris la consolidation des services et l'amélioration des conseils sur des cas spécifiques et très complexes — soutien aux audits externes
Gestion de contrats	
Suivi renforcé de la mise en œuvre contractuelle, de la gestion des risques et de l'évaluation des performances;	
Gestion de contrats Activités courantes	— soutien à l'exécution de contrats-cadres transversaux (TEF/TOF) pour les systèmes JAI — soutien aux audits externes sur la gestion des contrats.
Transition des services externalisés Activités courantes	— soutien et préparation de la transition vers le nouveau cadre de passation des marchés

Gestion budgétaire et financière et comptabilité

Une gestion financière et budgétaire rigoureuse, s'appuyant sur des capacités efficaces en matière de rapports et d'analyse, garantit une utilisation transparente et rentable des ressources publiques. L'eu-LISA met également en œuvre des contrôles comptables rigoureux afin d'assurer une présentation fidèle de sa situation financière.

Réalisation d'un taux d'exécution budgétaire de 100 %

Réalisation du taux d'annulation des reports le plus bas

GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

En 2025, l'eu-LISA a utilisé le budget qui lui avait été assigné, y compris l'augmentation due à la modification du budget à la fin de l'exercice, **atteignant un taux d'exécution de 100 % pour les engagements et les paiements** (avec 2 % de report). L'Agence a enregistré son **taux d'annulation le plus bas** pour les crédits non différenciés.

L'Agence a repensé **ses circuits financiers** afin de préciser les contrôles de conformité et de clarifier les rôles intervenant dans les transactions budgétaires et financières. Afin d'améliorer l'information financière et la gestion des risques liés aux investissements critiques, l'eu-LISA a mis en place des **tableaux de bord et des analyses sur mesure** et a commencé à développer un **outil informatique spécifique** visant à renforcer l'efficacité du processus de planification budgétaire, du contrôle budgétaire et de la qualité des données.

L'Agence a également achevé la transition de sa gestion budgétaire du système comptable actuel fondé sur la comptabilité d'exercice **(ABAC) vers la** nouvelle plateforme financière institutionnelle de **SUMMA**, qui offrira un écosystème intégré pour la gestion du cycle de vie financier, renforçant ainsi l'efficacité, le contrôle

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

100 %
DE TAUX D'EXECUTION DES CREDITS D'ENGAGEMENT

100 %
DE TAUX D'EXECUTION DES CREDITS DE PAIEMENT
dont 2 % reportés à 2026

4 %
TAUX D'ANNULATION DES CREDITS DE PAIEMENT REPORTES

89 %
PAIEMENTS EXECUTES DANS LES DELAIS LEGAUX
objectif non atteint en raison de l'épuisement des crédits de paiement

Sources: Entrepôt de données ABAC

PUBLIC

et les capacités d'analyse des processus budgétaires et financiers.

COMPTABILITE RIGOUREUSE

L'Agence a présenté ses **comptes provisoires et définitifs** pour 2024 et a maintenu des contrôles comptables rigoureux.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Gestion budgétaire et financière	
Gestion financière saine et transparente, gestion des risques financiers et évaluation de la performance budgétaire	
Gestion budgétaire, patrimoniale et financière Activités courantes	— passage d'ABAC à SUMMA — gestion des services budgétaires et financiers, y compris les rapports financiers — amélioration des capacités d'analyse, des processus et des procédures financiers, y compris les prévisions et l'établissement du budget par activité
Contrôles financiers internes, audits liés aux marchés publics et aux finances Activités courantes	— maintien des listes de contrôle et des flux de travail de transactions financières; — révision des procédures et des contrôles financiers en tenant compte des conclusions de la Cour des comptes
Comptabilité	
Contrôles comptables rigoureux et présentation adéquate de la situation financière de l'eu-LISA	
Comptabilité Activités courantes	— maintien des contrôles comptables efficaces et protection des actifs — présentation des comptes provisoires et définitifs — soutien apporté aux auditeurs externes et à la Cour des comptes

Services juridiques

L'Agence fonctionne conformément à la réglementation applicable et dans le strict respect de la bonne gouvernance et des pratiques administratives afin de garantir la responsabilité et la transparence de ses activités, de ses processus et de ses prises de décision ainsi que la sauvegarde de ses intérêts et de sa réputation.

Garantie de conseils et d'avis juridiques de haute qualité

Résultats positifs dans les procédures contentieuses et précontentieuses

CONFORMITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

L'Agence a continué à développer ses capacités internes et à renforcer son équipe juridique afin de fournir des analyses et des avis juridiques sur les systèmes informatiques relevant de son mandat. Afin de garantir le respect de la législation européenne applicable, l'accent a été mis principalement sur les outils en ligne destinés aux transporteurs et le dialogueur ETIAS, le VIS révisé, la plateforme de l'UE pour les demandes de visa (VAP EU), l'application de voyage numérique de l'UE et les authentifiants de voyage numériques, l'API-PNR ainsi que la plateforme unique de signalement de l'ENISA.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

90 %
DES PRESTATIONS FOURNIES DANS LES DELAIS
fourniture de conseils juridiques, avis, représentation et recommandations en matière de bonnes pratiques dans les délais requis

72,27 %
DES DEMANDES INITIALES ONT REÇU UNE REPONSE DANS LES DELAIS
retards dus à la brièveté du délai institutionnel (15 jours ouvrables)

PUBLIC

ACCES DU PUBLIC AUX DOCUMENTS

L'eu-LISA a géré les demandes d'accès aux documents, en conciliant transparence et protection des informations confidentielles. L'Agence a reçu **22 demandes d'accès à des documents**: elle a accordé l'accès intégral à 58 documents, l'accès partiel à 28 et a rejeté 14 demandes. L'eu-LISA a traité 4 demandes de confirmation, accordant l'accès intégral à 5 documents et l'accès partiel à 14.

Par ailleurs, l'Agence a reçu 17 demandes d'accès à des documents: elle a donné accès intégral à 14 d'entre eux, un accès partiel à 10 d'entre eux et a refusé l'accès à 2 documents.

Les expurgations partielles et les refus d'accès étaient nécessaires pour protéger la vie privée et l'intégrité des personnes, préserver la sécurité publique (par exemple, les informations relatives aux aspects techniques des systèmes JAI), les processus décisionnels en cours et les intérêts commerciaux.

70,58 %
DES CONSULTATIONS AYANT REÇU UNE REPONSE DANS LES DELAIS

retards dus au délai institutionnel très court (5 jours ouvrés). Plusieurs documents ont nécessité un examen supplémentaire en raison de leur contexte sensible

82 %
DES DEMANDES INITIALES N'AYANT PAS AVANCE AU STADE DE LA CONFIRMATION

4 demandes sur 22 sont passées à la phase de confirmation

Sources: Rapports trimestriels de Microsoft Planner

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Services juridiques	
Conseils, expertise et avis juridiques solides et de haute qualité permettant de prévenir tout préjudice financier ou atteinte à la réputation	
Services juridiques Activités courantes	— conseils et avis, par exemple en ce qui concerne le personnel, les passations de marchés, les technologies de l'information et les questions de gouvernance — représentation juridique devant les juridictions nationales et de l'UE; — demandes d'accès du public aux documents

Services de soutien institutionnel

Garantir un environnement de travail optimisé et flexible sur l'ensemble des sites nécessite des infrastructures sûres, efficaces et fonctionnelles, adaptées aux besoins opérationnels de l'eu-LISA. L'Agence s'est également engagée à devenir une organisation écologiquement durable et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030.

Inauguration du bureau de liaison et de l'immeuble ASPIRE

Installation du centre de données modulaire conteneurisé

Réception de la certification EMAS

IMMOBILIER ET RENFORCEMENT DES CAPACITES[23]

Afin de garantir la résilience et la disponibilité des systèmes JAI de l'UE, l'eu-LISA a continué d'améliorer

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

MOYEN
Pas d'écart

[23] L'Agence a mis en place le programme relatif aux capacités immobilières afin de gérer des projets interdépendants et étroitement liés, tels que le projet de deuxième extension, le centre de données modulaire 2, le BCUMDC, l'augmentation des capacités électriques et de refroidissement et le projet ASPIRE.

PUBLIC

la **puissance et la capacité de refroidissement** du centre de données pour accueillir de nouveaux systèmes et des volumes de données croissants. L'eu-LISA a installé un **centre de données modulaire conteneurisé** (MDC2.1), une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune nouvelle construction, améliorant ainsi la capacité de stockage et de traitement sans augmenter l'empreinte carbone.

L'eu-LISA **a inauguré les locaux ASPIRE à Strasbourg** et, parallèlement, a commencé à libérer progressivement ses locaux du bâtiment Platon, situé dans le quartier d'Illkirch-Grafenstaden. **Le bureau de liaison de l'eu-LISA** à Bruxelles a également emménagé dans de nouveaux locaux. Tous les nouveaux bâtiments sont certifiés BREAAM, ASPIRE étant également certifiée BEPOS Effinergie.

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre de son système environnemental, aligné sur le **système européen de management environnemental et d'audit** (EMAS). En avril, l'eu-LISA est devenue la 13e agence de l'UE à recevoir un **certificat EMAS**. L'audit annuel de vérification externe a mis en évidence les règles relatives aux marchés publics écologiques, l'outil de gestion de l'énergie fondé sur l'IA à Tallinn et les améliorations apportées à la gestion des déchets.

L'eu-LISA a réalisé un **audit énergétique** dans ses locaux afin d'améliorer le suivi du calcul de l'empreinte carbone. Afin de sensibiliser davantage et de faire preuve de transparence quant à sa performance environnementale, eu-LISA a publié une **fiche d'information sur l'empreinte carbone**.

MODERNISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL NUMERIQUE

L'eu-LISA a commencé à migrer certains services informatiques internes vers des **plateformes en nuage**. En 2025, l'Agence a commencé à mettre en œuvre un nouvel outil ITSM afin d'améliorer la coordination quotidienne et l'expérience des utilisateurs dans l'ensemble des services d'assistance interne.

En outre, l'eu-LISA a accéléré l'expansion et la sécurisation de ses espaces de travail numériques tout en améliorant la gestion des contenus d'entreprise. L'Agence a lancé un nouveau **système de gestion documentaire en nuage**, permettant de disposer d'un répertoire de documents hautement disponible, évolutif et sécurisé afin d'améliorer l'efficacité et l'agilité. L'eu-LISA a également commencé à mettre en œuvre des fonctionnalités d'intelligence artificielle afin d'optimiser les flux de travail numériques et de favoriser une collaboration fluide.

CALENDRIER

écart inférieur à 10 % dû à un retard de construction lié à la mise en œuvre de la version MDC2.1, sans incidence sur le déploiement du système

CHAMP D'APPLICATION

pas d'écart

Sources: Rapport du conseil de programme

+ 54 %
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de tCO2eq ont augmenté en raison de la licence et du matériel informatique, de l'acquisition de nouveaux immeubles de bureaux et de la construction du MDC2

en raison également d'une méthode de calcul plus précise pour le champ d'application 3

100 %
DE CONFORMITE AUX REGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Source: analyse environnementale et rapport EMAS

99,99 %
DISPONIBILITE DES SERVICES

taux de disponibilité des applications institutionnelles.

82 %
TAUX DE SATISFACTION DES UTILISATEURS FINAUX

score de satisfaction des utilisateurs (CSAT) (référence sectorielle 70).

Source: rapports mensuels sur les services, enquête annuelle sur la satisfaction à l'égard des TIC

PUBLIC

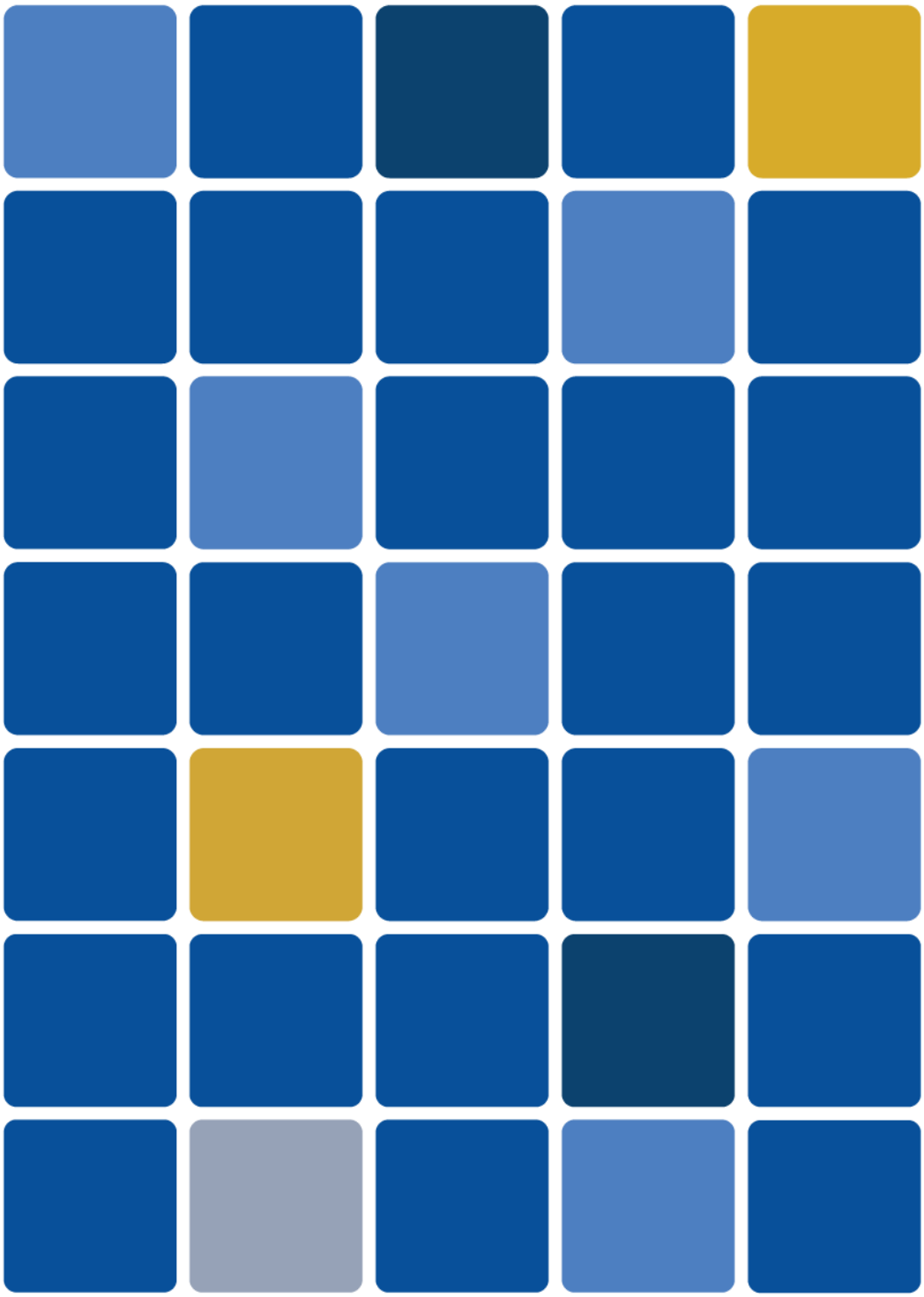
ÉTAT D'AVANCEMENT PAR TACHES ET PROJETS

Tâche: date de livraison	**Principaux résultats**
Programme d'augmentation des capacités (immobilier)	
Réponse aux demandes de capacité, y compris en optimisant les ressources informatiques, les systèmes d'alimentation électrique et de refroidissement.	
Augmentation de la capacité des centres de données projet: 2030	— achèvement du projet relatif à l'électricité et au refroidissement (phase I: groupe électrogène supplémentaire); début des préparatifs pour la phase II — nouveaux locaux à Strasbourg (ASPIRE) et à Bruxelles — discussions avec l'Autriche concernant des capacités supplémentaires d'alimentation électrique et de refroidissement pour le site de secours
Soutien général	
Réduction de l'empreinte environnementale et certification EMAS	
Services généraux Activités courantes	— obtention de la certification EMAS en avril 2025 ; audit de renouvellement en septembre — mise en œuvre du plan d'action EMAS (par exemple, nouveau système de gestion des déchets), — fourniture de services de soutien, à savoir gestion de l'espace, missions, exploitation des installations, santé et bien-être
Mises à niveau des services généraux projet: 2030	— améliorations locales de la structure de revêtement souterrain dans le centre de données et le bâtiment tertiaire à Strasbourg — site optimisé de l'unité centrale, par exemple route d'accès, bassin de rétention d'eau, parc de stationnement
TIC institutionnelles	
Maintenance et évolution efficaces de l'infrastructure et des processus TIC institutionnels	
Services informatiques internes Activités courantes	— maintenance de l'infrastructure et des applications TIC institutionnelles, y compris les essais et le développement de nouveaux outils; — services TIC de haute qualité, notamment le suivi de la qualité du service et l'amélioration de l'assistance aux utilisateurs finaux
Initiatives de mise à niveau et d'amélioration des TIC institutionnelles projet: 2030	— mise en œuvre des pratiques ITIL, y compris l'évaluation d'une nouvelle application ITSM — modernisation des lieux de travail numériques: migration vers l'informatique en nuage, mise en place de services d'infrastructure de bureau virtuel — lancement du développement d'environnements dév/test/pré-prod; — mise en œuvre du programme de gestion de contenu d'entreprise, y compris le nouveau site internet, l'intranet/extranet et le système de gestion des documents.

PUBLIC

PUBLIC

2 GESTION



2.

2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence a entretenu une collaboration étroite, constructive et transparente avec le conseil d'administration, en lui fournissant régulièrement des informations actualisées sur les principaux risques et enjeux ainsi que sur les mesures d'atténuation, sur les recommandations d'audit en attente, sur le programme immobilier, sur l'exploitation et le développement des systèmes, sur l'état d'avancement et la planification des travaux entre les États membres, ainsi que sur la migration vers TESTA EIRIS.

Le Conseil d'administration a réaffirmé son ferme **engagement en faveur de la mise en œuvre de l'architecture d'interopérabilité**, du lancement progressif de l'EES en octobre 2025 et de la mise en service d'Eurodac dans les délais prévus, pour juin 2026, tout en assurant un suivi continu du fonctionnement et de la mise en œuvre du système.

En 2025, le conseil d'administration a adopté plusieurs décisions importantes garantissant la continuité et la gouvernance de l'eu-LISA:

- nomination du **directeur exécutif**, du délégué à la protection des données, du comptable faisant fonction et du délégué adjoint à la protection des données,
- plan de déploiement global de haut niveau pour le **lancement progressif de l'EES**,
- **révision de la feuille de route sur l'interopérabilité** pour les périodes 2025-2026 et 2027-2028 (à l'exception des versions révisées du VIS et de l'EU VAP),
- l'hébergement de l'outil d'intégration et d'assistance des transporteurs (COBST) sur l'infrastructure en tant que service,
- la **stratégie en matière d'informatique en nuage** et la **stratégie antifraude** pour la période 2025-2027,
- les **documents réglementaires de planification et d'établissement de rapports**, à savoir le document unique de programmation, les rapports annuels intermédiaires et consolidés, ainsi que les rapports sur le fonctionnement technique des systèmes et les statistiques, et les rapports sur l'état d'avancement des routeurs EES, API-PNR et Prüm,
- la mise à jour et la révision **des indicateurs clés de performance institutionnels,**
- les **plans de sécurité et de continuité des activités** pour l'EES, ETIAS, e-CODEX, ECRIS-TCN et les composants d'interopérabilité, **le plan de reprise après sinistre**, ainsi que les règles de sécurité applicables aux systèmes d'information de communication,
- les **comptes définitifs** pour 2024, une modification du budget 2025 et le projet de budget pour 2026,
- les règles d'application relatives aux **voyages autorisés** (guide des missions).

En outre, le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration a contrôlé le cadre de gestion des risques et de contrôle interne de l'eu-LISA, la planification et l'exécution du budget, ainsi que l'état d'avancement des recommandations d'audit en attente.

Pour assurer la transparence et sensibiliser le public à ses activités, l'Agence a publié des comptes rendus synthétiques des réunions de son conseil d'administration sur son site web.

2.2. ÉVOLUTIONS MAJEURES

MISE EN SERVICE

En 2025, l'Agence a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes en lançant le **VIS pour le BMS partagé et l'EES, et le BMS partagé en mai** et en lançant progressivement l'EES en octobre, jetant ainsi des bases solides pour l'exécution de la feuille de route sur l'interopérabilité.

REVISION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'INTEROPERABILITE

En mars 2025, le Conseil «Justice et affaires intérieures» a approuvé la **feuille de route révisée pour l'interopérabilité pour la période 2025-2026**, élaborée en collaboration avec les États membres, la Commission et les agences JAI, afin de fournir une voie réaliste et flexible pour renforcer l'architecture de sécurité de l'Europe.

L'Agence a également poursuivi la planification pour la **période 2027-2028**, notamment l'alignement de l'EES et du SIS sur l'interopérabilité, l'introduction du MID, l'entrée en service du routeur Prüm et la mise en œuvre plus large de l'architecture d'interopérabilité de la JAI en 2028. L'approbation par le Conseil de la feuille de route pour 2027-2028 en décembre 2025 apporte une visibilité stratégique et garantit que les systèmes d'information de la JAI de l'UE fonctionnent de manière cohérente, efficace et pérenne. Les autres éléments de cette phase – **VIS révisé** et **EU VAP** – ont été approuvés par le Conseil JAI en mars 2026.

PROPOSITION RELATIVE A L'APPLICATION DE VOYAGE NUMERIQUE DE L'UE (DIGITAL TRAVEL APPLICATION OU DTA)

L'Agence a mis son expertise technique et ses contributions à la disposition du Parlement européen et du Conseil afin de soutenir les négociations en cours concernant la proposition relative à la numérisation des documents de voyage et à l'initiative visant à faciliter les déplacements – **application de voyage numérique de l'UE**.

MIGRATION VERS TESTA-EIRIS

Compte tenu de l'évolution des normes techniques et de l'évolution rapide des besoins opérationnels, la DG DIGIT de la Commission, en collaboration avec l'eu-LISA, a débuté la conception et le développement d'un nouveau réseau transeuropéen **TESTA EIRIS** (plateforme d'interconnexion et d'échange pour l'UE), afin de remplacer l'actuel réseau TESTA-ng au plus tard fin 2027.

2.3. GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

GESTION FINANCIERE

Le budget de l'eu-LISA pour l'exercice 2025 a été financé par des fonds émanant de diverses sources, les principales recettes provenant de la **subvention annuelle** issue du budget général de l'UE[24]. En outre, l'eu-LISA a reçu des contributions des pays associés à l'espace Schengen, à titre de remboursement partiel des dépenses engagées par l'Agence, ainsi qu'une contribution au titre de l'accord de contribution de la PC des ECE (voir annexe VI).

Afin de renforcer les contrôles internes en matière de gestion financière, patrimoniale et budgétaire, l'Agence:

- **refonte des circuits financiers** afin de mieux préciser les contrôles de conformité et les rôles des acteurs participant aux opérations budgétaires et financières, en affinant les contrôles de conformité pour les opérations supérieures à 1,5 million d'euros;
- **alignement des opérations financières et des flux de travail** sur SUMMA;
- **refonte d'un flux de travail unifié pour les engagements budgétaires et juridiques** afin de simplifier davantage le processus;
- **renforcement de l'information et des outils d'analyse** afin de faciliter la prise de décision et la gestion des risques liés aux investissements stratégiques.

EXECUTION BUDGETAIRE

En 2025, l'eu-LISA a géré un budget de **311 millions d'EUR de crédits d'engagement** et de **338,1 millions**

[24] Voir section III, titre 11, chapitre 10 «Gestion des frontières – Agences décentralisées». Cette contribution de l'UE se rapporte aux crédits d'engagement et de paiement C1 (crédits votés de l'exercice budgétaire actuel). Voir également l'article 45, paragraphe 5, et l'article 46, paragraphe 3, du règlement fondateur.

PUBLIC

d'EUR de crédits de paiement reçus de la contribution de l'UE[25].

L'Agence **a exécuté intégralement la subvention de l'UE pour 2025**, en comblant les déficits de ressources grâce à une repriorisation, à l'utilisation de sources de recettes alternatives, au soutien reçu dans le cadre de l'exercice de transfert global (**47 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires**) et à des virements des dépenses administratives vers les dépenses opérationnelles.

La mise en œuvre efficace a permis d'atteindre **un taux d'exécution de 100 % tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de paiement**, y compris un report de 2 % des dépenses administratives sur 2026. En 2025, le Conseil d'administration a approuvé **un amendement budgétaire** (47 millions d'euros) **visant à augmenter les crédits de paiement destinés aux dépenses opérationnelles**:

- **41 millions** d'euros en raison de la mise en service progressive de l'**EES**, y compris la maintenance des licences de logiciels et du matériel informatique;
- **6 millions** d'euros, en raison de l'ajustement du calendrier et des étapes clés du projet **SIS**.

Crédits d'engagement (en millions d'EUR)

224,139
millions d'euros

1 588
total des engagements

	Titre 1: dépenses de personnel	Titre 2: dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	Titre 3: dépenses opérationnelles	TOTAL
Exécution:	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Résultat du vote:	49 814	37 030	224 139	**310 982**
Utilisé:	**49 814**	**37 030**	**224 139**	**310 982**
Reporté:	~~0,294~~	~~7 770~~		**8 064**

En raison de la nature pluriannuelle des contrats soutenant les activités principales, **8,1 millions** d'EUR (2,4 %) de crédits d'engagement ouverts prévus pour 2025 ont été automatiquement reportés à 2026.

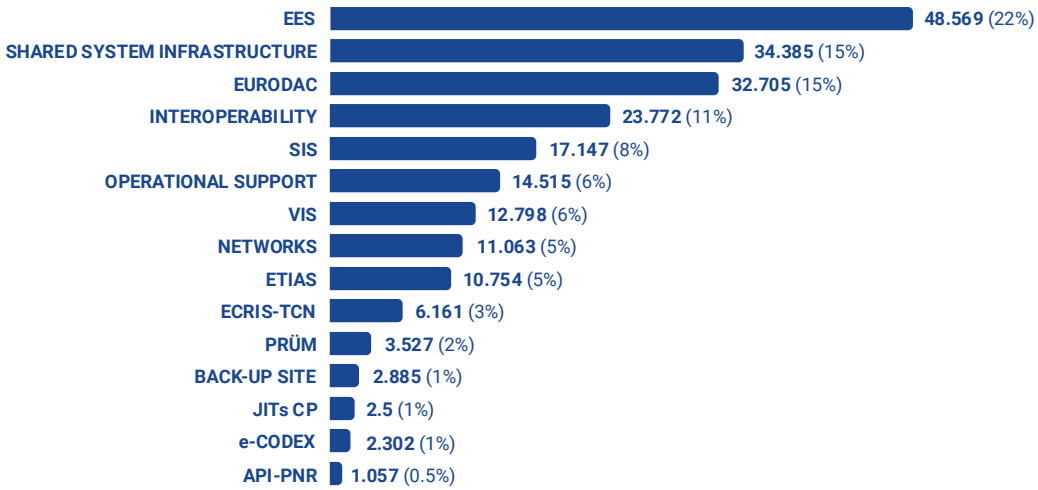
L'Agence a annulé **10,9 millions** d'EUR de crédits d'engagement reportés d'exercices antérieurs, soit 2,9 % du total des crédits reportés au titre 3. Les annulations au titre du soutien opérationnel, d'un montant de **0,48 million d'euros**, étaient dues à l'arrivée à échéance des contrats, les provisions prévues contractuellement n'étant dès lors plus nécessaires.

Exécution du titre 3: crédits d'engagement (en millions d'EUR)

[25] État définitif des recettes et des dépenses pour 2025 adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 45, paragraphe 7, du règlement de l'eu-LISA.

PUBLIC

224,139
millions d'euros



Crédits de paiement (C1, en millions d'EUR)

338,118
millions d'euros

4 336
opérations de paiement

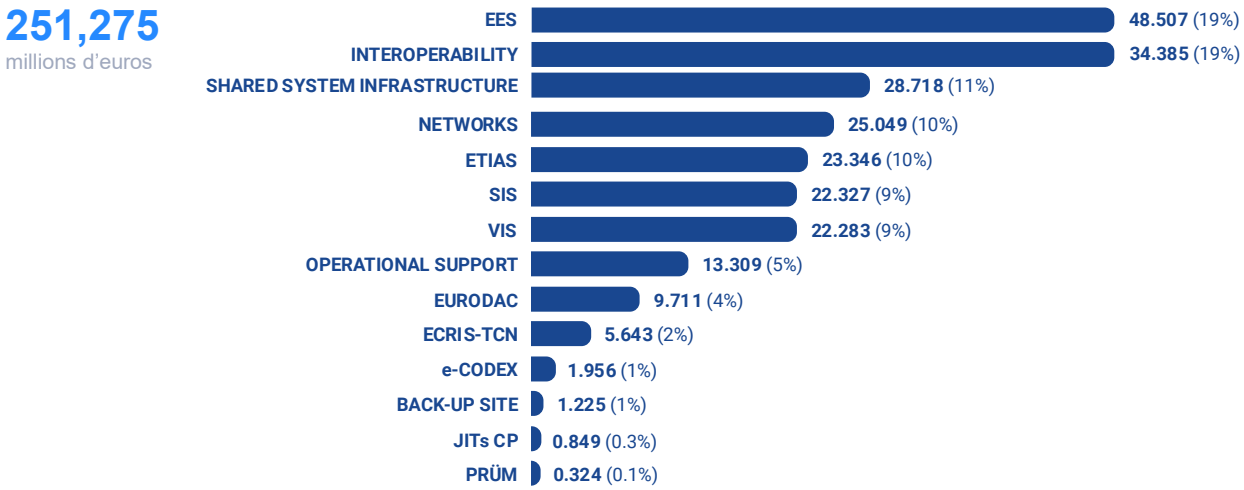
	Titre 1: dépenses de personnel	Titre 2: dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	Titre 3: dépenses opérationnelles	TOTAL
Exécution:	**99 %**	**79 %**	**100 %**	**98 %**
Résultat du vote:	49 814	37 030	251 275	**338 118**
Utilisé:	**49 519**	**29 260**	**251 275**	**330 054**
Reporté:	**0,294** (1 %)	**7,770** (21 %)		**8,064** (2 %)

Dans le cadre du titre 2, l'Agence a annulé des crédits de paiement pour un montant de **85,46 EUR**.

Les crédits non dissociés – **0,3 million** d'euros de crédits d'engagement au titre 1 et **7,8 millions** d'euros au titre 2 – n'ont pas été payés en 2025 et ont été reportés sur l'exercice 2026 en raison d'un engagement juridique existant, ainsi que des crédits de paiement correspondants. Au titre des dépenses administratives, l'Agence a exécuté 96 % des crédits de paiement reportés de 2024 à 2025.

Exécution du titre 3 crédits de paiement (en millions d'EUR)

PUBLIC



Délais de paiement

Le paiement des créanciers en temps voulu démontre l'efficacité de la performance financière de l'eu-LISA. Le délai moyen de paiement pour tous les types d'opérations reste bien inférieur au délai défini: 20 jours civils pour les paiements à 30 jours et 44 jours pour les paiements à 60 jours. De manière générale, **89 % de l'ensemble des opérations de paiement ont été exécutées dans les délais contractuels prescrits**.

En ce qui concerne les retards, 468 paiements ont été retardés, principalement en raison de l'épuisement des crédits de paiement en octobre 2025, problème qui a été résolu grâce à un amendement budgétaire adopté en novembre. Sur ces paiements, 177 ont donné lieu à des intérêts de retard, pour un montant de **283 084 euros** à payer aux créanciers.

GESTION DES PASSATION DE MARCHES ET DES CONTRATS

Le volume des engagements juridiques et des activités globales de passation de marchés a continué d'augmenter, avec **1 500 contrats** et **593 demandes de services** signés, soit une augmentation de 41 % par rapport à l'année précédente. **La procédure négociée pour marchés de très faible valeur** est restée la procédure de passation de marchés la plus utilisée.

L'eu-LISA a lancé le **système d'acquisition dynamique**, un processus électronique conçu pour l'acquisition flexible et efficace de services et de fournitures professionnels, tout en renforçant la concurrence sur le marché en permettant à de nouveaux fournisseurs d'y adhérer à tout moment.

▲Tableau 1. Contrats, avenants aux contrats et demandes de services signés en 2025

Type de contrat	Nombre de contrats	Nombre d'avenants aux contrats et de résiliations	Valeur totale du contrat (en millions d'EUR)
contrat direct	4	4	2,012
contrats-cadres non liés aux systèmes	23	21	241,298
contrats-cadres liés aux systèmes	0	19	0,000
bon de commande	59	19	430,433
contrat spécifique/ordre d'achat	1 044	307	304,826
dont demandes de services	484	109	103,106
Total	**1 618**	**475**	**548,567**

PUBLIC

▲Tableau 2. Pourcentage de types de procédures de passation de marchés utilisés en 2025

Type de procédure et fondement juridique	Nombre de procédures	Pourcentage	Montant alloué (en millions d'EUR)
procédure négociée pour marchés de valeur moyenne	2	0,03 %	0,202
procédure négociée pour marchés de très faible valeur	59	0,06 %	0,430
procédure négociée sans publication préalable	3	0,22 %	1,410
procédure ouverte	5	3,35 %	20,900
système d'acquisition dynamique	1	96,31 %	600,000
Total			**622,942**

L'Agence a signé un contrat au titre du point 11.1 g), de l'annexe 1 du règlement financier de l'UE:

Numéro de procédure	Titre	Contractant	Montant (en EUR)
LISA/2023/NP/05	Location d'espaces de bureau pour le bureau de liaison de l'eu-LISA à Bruxelles, Belgique	A&C Properties SA, CBRE — gestion immobilière et gestion d'actifs	900 000

2.4. DELEGATION ET SUBDELEGATION DES POUVOIRS D'EXECUTION DU BUDGET AU PERSONNEL

L'ordonnateur délègue les pouvoirs d'exécution budgétaire à des ordonnateurs désignés, généralement au niveau des chefs d'unité ou de département, sur la base de la matrice de responsabilité budgétaire établie par décision du directeur exécutif, qui définit les compétences et les responsabilités en matière de planification, d'exécution et de suivi des ressources budgétaires au sein de tous les circuits financiers. Les délégations sont accordées au niveau de la ligne budgétaire pour toutes les sources de financement et sont formellement attribuées aux membres du personnel désignés, dans les limites financières définies.

Le système de délégation:

- n'ont pas de durée limitée, sauf si elles sont retirées par l'ordonnateur;
- ne prévoient pas de subdélégations;
- sont soumises aux contrôles et aux obligations de communication d'informations prévus dans la charte des ordonnateurs;
- reposent sur une analyse régulière des risques réalisée par l'unité «Budget et finances».

Chaque ordonnateur désigné est tenu de remettre une déclaration d'assurance annuelle au directeur exécutif.

2.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

POLITIQUES ET PROCEDURES

L'Agence a adopté plusieurs règles d'application et mises à jour de ses politiques, notamment le **Code de conduite et de bonne administration**, qui traite de divers aspects éthiques concernant le personnel de l'eu-LISA, et a actualisé le cadre relatif au **travail posté et aux astreintes** afin de mieux organiser les modes de travail et de tenir compte de la nouvelle structure organisationnelle. En juillet, l'Agence a adopté par analogie le nouveau **guide des missions**.

EXERCICE D'EVALUATION COMPARATIVE ET D'EXAMEN ANALYTIQUE

l'exercice **annuel d'évaluation comparative du personnel** de l'eu-LISA a montré une répartition de 68,4 % pour les fonctions opérationnelles, de 20,7 % pour les fonctions administratives et de coordination et de 10,9 %

pour les fonctions neutres.[26]

24 % du personnel de l'eu-LISA est employé à Tallinn (Estonie) (siège de l'Agence), 74,8 % à Strasbourg (France) (site opérationnel) et 1,2 % à Bruxelles (Belgique) (bureau de liaison). L'Agence ne dispose pas de personnel employé en permanence à Sankt Johann im Pongau, en Autriche (site de secours).

REPRESENTATION NATIONALE ET REPRESENTATION DES HOMMES ET DES FEMMES

L'Agence emploie du personnel de **25 nationalités**: 23 États membres de l'UE, Norvège et Royaume-Uni. Compte tenu de la localisation de son site opérationnel en France (à l'exception d'e-CODEX, situé en Estonie), l'Agence ne considère pas que la proportion de ressortissants français — 22,74 % — constitue une distorsion significative de l'équilibre géographique global.

Bien que l'augmentation du nombre de postes n'ait pas été accompagnée d'une hausse du nombre de candidatures émanant du **sexe sous-représenté**, l'eu-LISA a constaté une **augmentation de 0,81 %** de la représentation féminine, portant la représentation globale à 34,96 % (143 membres du personnel). Toutefois, la représentation des femmes au sein du personnel d'encadrement a diminué de 7,27 % en raison du nombre croissant d'hommes occupant des postes d'encadrement, ce qui porte la représentation à 20 % (3 membres du personnel).

Afin de remédier à la sous-représentation, l'eu-LISA a poursuivi ses actions de sensibilisation (par exemple, salons professionnels, communautés STEM/TI, diffusion ciblée des offres d'emploi, services de recrutement) et a encouragé la participation de ressortissants de nationalités sous-représentées aux processus de sélection (par exemple, chypriotes, danois, luxembourgeois, maltais et suédois). En 2025, l'Agence a adopté un **nouveau plan d'action en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion,** prévoyant notamment des appels à candidatures spécifiques pour les stages, des entretiens obligatoires avec les candidats issus des États membres sous-représentés et l'intégration de la perspective de genre à toutes les étapes du processus.

ACQUISITION DE TALENTS

L'Agence a poursuivi le recrutement pour les postes supplémentaires accordés dans le cadre des règlements Eurodac et sur le filtrage à la fin de l'année 2024. Le taux d'occupation, hors postes faisant l'objet d'offres d'emploi, était de **88,2 %**. En ce qui concerne les offres d'emploi, l'Agence a enregistré une augmentation de son taux d'occupation (94,5 %).

L'eu-LISA a recruté un **grand nombre de nouveaux membres du personnel**, 95 offres d'emploi ayant été acceptées sur 126. 31 candidats ont décliné l'offre pour des raisons personnelles (42 %), en raison de contraintes liées au télétravail ou de leur réticence à déménager (23 %), ou pour saisir d'autres possibilités de carrière (19 %). L'Agence a recruté **73 nouveaux membres du personnel** et **22 membres du personnel** se sont vu offrir des possibilités d'évolution de carrière au sein de l'eu-LISA.

Les **18 procédures de sélection** lancées ont donné lieu à **2 646 candidatures**, soit une moyenne de 132 candidatures par procédure de sélection clôturée. La **durée moyenne d'une procédure de sélection** s'est élevée à **97 jours**, **14 sélections** ayant été menées à bien dans le délai cible fixé à 100 jours (entre 55 et 98 jours). Bien que 7 procédures de sélection n'aient pas été menées à bien dans les délais prévus, l'Agence a amélioré l'efficacité de ses processus de recrutement, ce qui a permis de combler plus rapidement les lacunes opérationnelles.

L'Agence a eu recours aux **services externes** pour toutes ses procédures de sélection, y compris la recherche ciblée de candidats pour des postes de haut niveau et de direction, dans le but d'augmenter le nombre de candidats présélectionnés. L'eu-LISA a également amélioré la gestion de ses **listes de réserve**, en donnant la priorité à la sélection en fonction des besoins opérationnels et en se concentrant sur les postes à pourvoir dans les plus brefs délais. En 2025, l'eu-LISA a commencé à mettre en place une base de données exhaustive sur les compétences afin de renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi en s'appuyant sur les compétences et la culture.

[26] Une répartition optimale des postes et des effectifs devrait être d'environ 70 % pour les fonctions opérationnelles, 20 % pour les fonctions de soutien administratif et de coordination et 10 % pour les fonctions neutres.

PUBLIC

DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CARRIERES

L'eu-LISA a lancé deux **programmes de mobilité interne** afin de favoriser le développement professionnel continu, ce qui a donné lieu à un appel à manifestation d'intérêt pour pourvoir un poste dans le secteur de la capacité d'audit interne et le poste de chef de secteur au sein de l'unité «Opérations».

Le personnel de l'eu-LISA a participé au **programme de visites du personnel du réseau des agences JAI,** promouvant l'apprentissage et la coopération interagences en visitant les agences participantes pour des visites de courte durée (c'est-à-dire une semaine). L'Agence a accueilli huit collaborateurs de l'EUDA, d'Europol et de Frontex, et a envoyé dix collaborateurs à Frontex, à l'EUAA et à Europol.

L'Agence a proposé à son personnel des formations à la demande visant à renforcer ses compétences. En particulier, l'eu-LISA a commencé à intégrer des modules techniques d'apprentissage en ligne, publiant 35 modules liés à l'EES, au VIS et au BMS partagé, ainsi qu'à la plateforme SERENA. Afin de mettre en place une organisation prête à affronter l'avenir, l'Agence a lancé des ateliers sur le leadership visant à favoriser des pratiques de direction solides et une cohésion organisationnelle, en dotant les dirigeants des outils nécessaires pour stimuler la performance et l'innovation et promouvoir la culture institutionnelle.

2.6. STRATEGIE RELATIVE AUX GAINS D'EFFICACITE

L'Agence s'efforce en permanence d'améliorer son efficacité et d'optimiser l'utilisation de ses ressources afin de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures. l'eu-LISA met actuellement en place un registre des gains d'efficacité, dont la finalisation est prévue en juin 2026. Les premiers gains d'efficacité quantifiables devraient être communiqués dans le cadre du prochain DOCUP d'ici la fin de l'année 2026.

En 2025, l'Agence a lancé plusieurs initiatives qui devraient permettre de réaliser des gains d'efficacité à partir de 2026:

- **Infrastructure**: Afin de réduire la pression sur les coûts d'infrastructure et d'accélérer la mise sur le marché des nouveaux systèmes, l'eu-LISA a lancé des initiatives visant à tirer parti des **solutions de technologie cloud** (par exemple, un environnement d'essais basé sur le cloud permettant une mise en place plus rapide de l'environnement), ainsi que des méthodes visant à **normaliser et rationaliser** la maintenance des systèmes.
- **Gestion des ressources informatiques** Afin d'assurer un suivi approprié et systématique de l'utilisation et des renouvellements des licences informatiques et d'éviter les doubles emplois, l'eu-LISA a mis en place une politique de gestion des actifs informatiques et a commencé à mettre en œuvre le **registre de gestion des actifs informatiques** correspondant.
- **Développement de logiciels** Outre l'**internalisation du développement de logiciels** (par exemple, le projet pilote pour le développement du nouvel Eurodac), l'Agence a commencé à mettre en place **une norme pour le développement d'applications** afin de tirer parti des services de plateforme et de cluster, notamment pour les chaînes d'intégration, de livraison et de déploiement continus (CI/CD) (intégration, livraison et déploiement continus), dans le but d'améliorer l'efficacité et de réduire les délais de développement de nouvelles applications.
- **Passation des marchés**: l'eu-LISA a conçu un nouveau modèle de contrat pour le développement et la maintenance des systèmes JAI, fondé sur le système d'acquisition dynamique, une solution innovante. Ces nouveaux contrats visent à soutenir le développement logiciel (Software Factory) et le mode de travail agile en réduisant la charge administrative grâce à la simplification des contrats spécifiques et des demandes de service nécessaires à leur mise en œuvre. Par ailleurs, l'eu-LISA a commencé à abandonner progressivement l'ancienne méthodologie, ce qui a permis de réduire les coûts liés aux services de conseil et d'accélérer le processus de passation des marchés.
- **Sécurité**: L'Agence a lancé un **système d'automatisation des cas de test de sécurité** et a également internalisé ses capacités de surveillance et d'alerte en matière de sécurité.

PUBLIC

2.7. ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'AUDIT ET DE L'EVALUATION EX POST

SERVICE D'AUDIT INTERNE DE LA COMMISSION ET CAPACITE D'AUDIT INTERNE DE L'EU-LISA

La **capacité d'audit interne** (IAC) de l'Agence sert de point de contact pour le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI), la Cour des comptes européenne et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) afin de perturber le moins possible le fonctionnement régulier de l'Agence et d'éviter les doubles emplois.

▲Tableau 3. Récapitulatif des thèmes de l'audit interne couverts en 2025

Type: thème	Auditeur	Objectif et résultats
Assurance: évaluation indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance		
Audit des services juridiques	**IAC**	**Objectif:** adéquation de la conception, efficacité et efficience du processus relatif aux services juridiques. **Résultats:** L'Agence a pris les mesures d'atténuation appropriées et a mis en place un plan d'action adapté. **Statut: terminé**
Audit du processus d'apprentissage et de développement	**IAC**	**Objectif:** adéquation de la conception, de l'efficacité et de l'efficience des processus d'apprentissage et de développement. **Statut: rejeté** (champ couvert par l'audit du SAI sur la gestion des ressources humaines et l'éthique)
Audit de la gestion des programmes et des projets Documentation relative au système ETIAS	**IAC**	**Objectif:** l'adéquation de la conception, l'efficacité et l'efficience des contrôles internes mis en place pour assurer la mise en œuvre efficace de l'ETIAS. **Résultats:** L'Agence a pris les mesures d'atténuation appropriées et a mis en place un plan d'action adapté. **Statut: terminé avec retard**
Audit du système de management environnemental	**IAC**	**Objectif:** mise en œuvre et conformité du système environnemental de l'Agence aux exigences de l'EMAS. **Résultats:** L'Agence a pris les mesures d'atténuation appropriées et a mis en place un plan d'action adapté. **Statut: terminé**
Audit portant sur la planification budgétaire annuelle et pluriannuelle, le suivi et l'établissement des rapports	**IAC**	**Objectif:** adéquation de la conception, efficacité et efficience de la planification budgétaire annuelle et pluriannuelle, du suivi et de l'établissement des rapports. **Résultats:** L'Agence a pris les mesures d'atténuation appropriées et a mis en place un plan d'action adapté. **Statut: terminé avec retard**
Procédures d'audit relatives à la stratégie antifraude de l'Agence 2025-2027	**IAC**	**Objectif:** suivi de la mise en œuvre de la stratégie. **Résultats:** La capacité d'audit interne a évalué la mise en œuvre de la stratégie et en a rendu compte à la direction et à la gouvernance. **Statut: terminé avec retard**
Suivi des recommandations d'audit	**IAC**	**Objectif:** confirmation indépendante que l'Agence a résolu les problèmes et mis en œuvre les améliorations. **Résultats:** Les auditeurs ont confirmé que 31 recommandations d'audit avaient été entièrement mises en œuvre et les ont clôturées. **Statut: terminé**
Coordination avec l'audit externe et les autres fonctions de contrôle et de suivi internes: couverture et assurance que les efforts redondants sont minimisés dans la mesure du possible		
Légalité et régularité des comptes 2024 – *final*	**Cour des comptes**	**Objectif:** fiabilité des comptes 2024 de l'eu-LISA et légalité et régularité des opérations sous-jacentes. **Résultats:** L'IAC a facilité la mise en œuvre de l'audit externe. La Cour des comptes a publié le rapport d'audit relatif à l'exercice 2024. **Statut: terminé**
Évaluation annuelle des risques de l'IAC	**IAC**	**Objectif:** améliorer la réalisation des objectifs de l'Agence tels qu'ils sont définis dans le document unique de programmation. **Résultats:** La capacité d'audit interne a élaboré le plan d'audit pour 2026. **Statut: terminé**

PUBLIC

Type: thème	Auditeur	Objectif et résultats
Audit sur la gestion des ressources humaines et l'éthique	**SAI**	**Objectif:** adéquation de la conception,efficacité et efficience de la gestion des ressources humaines. **Résultats: L'**IAC a facilité la réalisation de cet audit. Le SAI a rendu compte à la direction et aux instances de gouvernance d'eu-LISA. L'Agence a défini des mesures d'atténuation appropriées et mis en place un plan d'action adapté. **Statut: terminé**
Légalité et régularité des comptes 2025 – *examen intermédiaire*	**Cour des comptes**	**Objectif:** fiabilité des comptes 2024 de l'eu-LISA et légalité et régularité des opérations sous-jacentes. **Résultats:** L'IAC a facilité la mise en œuvre de l'audit externe. **Statut: terminé**
Services de conseil: activités réalisées à la demande de la direction (dont la nature et le périmètre sont convenus avec le directeur exécutif d'eu-LISA) visant à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'eu-LISA		
Suivi intégré et rapports sur les recommandations d'audit ouvertes	**IAC**	**Objectif:** s'assurer que l'Agence a remédié aux problèmes et mis en œuvre les améliorations. **Résultats: L'**IAC a régulièrement assuré le suivi et rendu compte à la direction et à la gouvernance de l'eu-LISA des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations d'audit en attente. **Statut: terminé**
Évaluation des risques de fraude et mise à jour de la stratégie antifraude pour la période 2025-2027	**IAC**	**Objectif:** lutte contre la fraude en réduisant au minimum les possibilités pour les auteurs de commettre des fraudes. **Résultats:** L'IAC a facilité l'évaluation des risques de fraude, l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, ainsi que le processus de consultation, qui a conduit à leur adoption par le conseil d'administration. **Statut: terminé**

COUR DES COMPTES EUROPEENNE (CCE)

La Cour des comptes a **finalisé l'audit annuel des comptes de l'eu-LISA** pour l'exercice 2024, en vérifiant la fiabilité des comptes de l'Agence (comprenant les états financiers et les rapports d'exécution budgétaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024), ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

La Cour des comptes estime que les comptes de l'eu-LISA pour l'exercice 2024 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2024 (résultat des opérations, flux de trésorerie, variation de l'actif net), conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par l'agent comptable de la Commission sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public généralement admises. La Cour des comptes a formulé trois observations sur la légalité et la régularité des opérations, ainsi qu'une observation sur les systèmes de gestion et de contrôle, qui ne remettaient pas en cause les opinions susmentionnées. L'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre à ces observations.

CONTROLEUR EUROPEEN DE LA PROTECTION DES DONNEES (CEPD)

L'Agence a poursuivi son étroite collaboration avec le CEPD. Afin de renforcer l'engagement en faveur du renforcement de la sécurité et de l'intégrité des systèmes dans le cadre de son mandat, l'Agence a fait l'objet d'un **audit Eurodac** en décembre 2025 et a suivi les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits précédents:

- L'**audit d'Eurodac, du SIS et du VIS** (réalisé en 2022) a donné lieu à 37 recommandations, dont **33** ont été clôturées par le CEPD,
- L'**audit du SIS** (réalisé en 2023) a donné lieu à 22 recommandations, dont 14 ont été clôturées par le CEPD,
- L'**audit du VIS** (réalisé en 2024, rapport final reçu en octobre 2025) a donné lieu à 44 recommandations.

L'Agence a fourni des rapports réguliers au CEPD, et des rapports sur l'état d'avancement des recommandations en attente au conseil d'administration et à son comité «Audit, conformité et finances» (CACF), ainsi qu'aux groupes consultatifs concernés.

2.8. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

SUIVI DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT ET PLANS D'ACTION CONNEXES

La capacité d'audit interne de l'Agence a suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit et a élaboré des rapports de suivi pour le directeur exécutif et le conseil d'administration. L'Agence a également informé les auditeurs de l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action pertinents.

▲Tableau 4. État des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit du SAI, de l'IAC, de la CCE et de l'OLAF[27]

Catégorie[28]	Total des recommandations ouvertes pour 2025	En cours	Mises en œuvre	En retard	Clôturées[29]	Total des recommandations ouvertes à la fin de l'année 2025
Critique	-	-	-	-	-	-
Très Importante	23	7	15	1	9	14
Importante	27	1	26	-	22	5
Total	**50**	**8**	**41**	**1**	**31**	**19**

En 2025, l'eu-LISA a mis en œuvre une recommandation en attente en adoptant sa stratégie d'approvisionnement en décembre 2025 et a progressé dans la mise en œuvre d'une autre sous-recommandation en attente concernant l'outil de suivi des contrats, atteignant ainsi un taux de mise en œuvre de 98 %. Toutefois, si la recommandation en attente sur la stratégie d'approvisionnement a été techniquement clôturée, une nouvelle recommandation sur le même risque a été émise par le SAI.

MESURES DE SUIVI ASSOCIEES AUX ENQUETES MENEES PAR L'OLAF

En 2025, l'Agence a commencé à mettre en œuvre les recommandations découlant des enquêtes de l'OLAF liées aux dossiers OC/2022/0866/A2 et OC/2023/0886/A2. L'Agence fournira des informations sur deux enquêtes en cours (concernant un conflit d'intérêts et sur des marchés publics) dans son rapport annuel, après la levée des restrictions de confidentialité et dans le respect des exigences en matière de protection des données et de sécurité.

2.9. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITE DE DECHARGE

En 2025, la commission du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen a lancé le processus de décharge des activités des agences de l'UE et des entreprises communes réalisées au cours de l'exercice 2024. Cette procédure garantit le respect des exigences juridiques et réglementaires pertinentes et l'application des principes de bonne gestion financière, à savoir économie, efficience et efficacité.

Le 29 avril 2026, le Parlement européen a donné décharge à la directrice exécutive de l'eu-LISA sur l'exécution du budget de l'Agence en 2024, approuvant les comptes de l'eu-LISA pour l'exercice 2024, et a fait part de ses ***observations*** dans une résolution.

Les principales observations sont les suivantes:

- **Équilibre entre les femmes et les hommes et répartition par nationalité du personnel (observation 14)**: l'eu-LISA garantit des procédures de recrutement et de promotion objectives,

[27] **En cours**: la mise en œuvre se déroule conformément au plan ou à un nouveau délai/un plan d'action convenu avec l'auditeur. **Mises en œuvre**: confirmées par l'auteur de la recommandation et prêtes pour le suivi par l'auditeur. **En retard**: la mise en œuvre est en cours, mais ne respecte pas le délai convenu. Clôturées: l'auditeur a officiellement clôturé la recommandation,

[28] **Critiques**: faiblesse fondamentale dans le processus contrôlé qui porte préjudice au niveau de l'entité. **Très importantes**: faiblesse fondamentale qui porte préjudice à l'ensemble du processus (toutes les recommandations de la CCE). **Importantes**: faiblesse significative dans l'ensemble du processus ou faiblesse fondamentale dans une partie significative du processus contrôlé.

[29] Pour confirmer la clôture des recommandations qualifiées de «mises en œuvre» par l'eu-LISA (éléments «clôturés»), le SAI et la structure d'audit interne ont mené un suivi annuel des plans d'action et clôturé 31 recommandations d'audit. La CCE a également assuré le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations d'audit des années précédentes.

PUBLIC

transparentes et fondées sur le mérite, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, de l'équilibre entre les femmes et les hommes et de la répartition par nationalité. L'eu-LISA poursuit ses efforts pour encourager les candidatures de ressortissants des nationalités sous-représentées dans les procédures de sélection, ainsi que pour attirer davantage de candidates et mettre en place un développement ciblé du leadership afin d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les postes d'encadrement. Les actions stratégiques connexes seront également incluses dans la nouvelle stratégie de l'eu-LISA en matière de ressources humaines.

- **Taux de rotation du personnel (observation 15)**: l'Agence poursuit ses efforts visant à prévenir les taux de rotation élevés du personnel, en mettant l'accent sur l'offre de possibilités de développement professionnel continu et d'évolution de carrière au sein de l'Agence.
- **Enquêtes et recommandations de l'OLAF (observation 21)**: l'eu-LISA s'engage à apporter son plein soutien à toutes les enquêtes et investigations de l'OLAF. L'Agence fournira des informations sur deux enquêtes en cours (concernant un conflit d'intérêts et sur des marchés publics) dans son rapport annuel, après la levée des restrictions de confidentialité et dans le respect des exigences en matière de protection des données et de sécurité.
- **Suivi des observations de la Cour des comptes (observations 60)**: L'Agence a mis en place des mesures assorties d'échéances pour chacune des observations formulées par la Cour des comptes et en assure régulièrement le suivi de la mise en œuvre, tout en présentant des rapports trimestriels sur l'état d'avancement à son conseil d'administration. Par ailleurs, l'eu-LISA assure également le suivi de toutes les observations figurant dans les rapports de décharge, tout en répondant à toutes les demandes d'éclaircissements émanant du Parlement européen et en entretenant des contacts étroits avec la Cour des comptes concernant l'état d'avancement de ces observations.
- **Irrégularités en matière de passation de marchés ayant donné lieu à des paiements irréguliers (observations 71 et 72, y compris les recommandations 87 et 88)**: L'Agence a pris acte de ces constatations et a adopté les mesures nécessaires pour renforcer ses procédures de gestion des contrats, remédier aux faiblesses relevées par les auditeurs et mieux protéger ses intérêts financiers. Par ailleurs, les modèles et les lignes directrices relatifs aux procédures de passation de marchés ont été revus afin d'éviter que des irrégularités similaires ne se reproduisent à l'avenir.

2.10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre de son système interne de gestion de l'environnement fondé sur les principes du **système de management environnemental et d'audit** (EMAS) de l'UE et du pacte vert pour l'Europe. L'Agence a également publié sa ***déclaration environnementale annuelle pour 2024***, son *rapport annuel sur la durabilité* et sa fiche d'information interne sur les résultats de **l'empreinte carbone**.

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 54 %, pour atteindre 7 761 tCO_2e, principalement en raison de l'acquisition de licences informatiques et de matériel informatique, ainsi que de l'aménagement des nouveaux immeubles de bureaux d'Aspire et de Bruxelles (par exemple, mobilier, équipements TIC et de sécurité, travaux d'amélioration). Par ailleurs, l'eu-LISA a mis en place un nouveau centre de données modulaire et a augmenté la capacité de stationnement existante. Le centre de données modulaire 1 a également été davantage sollicité, parallèlement à l'acquisition et à la mise en service de plusieurs serveurs destinés aux activités de préproduction. Le déploiement de nouveaux systèmes JAI (BMS partagé, VIS et EES) a également eu une incidence significative sur l'empreinte carbone de l'eu-LISA. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie informatique fondée sur l'adoption du cloud et la gestion des contenus d'entreprise a également contribué à l'augmentation des émissions de portée 3 (logiciels, matériel informatique et autres immobilisations).

2.11. ÉVALUATION PAR LA DIRECTION

La direction de l'Agence a acquis l'assurance raisonnable que des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et que différents renforcements et améliorations sont suivis et en cours d'exécution. En 2025, la direction s'est concentrée sur l'amélioration des systèmes de contrôle de gestion, de la gestion budgétaire, des passations de marchés et des contrats, et a géré tous les risques majeurs. L'Agence a donné suite aux recommandations d'audit en attente concernant la stratégie d'approvisionnement, a élaboré des plans d'action et a commencé à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour donner suite aux observations formulées dans le cadre des audits et de la procédure de décharge.

2.12. ÉVALUATION EXTERNE

Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'eu-LISA, la Commission européenne évalue les performances de l'Agence tous les cinq ans. L'évaluation a été achevée en 2025 et portait sur les performances de l'Agence au regard de ses objectifs, de son mandat et de ses missions. Le ***rapport d'évaluation*** externe a été adopté par la Commission européenne en janvier 2026.

L'eu-LISA a élaboré un plan d'action pour donner suite aux 11 recommandations de la Commission découlant de cette évaluation et assurer un suivi adéquat. Le plan d'action proposé regroupe les mesures en cours et prévues dans plusieurs domaines, notamment la gouvernance, le modèle opérationnel, la planification des effectifs et la feuille de route technologique, conformément aux audits existants et aux initiatives d'amélioration organisationnelle.

Recommandations	Mesures proposées par l'eu-LISA et leur état d'avancement	Date de livraison
1. Élaborer un modèle cible opérationnel afin d'aider l'eu-LISA à fonctionner efficacement tout en gérant les risques, en prenant des décisions rapidement et en garantissant la clarté des responsabilités, en particulier en cas d'incidents et d'urgences	**En cours:** Un projet pilote relatif au modèle opérationnel cible a été lancé pour le VIS et l'EES en 2026 (y compris une équipe chargée des solutions horizontales et un modèle de soutien) et sera progressivement étendu à l'ensemble des systèmes afin de clarifier les rôles et responsabilités liés aux systèmes de bout en bout. Le modèle opérationnel cible couvrira également la gestion des incidents et des situations d'urgence.	T1 2027
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale à moyen terme en matière de ressources humaines	**En cours:** Finalisation de la stratégie en matière de ressources humaines.	T1 2027
3. Établissement et mise en œuvre d'une stratégie technologique à moyen et long terme	**En cours de finalisation:** La feuille de route technologique et les orientations 2026-2031 de l'eu-LISA sont en cours d'élaboration et seront présentées au conseil d'administration.	4e trimestre 2026
4. Mettre en œuvre une approche pluriannuelle de gestion de portefeuille	**En cours:** La gestion du portefeuille fera l'objet d'un réexamen d'ici la fin de 2026 en vue de sa mise en œuvre en 2027.	4e trimestre 2026
5. Amélioration des fonctionnalités de planification des ressources, par exemple en mettant en place des processus et en utilisant des outils appropriés pour remédier à la vision incomplète de l'affectation et de la direction du personnel	**En cours:** Refonte de la description du processus de planification, avec une définition claire des rôles et des responsabilités, des délais, des canaux de communication et de la procédure de validation. Utilisation de l'outil de planification Anaplan et des rapports Power BI, notamment pour la planification des effectifs. Mise en place d'un mécanisme de contrôle pour la préparation et l'approbation des investissements.	4e trimestre 2026
6. Mettre en place un outil intégré couvrant l'ensemble du cycle de développement au sein de l'eu-LISA et chez ses sous-traitants afin de rationaliser la gestion de projet et la collaboration, de réduire au minimum les	**En cours:** Cet outil, opérationnel depuis 2024 sous forme d'instances autonomes pour différents systèmes (EES, ETIAS), sera désormais déployé en tant qu'outil central pour l'Agence.	4e trimestre 2026

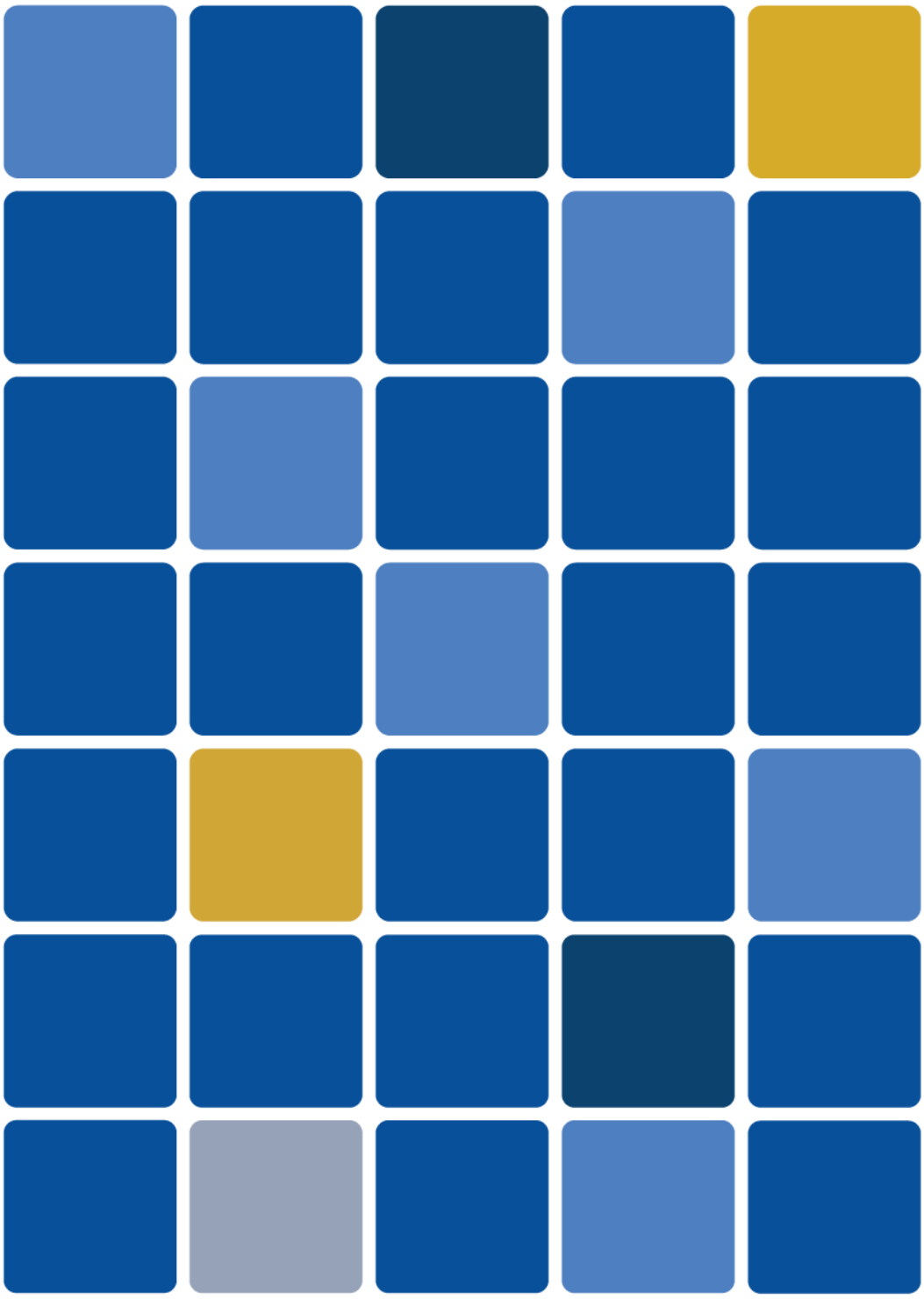
PUBLIC

perturbations, d'optimiser les flux de travail et de garantir la pertinence		
7. Établir et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement et d'externalisation à moyen terme	**En cours:** Finalisation de la stratégie d'approvisionnement – élaboration et approbation de la feuille de route de mise en œuvre. Mise en œuvre en cours, avec un bilan prévu d'ici fin 2026.	4e trimestre 2026
8. Renforcer les capacités existantes en ce qui concerne les services juridiques internes	**En cours:** 100 % du tableau des effectifs du secteur juridique (7 ETP). Création d'une unité juridique spécifique en 2026.	4e trimestre 2026
9. Mise à jour du catalogue de services en y incluant des descriptions complètes des services et définition claire des rôles et des responsabilités des propriétaires et des gestionnaires de services	**En cours:** La révision du catalogue des services est en cours en 2026 et sera achevée avec une description complète des services, ainsi que des rôles et responsabilités des responsables de services et des gestionnaires de services.	4e trimestre 2026
10. Amélioration de la visibilité sur la répartition actuelle des ressources, l'état d'avancement des projets, les processus, les goulots d'étranglement et les pénuries, afin de permettre des discussions plus éclairées sur la hiérarchisation des projets, y compris au niveau politique	**En cours:** Poursuite de la mise à jour de la pratique en matière de gestion des programmes et des projets. Définition d'une méthode efficace permettant de comparer les ressources humaines consommées aux ressources humaines planifiées dans le cadre d'un programme. Accord sur un modèle standard de rapport pour les systèmes et présentation régulière au PMB et au conseil d'administration de rapports sur le budget et sa consommation effective. Mise en relation de la consommation budgétaire avec les étapes clés des projets.	T1 2027
11. Réduction de la dépendance vis-à-vis des prestataires externes, tout en renforçant l'appropriation des projets et la rétention des connaissances	**En cours:** Usine logicielle en cours de mise en œuvre depuis 2024. Actuellement en phase pilote pour Eurodac et Prüm, cette initiative sera progressivement étendue au développement de tous les nouveaux systèmes. Déploiement progressif des systèmes d'acquisition dynamiques (EES, BMS partagé, VIS d'ici au quatrième trimestre 2026).	4e trimestre 2027

PUBLIC

PUBLIC

3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CCI



3.

3.1. EFFICACITE DU CADRE DE CONTROLE INTERNE

Le processus de contrôle interne aide les organisations à atteindre leurs objectifs et à maintenir les performances opérationnelles et financières dans le respect des règles et règlements. Il contribue à une prise de décision éclairée, réduit les risques à des niveaux acceptables et permet à la direction de se concentrer sur les objectifs opérationnels et financiers tout en utilisant les ressources financières conformément aux règles financières de l'eu-LISA, à la réglementation applicable et aux normes internationales.

Afin de garantir l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations, ainsi que la fiabilité des rapports, de protéger les actifs et les informations, de prévenir, détecter, corriger et assurer le suivi des cas de fraude et d'irrégularités, et de gérer de manière adéquate les risques liés à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes, l'Agence procède à une **évaluation annuelle de l'efficacité du cadre de contrôle interne de l'eu-LISA** (CCI). L'Agence a suivi de près la mise en œuvre des mesures correctives tout au long de l'année.

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne (MRMIC) assiste le directeur exécutif dans la mise en place, le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et l'établissement de rapports sur le CCI. En 2025, le rôle du MRMIC a été assumé par le chef de l'unité «Stratégie, capacités et coordination», M. Philippe Harant.

3.2. RESULTATS DE L'EVALUATION



Les résultats de l'évaluation d'ensemble indiquent que le système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionne et est efficace, mais que des améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

CRITERES DE SUIVI DU CONTROLE INTERNE

L'auto-évaluation réalisée en 2026 a permis de constater que 94 % des critères de suivi du contrôle interne avaient été atteints ou partiellement atteints en 2025.

▲Tableau 5. Vue d'ensemble des critères de suivi du contrôle interne

Critères de suivi du contrôle interne	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'indicateurs	79	79	79	79
objectif atteint	56 (71 %)	62 (78 %)	68 (86 %)	69 (88 %)
partiellement atteint	8 (10 %)	8 (10 %)	2 (3 %)	5 (6 %)
non atteint	15 (19 %)	9 (10 %)	9 (11 %)	5 (6 %)
non disponible	0 (0 %)	1 (1 %)	0 (0 %)	0 (0 %)

FORCES ET LACUNES DU CONTROLE INTERNE

L'évaluation a permis de recenser 16 lacunes en matière de contrôle interne: aucune lacune majeure, 7 lacunes modérées et 9 lacunes mineures (contre 11 lacunes en matière de contrôle interne en 2024). Au cours de l'évaluation 2025, six lacunes ont été clôturées et 10 nouvelles lacunes ont été recensées (6 lacunes modérées et 4 lacunes mineures).

Les résultats de l'évaluation d'ensemble pour 2025 indiquent que le système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionne et est efficace, mais que des améliorations sont nécessaires (Catégorie 2).

PUBLIC

▲Tableau 6. Évaluation globale des cinq composantes du CCI

Composante du contrôle interne	Résultat pour 2026	
I Environnement de contrôle	présente et en état de fonctionnement, mais certaines améliorations sont nécessaires	Catégorie 2
II Évaluation des risques	présente et en état de fonctionnement, mais certaines améliorations sont nécessaires	Catégorie 2
III Activités de contrôle	présente et en état de fonctionnement, mais certaines améliorations sont nécessaires	Catégorie 2
IV Information et communication	présente et fonctionnant bien	Catégorie 1
V Activités de suivi	présente et fonctionnant bien	Catégorie 1

▲Tableau 7. Évaluation détaillée des composantes du CCI

Composante du contrôle interne	Forces	Lacunes
I Environnement de contrôle	— supervision des contrôles internes par la direction, le conseil d'administration et le CACF — continuité des activités et séparation des tâches — mise en œuvre de la stratégie de contrôle interne	— garantie d'une participation plus systématique aux sessions de formation et de renforcement des capacités en matière d'éthique et d'intégrité — du point de vue du CCI, il serait souhaitable que l'enquête auprès du personnel soit menée chaque année — développement du modèle opérationnel cible de l'Agence — définition des rôles et des responsabilités en matière de coordination et de mise en œuvre des prestataires de services structurels — mise en place d'un système d'établissement de rapports transparent et cohérent concernant le budget des programmes et la consommation financière réelle — finalisation de la stratégie en matière de RH
II Évaluation des risques	— adoption d'une stratégie de contrôle interne, d'une stratégie d'approvisionnement, d'une stratégie en matière d'informatique en nuage et de la stratégie de passation des marchés — disponibilité des registres des risques au niveau de l'entreprise et dans toutes les unités, faisant l'objet d'un suivi régulier. — élaboration d'une pratique de gestion de projets et diffusion à l'ensemble du personnel — mise en place du Registre central des lacunes et contrôle et suivi des lacunes par le MRMIC	— renforcement des contrôles internes par la pleine mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie antifraude
III Activités de contrôle	— mise en œuvre réussie des plans de remédiation et clôture des recommandations d'audit critiques (taux de mise en œuvre de 94 %) — garantie des objectifs de sécurité, de la continuité des activités et des analyses de vulnérabilité des performances — contrôle, suivi et rapport sur les écarts (rapports sur les exceptions et les cas de non-conformité) — adoption de la politique relative aux actifs informatiques et mise en place du registre des actifs informatiques	— définition des processus et outils de suivi/supervision des projets et programmes et d'établissement de rapports — absence de suivi du coût des contrôles et de leur rapport coût-efficacité — finalisation de l'automatisation complète de l'outil de suivi des contrats — finalisation du registre des actifs informatiques. — amélioration de la description du processus de planification financière, des lignes directrices, des instructions et de la sensibilisation à ce sujet — information de la Commission sur les ressources nécessaires au renouvellement du matériel informatique
IV Information et communication	— examen annuel des critères de suivi du contrôle interne — test d'un outil intégré (CENTRICS) pour le contrôle interne, mis en œuvre pour la gestion des risques — Nomination annuelle des personnes de contact pour l'accès du public aux documents (APD) — canaux de communication internes et externes bien établis et	aucune lacune n'a été identifiée

PUBLIC

totalement opérationnels	
V Activités de suivi	
— Registre central des lacunes, contrôle systématique et suivi régulier des mesures correctives. — Finalisation de la méthodologie d'évaluation de l'importance relative des lacunes, officiellement adoptée par le MRMIC. — Confirmation de la performance des processus du CCI et de la fiabilité de l'évaluation du CCI confirmée par un audit interne.	aucune lacune n'a été identifiée

STRATEGIE ANTIFRAUDE

En septembre 2025, l'eu-LISA a adopté la ***stratégie antifraude 2025-2027***, qui fixe trois objectifs clés:

- maintenir un niveau élevé d'éthique et de culture antifraude,
- renforcer les capacités nécessaires pour lutter efficacement contre les risques de fraude, mettre en œuvre des mesures préventives visant à détecter rapidement les cas de fraude, notamment dans les domaines de l'information, des marchés publics et de la gestion des contrats,
- assurer une meilleure intégration de la gestion des risques de fraude au sein de la gestion globale des risques de l'Agence, afin d'améliorer la prise de décision, la détection précoce des fraudes et la mise en œuvre de mesures appropriées.

Le plan d'action pour le prochain cycle vise principalement à accroître la participation aux sessions de sensibilisation à l'éthique, à l'intégrité et à la lutte contre la fraude, à renforcer la mise en œuvre des règles d'application du guide des missions adopté par l'Agence, à garantir le respect des critères et indicateurs de qualité dans les principaux domaines opérationnels, à poursuivre les examens des comptes du personnel et des utilisateurs externes, ainsi qu'à approuver officiellement la stratégie de contrôle. L'Agence a régulièrement procédé à un examen des résultats et en a rendu compte au directeur exécutif, au conseil d'administration et au personnel. À la fin de l'année 2025, l'Agence était en bonne voie pour mettre en œuvre les activités prévues.

Afin d'assurer un suivi plus efficace, le plan d'action relatif à la stratégie de lutte contre la fraude 2025-2027 a été intégré au système de suivi des recommandations d'audit de l'Agence.

3.3. DECLARATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Je soussigné,

responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

en ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, déclare avoir communiqué au directeur exécutif, conformément au cadre de contrôle interne de l'eu-LISA, mon avis et mes recommandations concernant l'état général du contrôle interne au sein de l'Agence.

Je certifie par la présente que les informations fournies dans le présent rapport d'activité annuel consolidé et ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, fiables et complètes.

Philippe Roger René Harant

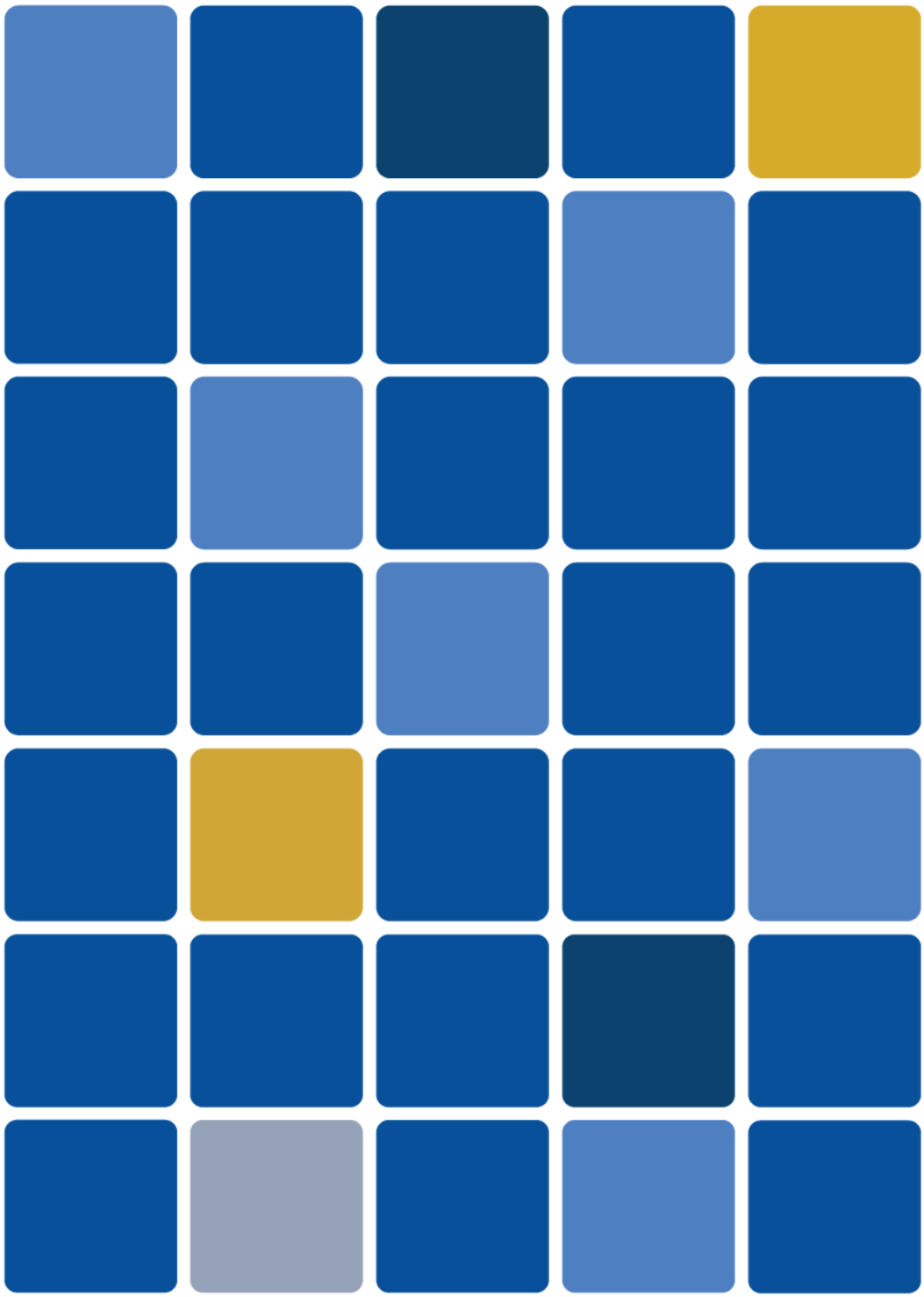
Responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

[*Signature électronique qualifiée*]

PUBLIC

PUBLIC

4 ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION



4.

4.1. EXAMEN DES ELEMENTS SOUTENANT L'ASSURANCE

ÉLEMENT CONSTITUTIF Nº 1: ÉVALUATION PAR LA DIRECTION

La direction de l'Agence a acquis l'assurance raisonnable que des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et que différents renforcements et améliorations sont suivis et en cours d'exécution. En outre, la direction de l'eu-LISA reconnaît la nécessité de maintenir l'efficacité du CCI en assurant un suivi et une évaluation réguliers de sa mise en œuvre afin d'assurer la réalisation des objectifs et leur conformité, tels que définis dans le règlement fondateur et dans les stratégies pertinentes.

La procédure d'enregistrement des exceptions et des cas de non-conformité prévoit des mesures adaptées pour veiller à ce que tout cas exceptionnel de dérogation aux contrôles ou d'écarts par rapport au cadre réglementaire établi soit soigneusement expliqué, consigné et rapporté, conformément au principe de transparence. L'Agence recense, suit et analyse toutes les exceptions et tous les cas de non-conformité, et assure le suivi de tous les cas signalés deux fois par an au moyen d'un rapport d'analyse spécifique.

En 2025, 17 exceptions et cas de non-conformité ont été consignés dans 27 rapports. Par rapport à 2024, le nombre de cas a diminué de 29 % et le nombre de signalements de 34 %. Le nombre d'exceptions a diminué de 35 % et celui des cas de non-conformité de 33 %. Comme en 2024, c'est dans le domaine de la gestion des contrats que l'on a constaté le plus grand nombre d'exceptions et de cas de non-conformité. Tous les cas enregistrés, ainsi que les mesures correctives et d'atténuation, ont été analysés et examinés par la direction de l'Agence, ce qui a donné lieu à un plan d'action visant à réduire au minimum leur occurrence et leur incidence, et permet d'affiner davantage les contrôles internes de l'eu-LISA. Les rapports et les analyses ont également servi à évaluer et identifier les lacunes lors de l'évaluation de l'efficacité du CCI.

ÉLEMENT CONSTITUTIF Nº 2: RESULTATS DES AUDITS EXTERNES

La Cour des comptes européenne a adressé la déclaration d'assurance suivante au Parlement européen et au Conseil:

- **Opinion sur la fiabilité des comptes**: les comptes de l'eu-LISA pour 2024 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2022 (résultat des opérations, flux de trésorerie, variation de l'actif net), conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par l'agent comptable de la Commission sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public généralement admises.
- **Opinion sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes**: les recettes sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.
- **Opinion sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes**: les paiements sous-jacents aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers.

La Cour des comptes a formulé trois observations sur la légalité et la régularité des opérations, ainsi qu'une observation sur les systèmes de gestion et de contrôle, qui ne remettaient pas en cause les opinions susmentionnées. L'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre à ces observations.

ÉLEMENT CONSTITUTIF Nº 3: SUIVI DES RESERVES EMISES LORS DES PERIODES DE REFERENCE ANTERIEURES

Mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité (réserves concernant 2023 et 2024): L'Agence s'est penchée sur les retards pris dans la mise en place des nouveaux systèmes (en particulier l'EES) et a révisé le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route sur l'interopérabilité pour la période 2025-2026, qui a été approuvé par le Conseil JAI en mars 2025. En décembre 2025, le Conseil JAI a approuvé la feuille

PUBLIC

de route révisée pour la prochaine période (2027-2028), qui prévoit notamment l'alignement de l'EES et du SIS sur l'architecture d'interopérabilité, la mise en place du MID, la mise en service du routeur Prüm et la mise en œuvre à plus grande échelle de l'architecture d'interopérabilité en 2028. Les autres éléments de cette phase – le VIS révisé et l'EU VAP – ont été finalisés et approuvés par le Conseil JAI en mars 2026.

Alors qu'en 2025, l'Agence a assuré la mise en service réussie du VIS pour l'EES et le BMS partagé du 19 au 20 mai et a commencé la mise en service progressive de l'EES le 12 octobre 2025, la PC des ECE n'est pas entrée en service en décembre 2025 et l'ECRIS-TCN n'était pas prêt sur le plan technique à la fin de 2025.

La feuille de route fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Régularité des opérations (réserves de 2023 et 2024): L'Agence a pris plusieurs mesures stratégiques visant à renforcer encore ses processus, notamment en matière de passation de marchés, afin d'assurer une organisation stratégique et un contrôle accru:

- adopter une stratégie de recrutement visant à garantir une approche globale pour répondre aux besoins en personnel et à évoluer vers un contrôle plus fin et plus direct par les activités de l'eu-LISA, en mettant l'accent sur l'internalisation des compétences clés et en trouvant un meilleur équilibre entre le nombre d'agents disposant des compétences requises et le nombre de ressources humaines externalisées,
- définir une stratégie de passation de marchés qui permette l'exécution de la planification opérationnelle et assure une transition fluide par rapport aux dispositions contractuelles existantes, ainsi qu'une meilleure planification de la passation de marchés;
- améliorer la gouvernance du processus de passation des marchés, en portant en temps utile les principales procédures de passation des marchés à l'attention de la direction générale afin qu'elle puisse exercer un contrôle stratégique et donner des orientations.

Grâce à ses efforts d'amélioration continue, l'eu-LISA a reçu une opinion sans réserve de la Cour des comptes pour l'exercice 2024. L'Agence prévoit de donner suite à un nombre important de recommandations d'audit en attente formulées par la Cour des comptes au cours des années précédentes.

Système automatisé de gestion des licences informatiques (réservation à partir de 2024): Afin d'assurer un suivi adéquat et systématique de l'utilisation des licences informatiques et de leur renouvellement, l'eu-LISA a mis en place une politique de gestion des actifs informatiques et a commencé à mettre en œuvre un registre de gestion des actifs informatiques ainsi qu'à établir les processus correspondants. L'Agence a continué à renforcer ses contrôles des technologies et de la sécurité informatique.

CONCLUSIONS

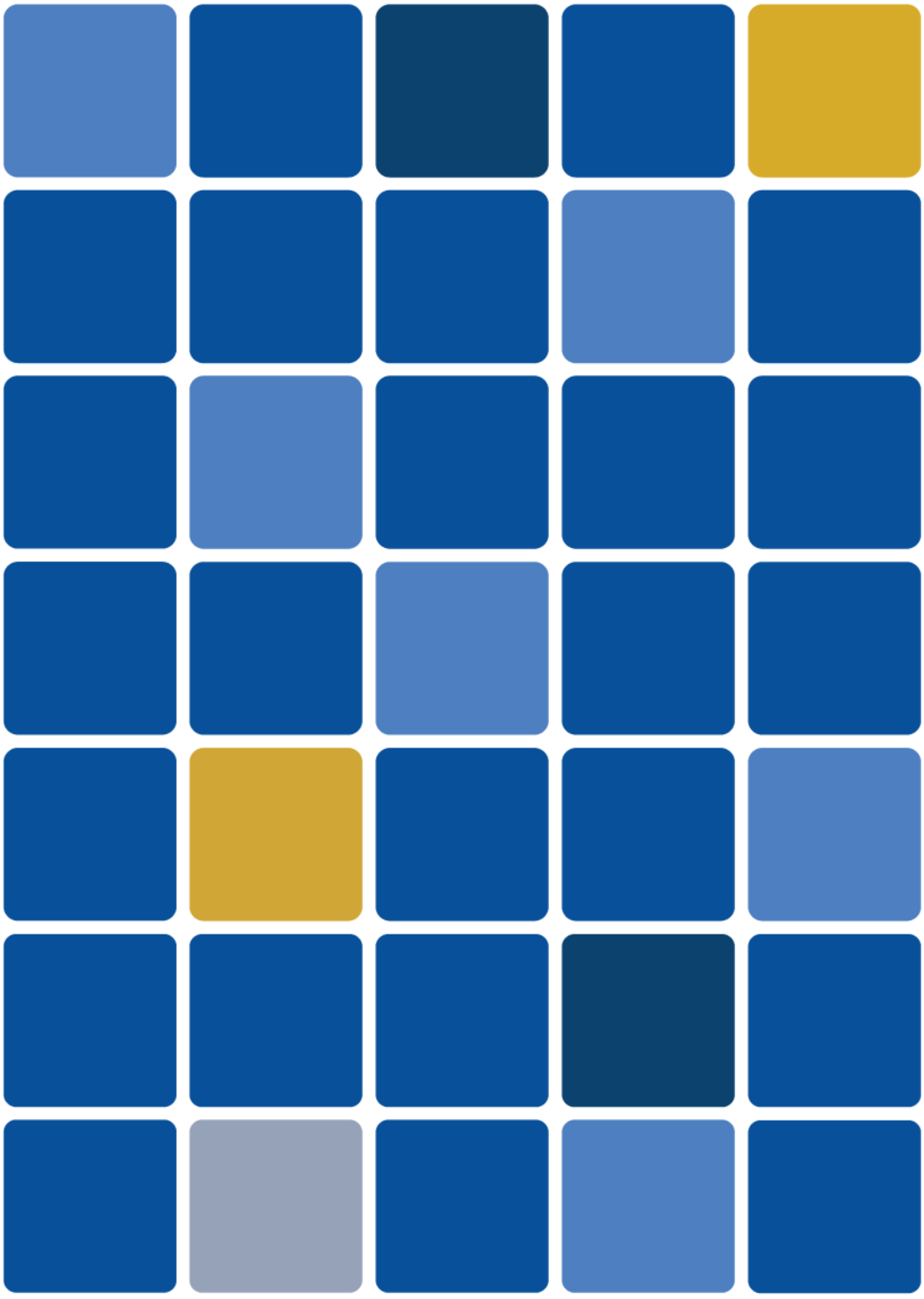
Sur la base des informations présentées au chapitre 3, l'évaluation a permis de conclure à l'absence de faiblesses significatives dans les contrôles internes susceptibles d'avoir une incidence sur la déclaration d'assurance. La Cour des comptes a également formulé des observations sur les systèmes de gestion, de contrôle et de gestion budgétaire, qui ne remettent pas en cause ses opinions. En outre, pour répondre aux recommandations d'audit ouvertes relatives aux passations de marchés et à la gestion des contrats, l'eu-LISA a continué de renforcer ses lignes directrices et procédures en matière de passation de marchés et de gestion des contrats.

4.2. RESERVES

Au vu des informations fournies ci-dessus, l'ordonnateur n'a formulé aucune réserve ni signalé aucune faiblesse significative susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'Agence ou de ses parties prenantes.

PUBLIC

5 DÉCLARATION D'ASSURANCE



PUBLIC

PARTIE V: DECLARATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés,

directrice exécutive adjointe de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

en ma qualité d'ordonnatrice du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025,

et

directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

en ma qualité d'ordonnateur du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025,

confirmons n'avoir connaissance d'aucune faiblesse qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence ou de ses parties prenantes.

Compte tenu des principales évolutions internes ou externes, nous souhaiterions mentionner ce qui suit:

- la directrice exécutive adjointe a fait fonction de directrice exécutive par intérim du 16 août 2024 au 30 septembre 2025,
- la nomination du nouveau directeur exécutif, M. Tillmann Keber, qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2025,
- la mise en service progressive et réussie du système d'entrée et de sortie (EES) le 12 octobre 2025, achevée le 10 avril 2026,
- la mise en service réussie du BMS partagé les 19 et 20 mai 2025,
- la mise en service réussie du VIS pour l'EES les 19 et 20 mai 2025,
- l'avis sans réserve émis par la Cour des comptes européenne sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes de l'Agence pour l'exercice 2024.

Cette assurance repose sur notre propre appréciation et sur les informations dont nous disposons actuellement.

Marili Männik

Directrice exécutive adjointe

[*Signature électronique qualifiée*]

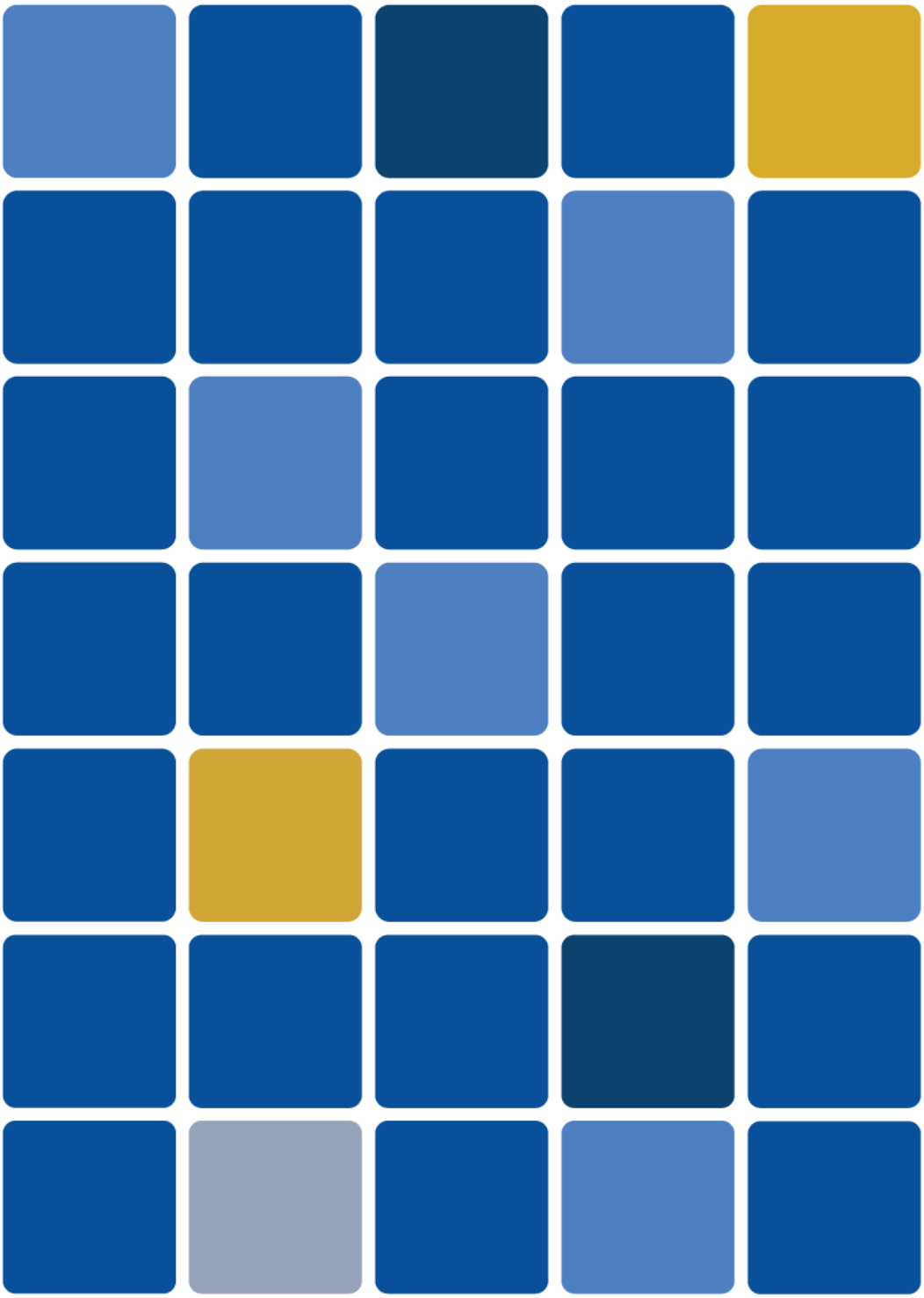
Tillmann Keber

Directeur exécutif

[*Signature électronique qualifiée*]

PUBLIC

ANNEXES



ANNEXE I: STATISTIQUES SUR LES ACTIVITES DE BASE

GESTION OPERATIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION JAI

Disponibilité du système central	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[3] Eurodac	🟡	🔴	🟡	99,97 %	🟡 Partiellement conforme à l'objectif
[6] SIS	🟡	🟡	🟡	99,92 %	🟡 Partiellement conforme à l'objectif
[8] VIS	🟡	🟡	🟡	99,78 %	🟡 Partiellement conforme à l'objectif

🟢 ≥ 99,99 %
🟡 > 99,99 % à ≥ 99,50 %
🔴 < 99,50%

Sources: ANS et résumé du rapport sur la disponibilité du système central pour 2025

Délai de réponse du système central	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[4] Eurodac	🟢	🟢	🟢	99,99 %	🟢 En bonne voie
[7] SIS	🟡	🟢	🟢	99,50 %	🟢 En bonne voie
[9] VIS	🟡	🟡	🟡	99,92 %	🟡 Partiellement conforme à l'objectif

🟢 ≥ 99.45 % [4], ≥ 99.5 % [7], 100 % [9]
🟡 > 99,45 % à ≥ 90 % [4], > 99,5 % à ≥ 99 % [7], > 100 % à ≥ 90 % [9]

Sources: ANS et rapports mensuels sur les services

Disponibilité de l'infrastructure de communication	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[5] Disponibilité du WAN (pour le SIS et le VIS)	🟢	🟢	🟢	99,99 %	🟢 En bonne voie

🟢 ≥ 99,99 %

Sources: Rapport sur la disponibilité de TESTA-ng

APPUI OPERATIONNEL, FORMATION ET SECURITE

Formation à l'intention des États membres	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[16] Satisfaction quant aux événements de formation	🟢	🟢	🟢	5,34	🟢 En bonne voie

🟢 note moyenne > 4 (sur une échelle de 1 à 6)

Sources: Calendrier de formation et tableau de rapports des États membres

Centre de soutien aux opérations	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[19] Satisfaction des clients	🟢	🟢	🟢	96,4 %	🟢 En bonne voie
[20] Performance du service d'aide aux utilisateurs de l'eu-LISA	🟢	🟢	🟢	90 %	🟢 En bonne voie

🟢 ≥ 80 % des utilisateurs finaux sont satisfaits ou très satisfaits [19]
🟢 ≥ 75 % des performances du support utilisateurs [20]

Sources: Enquête annuelle de satisfaction des clients; rapport sur les performances du service d'assistance

Sécurité et continuité des activités	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[1] Mise en œuvre des objectifs en matière de sécurité	🟢	🟢	🟢	100 %	🟢 En bonne voie
[2] Exercices de sécurité et de continuité des activités	🟢	🟢	🟢	3	🟢 En bonne voie

🟢 Objectifs à 100 % [1]
🟢 Deux exercices annuels de gestion des situations d'urgence, de sécurité et de continuité des activités [2]

Sources: Tableau de bord d'assurance sécurité

PUBLIC

GOUVERNANCE ET SOUTIEN INSTITUTIONNEL

La capacité de gestion de projets de l'eu-LISA est régulièrement optimisée afin de garantir sa cohérence avec le mandat et les objectifs de l'Agence, et est prête à intégrer les meilleures pratiques et approches du secteur informatique lorsque cela s'avère nécessaire. En 2025, une nouvelle pratique de gestion de projet a été présentée au comité de gestion et appliquée depuis la fin de l'année. En conséquence, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondants (évaluation et gestion de projets) n'ont pas pu être communiqués et seront remplacés en 2026 par un nouvel indicateur dans le nouvel ensemble d'ICP adopté par le conseil d'administration en novembre 2025.

Recommandations d'audit	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[23A] Mis en œuvre dans les délais fixés					
— critiques	—	🟩	🟩	-	🟩 En bonne voie
— très importantes	🟥	🟥	🟩	100 %	🟩 En bonne voie
— importantes	🟥	🟩	🟩	100 %	🟩 En bonne voie
[23B] Nombre et ancienneté des recommandations en attente					
— moins de six mois	🟨	🟩	🟩	0	🟩 En bonne voie
— six mois à 1 an	🟩	🟩	🟩	0	🟩 En bonne voie
— supérieure à un an	🟥	🟥	🟩	1	🟩 En bonne voie

🟩 [A]:
100 % (critiques),
≥ 90 % (très importants),
≥ 80 % (importants)

🟩 [B]:
≤ 4 (en souffrance depuis moins de six mois),
≤ 2 (en souffrance depuis six mois et un an),
≤ 1 (en souffrance depuis plus d'un an)

Sources: Rapport d'activité de l'IACS

Management environnemental	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[15] Empreinte carbone	—	🟥	🟥	7761	🟥 Inférieur à l'objectif

🟩 émissions de CO2 inférieures à celles de l'année dernière (tCO_2eq)

Sources: Analyse environnementale

Depuis 2023, eu-LISA utilise une plateforme consacrée au calcul des émissions de GES, ce qui a permis d'améliorer la précision des résultats. En outre, les émissions liées aux licences de logiciels avaient été sous-estimées précédemment. À compter de 2025, le calcul tient compte du nouvel immeuble de bureaux, du centre de données modulaire, de l'augmentation de la capacité et des licences logicielles. Comparaison de l'empreinte carbone d'eu-LISA par rapport à 2023: Catégorie 1 (1 % contre 3 % en 2023): fuites de réfrigérant de gaz réfrigérant sur le site de Strasbourg en 2025. Catégorie 2 (11 % contre 21 % en 2023): consommation d'électricité, de chauffage urbain, de refroidissement et de combustible. Catégorie 3 (89 % contre 76 % en 2023): logiciels, matériel TIC et autres actifs fixes (dispositifs de sécurité, mobilier et travaux).

Gestion budgétaire et financière	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[10] Annulation de crédits de paiement	🟥	🟨	🟥	4 %	🟩 En bonne voie
[11] Taux d'exécution des engagements budgétaires	🟩	🟩	🟩	100 %	🟩 En bonne voie
[12] Taux d'exécution des paiements	🟥	🟩	🟩	98 %	🟩 En bonne voie
[14] Paiements effectués dans les délais légaux	🟩	🟩	🟩	89,2 %	🟨 Partiellement conforme à l'objectif

🟩 <5 % [10], > 95 % [11,12], > 90 % [14]

Sources: Entrepôt de données ABAC

Passation de marchés	2022	2023	2024	31 décembre 2025	
[17] Efficacité des procédures de marché	🟩	🟩	🟩	0 %	🟩 En bonne voie
[18] Gestion des acquisitions	🟩	🟩	🟩	66 %	🟩 En bonne voie

🟩 < 25 % [17], > 60 %, [19]

Sources: Rapport sur la passation de marchés

Gestion des ressources humaines	2022	2023	2024	31 décembre 2025

🟩 [13]: 20 % contre 70 %

PUBLIC

[13] ratio entre ressources administratives et ressources opérationnelles					
— administratives	🟢	🟡	🟢	**20,7 %**	🟢 **En bonne voie**
— opérationnelles	🟢	🟡	🟢	**68,4 %**	🟢 **En bonne voie**
[24] Taux d'absentéisme annuel:					
— nombre moyen de jours de congé de maladie	🟢	🟢	🟢	**5,9**	🟢 **En bonne voie**
— personnel en congé de maladie de longue durée	🟢	🟢	🟢	**5,5 %**	🟢 **En bonne voie**
— personnel n'ayant pris aucun congé de maladie	🟢	🟢	🟢	**49 %**	🟢 **En bonne voie**
[25] Rotation du personnel	🔴	🟢	🟡	**4,8 %**	🟢 **En bonne voie**
[26] Taux d'occupation	🔴	🟡	🟡	**94,5 %**[30]	🟢 **En bonne voie**
[27] Rétention des talents	🟢	🟢	🟢	**1,3 %**	🟢 **En bonne voie**
[28] Engagement du personnel	🟢	🟢	🟡	**3,7**	🟢 **En bonne voie**

🟢 [24] < 15 jours de maladie par salarié, < 10 % en congé de maladie de longue durée, >15 % sans congé de maladie

🟢 [25] ≤ 5 %
🟢 [26] > 94 %
🟢 [26] > 0
🟢 [28] ≥ 3,7

Sources: Exercice d'évaluation comparative du personnel 2025, base de données des RH, rapports SYSPER, données d'évaluation iLearn, enquête sur l'engagement

Gestion des parties prenantes et communication	**2022**	**2023**	**2024**	**31 décembre 2025**	
[29] Incidence de la communication externe de l'eu-LISA					
— réseaux sociaux	🟢	🟢	🟢	**+4 199 (LinkedIn) +609 (Facebook) +89 (YouTube)**	🟢 **En bonne voie**
— satisfaction concernant les événements	🟡	-	-	**95 %**	🟢 **En bonne voie**
— taux de participation	🟢	-	-	**149 %**[31]	🟢 **En bonne voie**
[30] Incidence de la communication interne de l'eu-LISA					
— taux de participation	🟢	🟢	🟢	**80 %**	🟢 **En bonne voie**
— satisfaction	🟡	🟢	🟢	**93 %**	🟢 **En bonne voie**

🟢 [29]: +200 abonnés par plateforme et par an, >90 % de satisfaction concernant les événements d'engagement, >95 % de taux de participation

🟢 [30]: >70 % de satisfaction vis-à-vis des canaux et activités internes destinés au personnel, >51 % de taux de participation

Source: analyse du web et des médias sociaux, conférence annuelle, enquête de satisfaction annuelle

[30] Ce chiffre comprend les offres d'emploi émises – sans les offres d'emploi émises, le taux d'occupation est de 88,2 %.
[31] 200 participants étaient attendus (sur place et en ligne) ; 299 se sont connectés.

PUBLIC

ANNEXE II: STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIERE

BUDGET INITIAL, VIREMENTS ET BUDGETS RECTIFICATIFS

(en millions d'EUR)

Chapitre du budget		Crédits d'engagement				Crédits de paiement			
		Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif
A-11	Traitements et allocations	53,784	-8,346		45,438	53,784	-8,346		45,438
A-12	Dépenses liées au recrutement	0,840	-0,405		0,435	0,840	-0,405		0,435
A-13	Frais de mission	0,560	0,044		0,604	0,560	0,044		0,604
A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	1,897	0,579		2,476	1,897	0,579		2,476
A-15	Formation du personnel	1,300	-0,439		0,861	1,300	-0,439		0,861
Titre 1: Dépenses de personnel		**58,381**	**-8,567**		**49 814**	**58,381**	**-8,567**		**49 814**
A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	11,996	-2,581		9,415	11,996	-2,581		9,415
A-21	Technologie de l'information et de la communication institutionnelle	7,059	0,699		7,758	7,059	0,699		7,758
A-22	Biens mobiliers et coûts associés	0,950	-0,282		0,668	0,950	-0,282		0,668
A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,774	0,449		2,223	1,774	0,449		2,223
A-25	Conseil d'administration	0,813	-0,206		0,607	0,813	-0,206		0,607
A-26	Information et publications	1,450	0,573		2,023	1,450	0,573		2,023
A-27	Services de soutien externe	8,706	0,079		8,785	8,706	0,079		8,785
A-28	Sécurité	3,859	1,690		5,549	3,859	1,690		5,549
Titre 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement		**36,607**	**0,423**		**37,030**	**36,607**	**0,423**		**37,030**
B3-0	Infrastructure	55,973	-7,640		48,333	41,103	13,890		54,993
B3-1	Affaires intérieures	138,346	11,981		150,327	133,617	-6,093	47,000	174,524
B3-2	Justice	5,752	5,211		10,963	5,487	2,961		8,448
B3-8	Activités de soutien opérationnel	15,923	-1,407		14,516	15,923	-2,614		13,309
Titre 3: Dépenses opérationnelles		**215,994**	**8,145**		**224,139**	**196,130**	**8,145**	**47,000**	**251,275**
Total		**310,982**	**0,000**		**310,982**	**291,118**	**0,000**		**338,118**

PUBLIC

DEGAGEMENTS D'ENGAGEMENTS BUDGETAIRES PAR ANNEE D'ORIGINE EN 2025

(en millions d'EUR)

Chapitre	Article budgétaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Infrastructure	infrastructure de systèmes partagés		– 0,006		-0,069	-0,023	-0,255	**-0,353**
	site de secours – frais de fonctionnement						-0,012	**-0,012**
	réseaux					-0,016	-0,078	**-0,094**
Affaires intérieures	SIS					-0,089	-0,106	**-0,194**
	VIS					-0,068	-0,484	**-0,552**
	EES	-1,709	-3,868	-0,826	-0,151	-0,357	-0,278	**-7,189**
	ETIAS		-0,145	-0,132	-0,489	-0,076	-0,192	**-1,034**
	Eurodac						-0,025	**-0,025**
	Interopérabilité		0,000	– 0,006	-0,171	-0,255	-0,009	**-0,442**
Justice	ECRIS RI et ECRIS-TCN.			-0,068		-0,078	-0,003	**-0,149**
	e-CODEX					-0,424		**-0,424**
Soutien opérationnel	soutien opérationnel				-0,080	– 0,006	-0,396	**-0,482**
Total		**-1,709**	**-4,019**	**-1,032**	**-0,960**	**-1,392**	**-1,838**	**-10,949**

EXECUTION DU BUDGET (C1)

(en millions d'EUR)

Titre du budget	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
	Budgétisé	Utilisé	%	Budgétisé	Utilisé	%
Titre 1: Dépenses de personnel	**49,814**	**49,814**	**100 %**	**49,814**	**49,814**	**100 %**
dont exécutés		49,814	100 %		49,519	99,4 %
dont automatiquement reportés		-	-		0,294	0,6 %
Titre 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	**37,030**	**37,029**	**100 %**	**37,030**	**37,029**	**100 %**
dont exécutés		37,029	100 %		29,260	79 %
dont automatiquement reportés		-	-		7,770	21 %
Titre 3: Dépenses opérationnelles	**224,139**	**224,139**	**100 %**	**251,275**	**251,275**	**100 %**
dont exécutés		224,139	100 %		251,275	100 %
TOTAL	**310,982**	**310,982**	**100 %**	**338,118**	**338,118**	**100 %**
dont exécutés		310,982	100 %		330,054	97,6 %
dont automatiquement reportés		-	-		8,064	2,4 %

EXECUTION DU BUDGET A PARTIR D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Outre la subvention de l'UE (C1), l'Agence a exécuté des crédits provenant:

- de recettes allouées internes (source de financement C4 et C5);
- d'engagements reportés (dissociés au titre 3 et non dissociés aux titres 1 et 2) et des crédits de paiement (non dissociés uniquement) correspondants des exercices précédents (source de financement C8)[32];

[32] Lorsque des engagements sont pris sur des crédits non dissociés et que les montants correspondants n'ont pas été entièrement payés,

PUBLIC

- de recettes affectées externes, comme une contribution des pays associés à l'espace Schengen conformément à l'article 46, paragraphe 3, point b), du règlement fondateur de l'eu-LISA et de la Commission européenne pour financer la mise en œuvre de la plateforme de collaboration des ECE conformément au règlement (UE) 2023/969 (source de financement R0, titre 3 uniquement)[33].

(en millions d'EUR)

Titre du budget	Source de financement	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
		Budgétisé	Utilisé	%	Budgétisé	Utilisé[34]	%
Titre 1: Dépenses de personnel	C1	45,659	45,659	100 %	49,814	49,519	99,4 %
	C8	0,462	0,366	79,3 %	0,462	0,366	79,3 %
	Sous-total	**46,121**	**46,025**	**99,8 %**	**50,276**	**49,886**	**99,2 %**
Titre 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	C1	37,030	37,029	100 %	37,030	29,260	79 %
	C4	0,004	0,004	100 %	0,004		100 %
	C5	0,450	0,450	100 %	0,450		98,8 %
	C8	C8	6,430	6,256	97,3 %	6,430	6,256
	Sous-total	**43,913**	**43,739**	**99,6 %**	**43,913**	**35,964**	**81,9 %**
Titre 3: Dépenses opérationnelles	C1	224,139	224,139	100 %	251,275	251,275	100 %
	C5	0,027	0,027	100 %	0,027	0,027	100 %
	C8	384,552	373,603	97,2 %			
	R0	118,313	97,442	82,4 %	118,313	62,684	53,0 %
	Sous-total	**727,031**	**695,210**	**95,6 %**	**369,615**	**313,986**	**84,9 %**
	Total	**817,065**	**784,975**	**96,1 %**	**463,804**	**399,836**	**86,2 %**

RÉSUMÉ DES TRANSFERTS BUDGETAIRES

L'Agence a procédé à **30 virements budgétaires internes**[35] afin d'assurer une répartition optimale des crédits d'engagement et de paiement, notamment pour mettre à disposition les crédits nécessaires aux engagements et aux paiements destinés à honorer les obligations contractuelles liées au développement du SIS, du VIS, de l'EES et de l'ECRIS-TCN, ainsi qu'à l'interopérabilité et à d'autres services de soutien opérationnel.

Les transferts agrégés les plus importants concernaient:

- les économies et optimisations réalisées au profit du titre 3 (dépenses opérationnelles) au détriment des titres 1 et 2 (dépenses administratives): 8 144 648 EUR;
- le renforcement de la ligne budgétaire relative à l'EES afin de permettre l'achèvement des couvertures contractuelles pour la mise en service progressive le 12 octobre: 37 241 184 EUR;
- la réaffectation de fonds de la ligne budgétaire Eurodac en raison du calendrier des activités du nouveau système Eurodac et des mesures adoptées par l'Agence dans le cycle de développement des logiciels: 36 026 782 EUR

(en EUR)

les crédits de paiement correspondants sont reportés automatiquement au seul exercice suivant. Dans ce cas, la source de financement passe de C1 à C8. Les crédits sont reportés à l'exercice suivant et les engagements correspondants sont reportés. Dans le cas de crédits dissociés pour lesquels les montants engagés n'ont pas été payés, les engagements sont reportés automatiquement, de même que les crédits d'engagement correspondants (source de financement C8). En revanche, les crédits de paiement ne sont pas reportés et d'autres sources de financement devront être trouvées pour l'exercice suivant (source de financement C1);

[33] Crédits provenant des recettes affectées externes (de l'exercice et reportés).

[34] S'agissant des C1 (titre 3), la somme de 38,389 millions d'euros se rapporte au paiement des engagements pour l'exercice. Le montant restant, soit 212,885 millions d'euros, a été utilisé pour couvrir les engagements d'exercices précédents.

[35] Tous les transferts ont été effectués conformément à l'article 26, paragraphe 1, du règlement financier de l'eu-LISA.

PUBLIC

Titre du budget		Titre 1: Dépenses de personnel		Titre 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement		Titre 3: Dépenses opérationnelles	
Nº	Référence	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	LIS.7236					dans le titre	
2	LIS.7269	dans le titre		dans le titre			
3	LIS.7308					dans le titre	
4	LIS.7375					dans le titre	
5	LIS.7358					dans le titre	
6	LIS.7382	-1 660 000	-1 660 000	1 660 000	1 660 000		
7	LIS.7386					dans le titre	
8	LIS.7405	-90 000	-90 000	90 000	90 000		
9	LIS.7435	dans le titre		dans le titre			
	LIS.7436			dans le titre			
	LIS.7439			dans le titre			
10	LIS.7443					dans le titre	
11	LIS.7486					dans le titre	
12	LIS.7498	-240 000	-240 000	240 000	240 000		
13	LIS.7513						dans le titre
	LIS.7517					dans le titre	
14	LIS.7527						dans le titre
	LIS.7528					dans le titre	
15	LIS.7540	-1 201 000	-1 201 000	1 201 000	1 201 000		
16	LIS.7569	-2 500 000	-2 500 000			2 500 000	2 500 000
	LIS.7571					dans le titre	
17	LIS.7597						dans le titre
	LIS.7598					dans le titre	
18	LIS.7628	dans le titre		dans le titre			
19	LIS.7631					dans le titre	
	LIS.7635					dans le titre	
20	LIS.7654	dans le titre		dans le titre			
21	LIS.7666	dans le titre					
22	LIS.7663						dans le titre
23	LIS.7676			dans le titre			
24	LIS.7681					dans le titre	
	LIS.7682					dans le titre	
25	LIS.7713			dans le titre			
26	LIS.7715	-2 773 421	-2 773 421	-1 783 083	-1 783 083	4 556 504	4 556 504
27	LIS.7742			dans le titre			
	LIS.7743			dans le titre			
28	LIS.7748	-99 181	-99 181	-952 049	-952 049	1 051 230	1 051 230
29	LIS.7751						dans le titre
30	LIS.7761	-3 604	-3 604	-33 310	-33 310	36 914	36 914
Total		**-8 567 206**	**-8 567 206**	**422 558**	**422 558**	**8 144 648**	**8 144 648**

PUBLIC

LISTE DETAILLEE DES VIREMENTS BUDGETAIRES (TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT CONFONDUES)

					en EUR
N°	**Référence**	**Date**	**Ligne budgétaire**	**Crédits d'engagement**	**Crédits de paiement**
1	**LIS.7236**	**24/01/2025**	B03111 EES	0,00	5 000 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	5 000 000,00
			B03120 Eurodac	0,00	-16 000 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	5 000 000,00
			B03200 ECRIS	0,00	1 000 000,00
			B03801 Essais et transitions	0,00	167 000,00
			B03810 Soutien extérieur	-400 000,00	-567 000,00
			B03811 Conseils et études	400 000,00	400 000,00
2	**LIS.7269**	**12/02/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-775 000,00	-775 000,00
			A01402 École européenne	775 000,00	775 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-600 000,00	-600 000,00
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	100 000,00	100 000,00
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-400 000,00	-400 000,00
			A02800 Sécurité interne	900 000,00	900 000,00
3	**LIS.7308**	**06/03/2025**	B03010 Réseaux étendus	0,00	9 000 000,00
			B03110 VIS	0,00	1 500 000,00
			B03111 EES	0,00	15 000 000,00
			B03120 Eurodac	-1 500 000,00	-29 300 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	2 000 000,00
			B03200 ECRIS	1 500 000,00	1 500 000,00
			B03201 e-CODEX	0,00	300 000,00
4	**LIS.7375**	**11/04/2025**	A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	5 145 920,94	5 145 920,94
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	-2 572 960,47	-2 572 960,47
			B03810 Soutien extérieur	-2 572 960,47	-2 572 960,47
5	**LIS.7358**	**04/04/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-3 688 153,00	0,00
			B03100 SIS	1 026 599,00	0,00
			B03102 API-PNR	0,00	-3 050 000,00
			B03110 VIS	2 053 199,00	5 000 000,00
			B03111 EES	11 230 000,00	0,00
			B03120 Eurodac	-11 121 645,00	-2 000 000,00
			B03200 ECRIS	500 000,00	0,00
6	**LIS.7382**	**16/04/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-1 660 000,00	-1 660 000,00
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	760 000,00	760 000,00
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-100 000,00	-100 000,00
			A02800 Sécurité interne	1 000 000,00	1 000 000,00
7	**LIS.7386**	**08/05/2025**	B03010 Réseaux étendus	-10 000 000,00	0,00
			B03102 API-PNR	0,00	-875 000,00
			B03110 VIS	5 000 000,00	0,00

PUBLIC

			B03111 EES	10 000 000,00	0,00
			B03120 Eurodac	-10 000 000,00	-4 875 000,00
			B03130 Interopérabilité	5 000 000,00	5 000 000,00
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	750 000,00
8	**LIS.7405**	**20/05/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-140 000,00	-140 000,00
			A01400 Visite médicale annuelle	50 000,00	50 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-840 000,00	-840 000,00
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	300 000,00	300 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	240 000,00	240 000,00
			A02331 Frais de RH	90 000,00	90 000,00
			A02800 Sécurité interne	300 000,00	300 000,00
9	**LIS.7435**	**17/06/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-2 275 000,00	-2 275 000,00
			A01110 Traitements et indemnités des AC	2 000 000,00	2 000 000,00
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	275 000,00	275 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-192 000,00	-192 000,00
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	165 000,00	165 000,00
			A02500 Réunions du CA	27 000,00	27 000,00
	LIS.7439		A02200 Matériel de bureau et services logistiques	-450 000,00	-450 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	450 000,00	450 000,00
10	**LIS.7443**	**25/06/2025**	B03010 Réseaux étendus	0,00	-1 800 000,00
			B03100 SIS	0,00	2 160 000,00
			B03101 Prüm	0,00	-3 000 000,00
			B03110 VIS	0,00	3 920 000,00
			B03111 EES	0,00	670 000,00
			B03120 Eurodac	-1 550 000,00	-2 290 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	1 970 000,00
			B03200 ECRIS	1 550 000,00	0,00
			B03810 Soutien extérieur	0,00	-1 630 000,00
11	**LIS.7486**	**10/07/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	-2 300 000,00
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	250 000,00	0,00
			B03100 SIS	0,00	-220 000,00
			B03101 Prüm	0,00	-550 000,00
			B03111 EES	0,00	7 600 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	-1 080 000,00
			B03120 Eurodac	0,00	-580 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	1 850 000,00
			B03200 ECRIS	0,00	60 000,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	-250 000,00	-1 000 000,00
			B03810 Soutien extérieur	0,00	-3 130 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	-650 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	-2 300 000,00
12	**LIS.7498**	**11/07/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-240 000,00	-240 000,00
			A02320 Frais juridiques	-35 000,00	-35 000,00

PUBLIC

			A02700 Services de soutien administratif externe	275 000,00	275 000,00
13	**LIS.7513**	**30/07/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	1 900 000,00
			B03100 SIS	0,00	-1 450 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	-2 000 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	1 550 000,00
	LIS.7517		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	241 869,43	241 869,43
			B03120 Eurodac	-3 857 900,05	-3 857 900,05
			B03130 Interopérabilité	3 616 030,62	3 616 030,62
14	**LIS.7527**	**11/08/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	35 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-1 180 000,00
			B03111 EES	0,00	495 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	650 000,00
	LIS.7528		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	2 866 523,62	2 866 523,62
			B03100 SIS	-2 866 523,62	-2 866 523,62
15	**LIS.7540**	**26/08/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-1 201 000,00	-1 201 000,00
			A02600 Information et publications	500 000,00	500 000,00
			A02700 Services de soutien administratif externe	701 000,00	701 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-445 449,58	560 000,00
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	445 449,58	-560 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-600 000,00
			B03111 EES	0,00	565 000,00
			B03120 Eurodac	0,00	-811 800,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	715 000,00
			B03200 ECRIS	0,00	131 300,00
			B03801 Essais et transitions	0,00	500,00
16	**LIS.7569**	**26/09/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-2 500 000,00	-2 500 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	4 512 000,00
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	-300 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-300 000,00
			B03100 SIS	0,00	-250 000,00
			B03101 Prüm	0,00	28 000,00
			B03110 VIS	0,00	-1 500 000,00
			B03111 EES	2 500 000,00	695 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	-700 000,00
			B03120 Eurodac	0,00	-500 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	2 100 000,00
			B03200 ECRIS	0,00	285 000,00
			B03201 e-CODEX	0,00	190 000,00
			B03202 PC ECE	0,00	-1 500 000,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	0,00	10 000,00
			B03810 Soutien extérieur	0,00	230 000,00
			B03811 Conseils et études	0,00	-250 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	-250 000,00
	LIS.7571		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	212 500,00	212 500,00

			B03100 SIS	-212 500,00	-212 500,00
			B03112 ETIAS	-998 000,00	-998 000,00
			B03120 Eurodac	478 000,00	478 000,00
			B03200 ECRIS	520 000,00	520 000,00
17	**LIS.7597**	**22/10/2025**	B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	-100 000,00
			B03100 SIS	0,00	595 144,72
			B03111 EES	0,00	-173 558,43
			B03112 ETIAS	0,00	173 558,43
			B03202 PC ECE	0,00	-268 893,08
			B03810 Soutien extérieur	0,00	100 000,00
			B03811 Conseils et études	0,00	-150 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	-176 251,64
	LIS.7598		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-283 836,76	-283 836,76
			B03010 Réseaux étendus	-6 486,81	-6 486,81
			B03100 SIS	1 860 369,64	1 860 369,64
			B03110 VIS	-1 329 377,50	-1 329 377,50
			B03111 EES	-264 353,52	-264 353,52
			B03112 ETIAS	-1 699 738,42	-1 699 738,42
			B03120 Eurodac	283 484,10	283 484,10
			B03130 Interopérabilité	1 157 292,80	1 157 292,80
			B03200 ECRIS	282 646,47	282 646,47
18	**LIS.7628**	**27/10/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-35 000,00	-35 000,00
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	35 000,00	35 000,00
			A01301 Frais de mission	25 000,00	25 000,00
			A01500 Formation du personnel	-25 000,00	-25 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-30 000,00	-30 000,00
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	30 000,00	30 000,00
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-20 000,00	-20 000,00
			A02320 Frais juridiques	-110 000,00	-110 000,00
			A02600 Information et publications	130 000,00	130 000,00
19	**LIS.7631**	**13/11/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	-5 289,71
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	300 000,00	0,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-10 586,42
			B03100 SIS	0,00	-194 255,60
			B03101 Prüm	0,00	-330,59
			B03110 VIS	0,00	-286 973,18
			B03111 EES	2 551 000,00	477 673,26
			B03112 ETIAS	1 250 241,41	-27 618,98
			B03120 Eurodac	-6 739 241,41	-126 511,70
			B03130 Interopérabilité	2 970 000,00	208 326,08
			B03200 ECRIS	0,00	15 898,45
			B03201 e-CODEX	0,00	-1 797,99
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	-2 237,38

PUBLIC

			B03801 Essais et transitions	0,00	-188,80
			B03832 Formation à l'intention des États membres	-300 000,00	-4 094,52
			B03810 Soutien extérieur	250 000,00	0,00
			B03820 Groupes consultatifs	-250 000,00	4 756,02
			B03821 Autres réunions et missions	-11 000,00	-13 808,61
			B03822 Évaluations Schengen	-21 000,00	-32 960,33
	LIS.7635		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-249 182,94	-249 182,94
			B03100 SIS	-0,20	-0,20
			B03130 Interopérabilité	249 183,14	249 183,14
20	**LIS.7654**	**14/11/2025**	A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	-1 563,38	-1 563,38
			A01400 Visite médicale annuelle	1 563,38	1 563,38
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-100 000,00	-100 000,00
			A02320 Frais juridiques	-2 000,00	-2 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	102 000,00	102 000,00
21	**LIS.7666**	**20/11/2025**	A01301 Frais de mission	20 000,00	20 000,00
			A01500 Formation du personnel	-20 000,00	-20 000,00
22	**LIS.7663**	**21/11/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	3 847 106,53
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	275 927,52
			B03010 Réseaux étendus	0,00	814 772,43
			B03100 SIS	0,00	-2 037 756,47
			B03110 VIS	0,00	8 249 298,62
			B03111 EES	0,00	-36 644 266,37
			B03112 ETIAS	0,00	8 410 456,80
			B03120 Eurodac	0,00	3 304 709,14
			B03130 Interopérabilité	0,00	9 643 689,70
			B03200 ECRIS	0,00	718 922,03
			B03201 e-CODEX	0,00	41 436,21
			B03202 PC ECE	0,00	755 043,91
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	786 128,73
			B03801 Essais et transitions	0,00	4 537,20
			B03832 Formation à l'intention des États membres	0,00	102 386,11
			B03810 Soutien extérieur	0,00	1 665 617,38
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	61 990,53
23	**LIS.7676**	**25/11/2025**	A02500 Réunions du CA	24 000,00	24 000,00
			A02510 Autres réunions	-24 000,00	-24 000,00
24	**LIS.7681**	**28/11/2025**	B03010 Réseaux étendus	2 000 000,00	0,00
			B03100 SIS	-1 300 000,00	0,00
			B03101 Prüm	-22 528,99	0,00
			B03102 API-PNR	-1 697 802,00	0,00
			B03111 EES	8 289 923,84	0,00
			B03112 ETIAS	-2 199 631,60	0,00
			B03120 Eurodac	-4 500 000,00	0,00
			B03201 e-CODEX	192 720,08	0,00

			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	-132 398,96	0,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	-65 744,71	0,00
			B03810 Soutien extérieur	-40 424,35	0,00
			B03811 Conseils et études	-1 297,11	0,00
			B03820 Groupes consultatifs	-515 816,20	0,00
			B03821 Autres réunions et missions	-7 000,00	0,00
	LIS.7682		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-2 410 066,08	-2 410 066,08
			B03111 EES	2 410 066,08	2 410 066,08
25	**LIS.7713**	**11/12/2025**	A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-166 000,00	-166 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	166 000,00	166 000,00
26	**LIS.7715**	**12/12/2025**	A01100 Traitements et indemnités des AT	-1 204 247,44	-1 204 247,44
			A01110 Traitements et indemnités des AC	-590 946,85	-590 946,85
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	-29 986,30	-29 986,30
			A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	-364 694,97	-364 694,97
			A01301 Frais de mission	-1 098,58	-1 098,58
			A01401 Allocation de garderie	-23 000,00	-23 000,00
			A01402 École européenne	-8 509,08	-8 509,08
			A01403 Activités sociales	-157 081,45	-157 081,45
			A01500 Formation du personnel	-393 856,25	-393 856,25
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	-360 893,96	-360 893,96
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	-34 212,51	-34 212,51
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-9 653,17	-9 653,17
			A02320 Frais juridiques	-16 513,13	-16 513,13
			A02331 Frais de RH	-3 686,61	-3 686,61
			A02500 Réunions du CA	-869,08	-869,08
			A02510 Autres réunions	-208 403,79	-208 403,79
			A02600 Information et publications	-37 268,91	-37 268,91
			A02700 Services de soutien administratif externe	-642 568,56	-642 568,56
			A02800 Sécurité interne	-469 012,90	-469 012,90
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	4 975 890,65	-161 317,93
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	-140 569,29	18 885,12
			B03010 Réseaux étendus	-1 336 931,97	300 165,92
			B03100 SIS	107 225,92	1 713 840,81
			B03101 Prüm	0,00	296 589,32
			B03102 API-PNR	-1 170 000,20	0,00
			B03110 VIS	-976 878,70	-1 837 429,80
			B03111 EES	1 873 481,58	1 802 641,77
			B03112 ETIAS	478 869,70	2 198 789,09
			B03120 Eurodac	-642 081,59	-2 128 888,60
			B03130 Interopérabilité	178 741,66	1 553 147,83
			B03200 ECRIS	390 291,37	363 388,54
			B03201 e-CODEX	818 464,41	135 132,99
			B03202 PC ECE	0,00	-636 956,32

			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	72 451,45
			B03832 Formation à l'intention des États membres	0,00	101 827,83
			B03810 Soutien extérieur	0,00	659 059,02
			B03811 Conseils et études	0,00	34 943,31
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	69 918,66
			B03821 Autres réunions et missions	0,00	-3 311,59
			B03822 Évaluations Schengen	0,00	3 626,12
27	**LIS.7742**	**16/12/2025**	A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-53 118,74	-53 118,74
			A02330 Autres dépenses courantes	53 118,74	53 118,74
	LIS.7743		A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-1 881,26	-1 881,26
			A02330 Autres dépenses courantes	1 881,26	1 881,26
28	**LIS.7748**	**18/12/2025**	A01120 Indemnités des END et des stagiaires	-4 994,62	-4 994,62
			A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	-39 081,17	-39 081,17
			A01400 Visite médicale annuelle	-90,40	-90,40
			A01401 Allocation de garderie	-49 788,06	-49 788,06
			A01403 Activités sociales	-5 226,78	-5 226,78
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	-599 459,45	-599 459,45
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	-0,13	-0,13
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	-8 847,00	-8 847,00
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-0,02	-0,02
			A02320 Frais juridiques	-25 000,00	-25 000,00
			A02500 Réunions du CA	-21 834,38	-21 834,38
			A02510 Autres réunions	-1 405,00	-1 405,00
			A02600 Information et publications	-19 585,87	-19 585,87
			A02700 Services de soutien administratif externe	-235 351,05	-235 351,05
			A02800 Sécurité interne	-40 566,37	-40 566,37
			B03111 EES	1 051 230,30	1 051 230,30
29	**LIS.7751**	**19/12/2025**	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	331 334,83
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	-4 141,11
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-383 768,34
			B03110 VIS	0,00	194 183,24
			B03111 EES	0,00	-359 187,77
			B03112 ETIAS	0,00	171 064,62
			B03120 Eurodac	0,00	573 988,28
			B03130 Interopérabilité	0,00	-343 806,78
			B03200 ECRIS	0,00	-150 907,21
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	-63 168,53
			B03810 Soutien extérieur	0,00	32 975,42
			B03820 Groupes consultatifs	0,00	-123,74
			B03821 Autres réunions et missions	0,00	2 009,57
			B03822 Évaluations Schengen	0,00	-452,48
30	**LIS.7761**	**19/12/2025**	A01403 Activités sociales	-3 603,99	-3 603,99

PUBLIC

			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	-4 194,20	-4 194,20
			A02330 Autres dépenses courantes	-10 100,00	-10 100,00
			A02700 Services de soutien administratif externe	-18 759,49	-18 759,49
			A02800 Sécurité interne	-256,61	-256,61
			B03100 SIS	301 766,08	0,00
			B03110 VIS	-281 816,77	0,00
			B03111 EES	-254 451,55	0,00
			B03112 ETIAS	24 082,15	0,00
			B03120 Eurodac	26 186,33	12 101,18
			B03130 Interopérabilité	24 082,13	1 154,59
			B03200 ECRIS	259 549,19	23 658,52
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	-503,24	0,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	-38 776,51	0,00
			B03820 Groupes consultatifs	-23 203,52	0,00

RESULTAT BUDGETAIRE ET ANNULATION DE CREDITS

(en millions d'EUR)

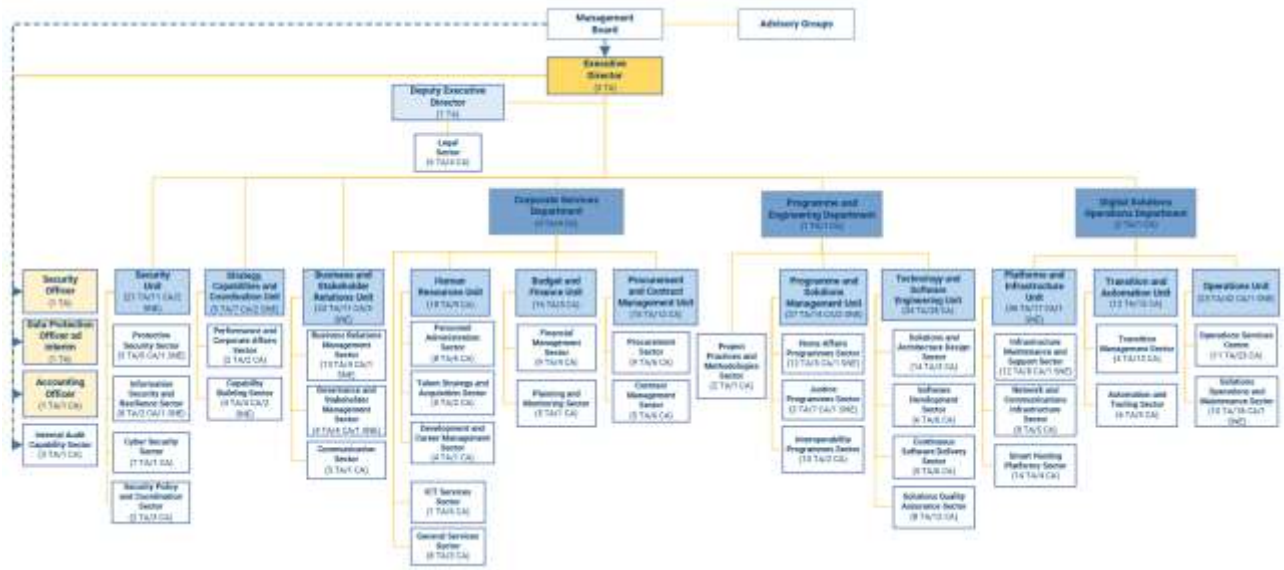
Résultat budgétaire	2023	2024	2025
Réserve provenant de l'excédent des exercices précédents (+)	0,000	0,000	0,000
Recettes effectivement reçues (+)	315,600	287,221	361,982
Paiements effectués (-)	– 280,676	– 265,430	-393,214
Report de crédits (-)	– 93,314	– 101,822	-63,698
Annulation de crédits reportés (+)	0,813	1,913	0,269
Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	58,685	80,081	94,930
Différences de taux de change (+/-)	– 0,000	– 0,000	– 0,000
Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)	26,282	1,108	1,963
Total	**1,108**	**1,963**	**0,269**

PUBLIC

ANNEXE III: ORGANIGRAMME

L'organigramme décrit la structure organisationnelle de l'eu-LISA jusqu'au niveau sectoriel, y compris les fonctions spéciales énumérées dans son règlement fondateur et les subdivisions individuelles qui ne font partie d'aucune unité.

Le 16 mars 2025, l'Agence a remanié sa structure organisationnelle afin d'améliorer son efficacité, de renforcer la conformité et de mieux remplir sa mission et ses objectifs. Afin d'améliorer la coordination globale de la planification et de favoriser cette nouvelle façon de travailler, cette réorganisation a notamment donné lieu à la création de plusieurs nouveaux secteurs axés sur la planification et le suivi, les pratiques et méthodologies de projet, ainsi qu'un secteur consacré aux programmes d'interopérabilité. En outre, certains secteurs plus importants ont été divisés en deux unités, par exemple l'unité «Ingénierie technologique et logicielle» et l'unité «Ressources humaines», tandis que, pour d'autres, les tâches ou les liens hiérarchiques ont été réattribués à d'autres entités, par exemple le bureau de liaison et le pôle d'expertise «Solutions».



Sources: Sysper et organigramme. Date de référence: 31 décembre 2025

PUBLIC

ANNEXE IV: TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS[36]

le tableau des effectifs initial de l'eu-LISA pour 2025 comprenait **473 postes autorisés,** dont 269 agents temporaires (AT), 193 agents contractuels (AC) et 11 experts nationaux détachés (END), ce qui représente une augmentation du personnel de près de 13 % par rapport à 2024.

Effectifs	Autorisés pour 2025 (AT, AC, END) dans le cadre du budget de l'UE	Pourvus au 31.12.2025	Taux d'occupation au 31.12.2025[37]
Agents temporaires (AT)	**269**	**229**	**85,13 %**
Administrateurs (AD)	216	178	82,41 %
Assistants (AST)	53	51	92,23 %
Assistants/Secrétaires (AST/SC)	-	-	—
Agents contractuels (AC)[38]	**193**	**180**	**93,26 %**
Experts nationaux détachés (END)[39]	**11**	**9.7**	**88,18 %**
Total	**473**	**418.7**	**88,52 %**
Sources: Tableau des effectifs et Sysper Date de référence: 31 décembre 2025			

Catégorie d'AD et grade	Agents temporaires	Catégorie d'AST et grade	Agents temporaires
AD 16	-	**S/O**	—
AD 15	-	**AST 11**	—
AD 14	2	**AST 10**	
AD 13	3	**AST 9**	1
AD 12	5	**AST 8**	6
AD 11	10	**AST 7**	10
AD 10	15	**AST 6**	12
AD 9	26	**AST 5**	9
AD 8	32	**AST 4**	11
AD 7	16	**AST 3**	4
AD 6	51	**AST 2**	-
AD 5	56	**AST 1**	-
Total AD	**216**	**Total AST**	**53**
Sources: Tableau des effectifs Date de référence: 31 décembre 2025			

INFORMATIONS SUR LES NIVEAUX D'ENTREE POUR CHAQUE TYPE DE POSTE

Le tableau ci-après présente les niveaux auxquels les fonctions clés reprises par la Commission sont

[36] Le tableau des effectifs de l'eu-LISA comprend les agents temporaires (AT) et les agents contractuels (AC), sans postes pour les fonctionnaires.

[37] Le taux d'occupation inclut seulement les postes autorisés et le personnel employé au 31 décembre 2025.

[38] Les AC travaillent généralement sur des projets spécifiques pour une durée déterminée, pour combler des lacunes temporaires pendant des absences de longue durée ou pour faire face à l'augmentation de la charge de travail accrue pendant des périodes limitées.

[39] Les END sont envoyés à l'eu-LISA par les autorités nationales des États membres de l'UE pour accomplir des tâches spécialisées afin de garantir l'alignement des opérations et des services de l'eu-LISA sur les besoins des utilisateurs finaux.

PUBLIC

représentées au sein de l'eu-LISA. En cas de différence entre la terminologie de la Commission et celle de l'eu-LISA, ce sont les titres de postes internes qui sont indiqués. Les grades de base qui sont plus élevés que ceux mentionnés à l'article 53 du régime applicable aux autres agents de l'UE (RAAA) sont dus aux recrutements durant la phase de lancement de l'Agence, lorsque des grades plus élevés étaient attribués dans le tableau des effectifs de l'eu-LISA.

Fonctions clés	Type de contrat	Fonctions clés	Type de contrat
Chef de service (niveau 2)	AT	AD 12	Administration/opérations
Chef d'unité (niveau 3)	AT	AD 9	Administration/opérations
Chef de secteur (niveau 4) (pas de rôle de chef d'entité)	AT	AD 5, AD 6, AD 7	Administration/opérations
Administrateur principal	AT	AD 7	Administration/opérations
Administrateur	AT, AC	AD 5, AD 6, GF IV	Administration/opérations
Chef du département «Services institutionnels»	AT	AD 12	Administration
Chef de l'unité «Ressources humaines»	AT	AD 9	Administration
Chef de l'unité «Budget et finances»	AT	AD 10	Neutre
Chef de la structure d'audit interne	AT	AD 9	Administration/neutre
Agent comptable	AT	AD 9	Neutre
Délégué à la protection des données	AT	AD 8	Administration
Assistant personnel du directeur exécutif	AT	AST 5	Administration
Secrétaires/assistants des chefs de département/d'unité	AT, AC	AST 3, GF II	Administration/opérations

EXERCICE D'EVALUATION COMPARATIVE ET D'EXAMEN ANALYTIQUE

L'eu-LISA a mené son exercice annuel d'analyse comparative conformément à la méthodologie approuvée en 2014 par les chefs d'administration des agences de l'UE, laquelle a été élaborée en adaptant, en affinant et en développant la méthodologie d'évaluation de la Commission. L'examen analytique classe les ressources humaines en fonction du rôle organisationnel de chaque poste. L'objectif de l'exercice est de montrer le nombre de postes de «soutien administratif et de coordination», «opérationnels» et «neutres» dans toutes les entités organisationnelles.

Cet examen a porté sur l'ensemble des postes au sein d'eu-LISA, et les résultats de l'analyse comparative de 2025 font apparaître une baisse (de 2,2 %) de la part des postes opérationnels (passant de 70,6 % à 68,4 %), les activités opérationnelles générales ayant diminué de 2,7 %, tandis que la coordination de haut niveau et la gestion des programmes ont augmenté de 0,3 %. Le pourcentage de postes administratifs et de coordination a augmenté de 2,1 %, passant de 18,6 % à 20,7 % en raison du taux d'occupation élevé des postes de courte durée (autorisés par le directeur exécutif). Le nombre de postes neutres a augmenté de 0,2 %, passant de 10,7 % à 10,9 %.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2024 (%)	2025 (%)	Différence
Soutien administratif et coordination	**18,6 %**	**20,7 %**	**+2,1 %**
soutien administratif	13,9 %	15,3 %	+1,4 %
coordination	4,7 %	5,4 %	+0,7 %
Opérationnel	**70,6 %**	**68,4 %**	**-2,2 %**
coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	5,7 %	6 %	+0,3 %
gestion et mise en œuvre de programmes	3,1 %	3,4 %	+0,3 %
évaluation et analyse d'impact	0 %	0 %	0 %
opérationnel général	61,8 %	59,1 %	-2,7 %
Neutre	**10,7 %**	**10,9 %**	**+0,2 %**

PUBLIC

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2024 (%)	2025 (%)	Différence
finances/contrôle	10,7 %	10,9 %	+0,2 %
linguistique	0 %	0 %	0 %

L'Agence a également évalué les postes occupés par des fournisseurs de services externes (personnel contractuel travaillant sur site), avec les résultats suivants: diminution de 18 % de la part des postes d'appui administratif et de coordination, qui passe de 52,05 % à 34,05 %; augmentation de 16,83 % du nombre global de postes liés aux activités opérationnelles, qui est passé de 45,89 % à 62,72 %, tandis que le nombre de postes consacrés à la gestion des programmes a diminué de 2,52 %. La part de postes neutres a augmenté de 1,17 %, passant de 2,05 % à 3,23 %. Ces changements s'expliquent par l'amélioration de la gestion des aides extérieures, qui a permis de mettre en évidence plusieurs sources de financement externes, contrairement à la situation observée en 2024.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2024 (%)	2025 (%)	Différence
Soutien administratif et coordination	**52,05 %**	**34,05 %**	**-18,00 %**
soutien administratif	30,14 %	18,64 %	-11,50 %
coordination	21,92 %	15,41 %	-6,51 %
Opérationnel	**45,89 %**	**62,72 %**	**+16,83**
coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	0 %	0 %	0 %
gestion et mise en œuvre de programmes	7,53 %	5,02 %	-2,52 %
évaluation et analyse d'impact	2,05 %	1,08 %	-0,98 %
opérationnel général	36,30 %	56,63 %	+20,33 %
Neutre	**2,05 %**	**3,23 %**	**-1,17 %**
finances/contrôle	2,05 %	3,23 %	-1,17 %
linguistique	0 %	0 %	0 %

REGLES D'EXECUTION RH ADOPTEES

En juillet, le conseil d'administration a adopté en vue d'une mise en œuvre par analogie des règles concernant le nouveau guide des missions. En novembre, l'Agence a adopté un rectificatif à la suite d'une communication de la Commission.

SYSTEMES DE CONGE COMPENSATOIRE

Conformément au rapport concernant la décharge 2011 du Parlement européen, toutes les agences de l'UE sont tenues de rendre compte du nombre de jours de congé autorisés pour chaque grade dans le cadre des systèmes d'horaires flexibles et de congé compensatoire.

L'Agence offre ses services aux États membres de façon continue (24 h/24 et 7 j/7), ce qui signifie qu'une partie de son personnel travaille en équipes ou est d'astreinte. Parfois, les interventions sur les systèmes d'information administrés par l'eu-LISA exigent que les travaux soient effectués en dehors des heures de bureau, y compris la nuit ou les jours fériés. En conséquence, la compensation des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du système d'horaires flexibles ou durant les interventions du personnel d'astreinte est une caractéristique qui fait partie intégrante du fonctionnement quotidien de l'Agence.

Par ailleurs, afin de compenser la charge de travail supplémentaire liée à la mise en service du VIS4 et du BMS partagé les 19 et 20 mai 2025, ainsi que de l'EES le 12 octobre 2025, une indemnité exceptionnelle pour heures supplémentaires a été accordée aux membres du personnel participant à ces projets. Le tableau ci-après présente les congés (en nombre de jours) accordés en compensation des heures supplémentaires, ventilés par groupe de fonctions, ainsi que le nombre moyen de jours compensés. Cette vue d'ensemble n'inclut pas les membres du personnel d'astreinte, étant donné que ce personnel bénéficie d'une compensation financière. Toutefois, les END bénéficient d'une compensation sous forme de congés, dans le cadre du système d'horaires flexibles ou d'heures supplémentaires, en fonction du nombre d'heures ou de jours à compenser en fonction du service d'astreinte.

Groupe de fonctions	Compensation	Total de jours utilisés	Nombre de personnes	Nombre moyen de jours		Groupe de fonctions	Compensation	Total de jours utilisés	Nombre de personnes	Nombre moyen de jours
AT AD	heures supplémentaires	53,5	22	2,4		**AC GF II**	heures supplémentaires	0	0	0
	horaires flexibles	727,5	104	7			horaires flexibles	12	1	12
AT AST	heures supplémentaires	7,5	4	1,9		**AC GF III**	heures supplémentaires	11,5	6	1,9
	horaires flexibles	216,5	34	6,4			horaires flexibles	273,5	52	5,3
END	heures supplémentaires	21	2	10,5		**AC GF IV**	heures supplémentaires	79,5	40	2
	horaires flexibles	76	11	6,9			horaires flexibles	785	112	7
Total		**2 263,5**	**388**	**5,8**						

PUBLIC

ANNEXE V: RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES PAR ACTIVITE

RESSOURCES HUMAINES PAR ACTIVITE

Sur un total de 473 postes, 260,1 équivalents temps plein (ETP) (68,4 %) ont été utilisés pour des activités opérationnelles et 41,1 ETP (10,9 %) pour des activités financières et de passation de marchés connexes. 78,8 ETP (20,7 %) ont été utilisés pour des activités horizontales (coordination générale et soutien administratif). Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des effectifs de l'eu-LISA dans le cadre de la proposition législative, comme autorisé dans le budget pour 2025 conformément au tableau des effectifs.

Domaine d'activité	Situation réelle en 2025[40]			Autorisés pour 2025[41]		
	AT	AC	END	AT	AC	END
Règlement eu-LISA	**132**	**56**	**8**	**142**	**57**	**11**
Personnel de référence	107	29	6	113	30	9
Version révisée du règlement eu-LISA (personnel supplémentaire)	19	27	2	23	27	2
Postes de cybersécurité accordés en 2023	6	-	-	6	-	-
Règlements spécifiques au système (adoptés)	**97**	**110**	**-**	**127**	**136**	**-**
EES	29	-	-	32	-	-
ETIAS	6	30	-	7	35	-
ECRIS-TCN	-	4	-	-	5	-
e-CODEX	2	2	-	2	3	-
Soutien aux transporteurs EES-ETIAS[42]	-	19	-	-	21	-
Interopérabilité	23	28	-	24	31	-
Refonte du SIS (retours et frontières)	-	2	-	-	4	-
Version révisée du VIS	5	6	-	6	6	-
PC des ECE	5	-	-	8	-	-
Numérisation des visas	1	-	-	1	1	-
Refonte d'Eurodac	12	15	-	15	20	-
Règlements sur le filtrage	6	2	-	13	6	-
Routeur central Prüm	5	-	-	7	-	-
Routeur API-PNR	3	2	-	12	4	-
Propositions législatives en attente d'adoption	-	-	-	-	-	-
DTA	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires	**-**		**-**	**-**	**-**	**-**
Postes temporaires[43]	-	14	-	-	-	-
Total	**229**	**180**	**8**	**269**	**193**	**11**

Source: Sysper Date de référence: 31 décembre 2025

[40] Personnel en place, à l'exclusion des offres d'emploi émises.

[41] Le nombre total de postes tel qu'il a été arrêté par l'autorité budgétaire.

[42] Ces postes sont temporairement attribués à l'eu-LISA par Frontex pour une période de trois ans allant de 2025 à 2027.

[43] Les postes temporaires pour les AC permettent de répondre à des besoins opérationnels urgents ; ils sont financés par les économies budgétaires réalisées grâce à la baisse du taux d'occupation.

PUBLIC

DEPENSES SELON L'ETABLISSEMENT DES COUTS PAR ACTIVITE

L'établissement des coûts par activité permet de déterminer les coûts totaux pour chaque système géré par l'eu-LISA. Les dépenses totales des systèmes comprennent:

- les dépenses directes, couvrant les coûts de maintenance et les coûts des projets;
- les dépenses liées au réseau;
- les dépenses horizontales, comprenant les coûts opérationnels liés à l'infrastructure partagée et la sécurité des systèmes, ainsi que les dépenses institutionnelles et horizontales, principalement les coûts de personnel et de fonctionnement.

La réaffectation des dépenses horizontales institutionnelles et opérationnelles se fonde sur les inducteurs de coûts suivants:

- les dépenses directes des systèmes;
- le temps (coût de la main-d'œuvre) alloué aux systèmes.

En 2025, l'Agence a exécuté un budget de 311 millions d'euros.

Vue d'ensemble de l'allocation des ressources par portefeuille 2025

Activité pluriannuelle	Prévu pour 2025[44]	Exécution effective en 2025	Écart budgétaire
Affaires intérieures	**138 346 012**	**150 326 563**	**+9 %**
Sécurité	**24 486 000**	**21 731 260**	**-12 %**
SIS	17 011 000	17 146 591	+1 %
Routeur Prüm	3 550 000	3 527 471	-1 %
Routeur API-PNR	3 925 000	1 057 198	-73 %
Frontières	**29 528 012**	**72 117 261**	**+144 %**
VIS	7 000 000	12 794 504	+83 %
EES	11 328 012	48 569 196	+329 %
ETIAS	11 200 000	10 753 562	-4 %
Asile	**68 732 000**	**32 705 218**	**-52 %**
Eurodac	68 732 000	32 705 218	-52 %
Interopérabilité	**15 600 000**	**23 772 824**	**+52 %**
Justice	**5 752 019**	**10 963 044**	**+91 %**
ECRIS	1 961 019	6 160 860	+214 %
e-CODEX	1 291 000	2 302 184	+78 %
PC des ECE	2 500 000	2 500 000	—
Infrastructure	**55 973 000**	**48 333 236**	**-14 %**
Infrastructure de systèmes partagés (y compris l'UCS)	**35 573 000**	**37 270 168**	**+14 %**
Réseaux	**20 400 000**	**11 063 068**	**-46 %**
Activités de soutien opérationnel	**15 923 000**	**14 515 764**	**-9 %**
Activités de soutien opérationnel	14 170 000	13 590 783	-4 %
Sécurité des systèmes et continuité des activités	2 000 000	1 867 026	-7 %
Essais et transition			—
Formation à l'intention des États membres	1 200 000	545 479	-55 %
Soutien externe	10 970 000	11 178 279	+2 %
Réunions et missions	1 753 000	924 980	-47 %

[44] Sur la base du DOCUP 2025-2027, annexe II et fiche financière

PUBLIC

Groupes consultatifs	1 622 000	832 980	-49 %
Autres réunions et missions	80 000	62 000	-23 %
Évaluations Schengen	51 000	30 000	-41 %
Total du titre 3	**215 994 031**	**224 138 607**	**+4 %**
Activités institutionnelles	**94 987 934**	**86 843 200**	**-9 %**
Gouvernance et conformité	550 000	20 277	-96 %
Gestion des parties prenantes et communication	2 263 000	2 630 617	+16 %
Sécurité et continuité des activités institutionnelles	3 859 000	5 549 164	+44 %
Gestion des ressources humaines	58 276 965	49 752 171	-15 %
Budget, finances et passation de marchés	624 100	1 175 119	+88 %
Services juridiques	694 000	505 487	-27 %
Soutien institutionnel	28 720 869	27 210 365	-5 %
Total titres 1 et 2			
Total	**310 981 965**	**310 981 808**	**—**

PUBLIC

ANNEXE VI: CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET ACCORDS DE NIVEAU DE SERVICE

En 2024, l'eu-LISA a été chargée de la conception, du développement et de la gestion opérationnelle de la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête (PC des ECE)[45]. L'Agence recevra un total de **13 884 000 millions d'EUR** au titre de la convention de contribution conclue avec la Commission sur la base de l'article 7 du règlement financier[46].

					en millions d'EUR et ETP				
Informations générales					**Incidences financières et sur les RH**				
Convention de contribution: PC des ECE									
Signature	**Montant total**	**Durée**	**Contrepartie**	**Brève description**		**2024**		**2025**	
17 mai 2024	13 884	48 mois	DG JUST	conception, développement et fonctionnement de la PC des ECE	**Montant**	**Crédits d'engagement**	**Crédits de paiement**	**Crédits d'engagement**	**Crédits de paiement**
						3,608	**3,608**	**4,116**	**4,116**
					AT/AC	**4**		**8**	
					END	**0**		**0**	

[45] Règlement (UE) 2023/969 du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête et modifiant le règlement (UE) 2018/1726, JO L 132 du 17.5.2023, p. 1-20.

[46] La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signé le 17 mai 2024.

PUBLIC

ANNEXE VII: GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'incidence des problèmes environnementaux sur les performances organisationnelles augmente en permanence, et au fil du temps, l'identification et la correction systématiques des lacunes détectées entraîneront une meilleure performance environnementale (et organisationnelle). Conformément aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et à la responsabilité qui incombe à l'Agence en matière d'administration publique durable, l'eu-LISA a mis en œuvre les mesures suivantes afin de réduire son empreinte environnementale:

- **Enregistrement EMAS.** L'eu-LISA a mis en œuvre son système de management environnemental (SME) fondé sur les principes du système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS) et du pacte vert pour l'Europe. En avril 2025, l'eu-LISA a reçu officiellement le certificat EMAS (valable jusqu'en avril 2028), confirmant la qualité de son SME, qui a été renforcé par des solutions de surveillance de l'environnement (par exemple, le réseau de capteurs environnementaux du centre de données de Strasbourg, le système de gestion des bâtiments fondé sur l'IA à Tallinn) et la sensibilisation à l'environnement.
- **Accroître la sensibilisation et améliorer la culture environnementale:** L'Agence a organisé 15 sessions de sensibilisation et ateliers internes, publié son rapport sur l'analyse environnementale ainsi qu'une fiche d'information sur les résultats relatifs à l'empreinte carbone, présentant les progrès réalisés par eu-LISA au regard de ses objectifs environnementaux, en détaillant à la fois les actions et mesures passées ainsi que la définition d'objectifs pour l'avenir.
- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des centres de données de l'eu-LISA.** L'Agence a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives en matière d'infrastructures et de bâtiments verts, intégrant une conception économe en énergie et des considérations environnementales à long terme, par exemple le recours à de l'électricité verte et à un réseau de chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables (représentant plus de 97 % de l'énergie utilisée sur l'ensemble des sites en 2024). Afin d'améliorer la performance énergétique, l'eu-LISA a réalisé un audit énergétique à Strasbourg.

 Depuis 2023, l'eu-LISA met en œuvre un plan d'action en faveur de la sobriété énergétique afin de contribuer aux objectifs d'efficacité énergétique de l'UE à l'horizon 2030, en améliorant ses systèmes de chauffage et de climatisation afin de réduire la consommation d'énergie primaire et finale. Afin de réaliser des économies d'énergie, l'eu-LISA suit les indicateurs de performance pertinents et met en œuvre des améliorations pour remédier aux écarts constatés. En 2025, le plan d'action en matière de sobriété a été mis à jour afin d'inclure un plan d'efficacité énergétique pour les bâtiments tertiaires à Strasbourg.

 L'Agence a préparé un plan d'action visant à garantir le respect des normes environnementales et d'efficacité énergétique requises, conformément à la législation européenne applicable. À titre de solution à court terme, l'eu-LISA s'emploie à permettre une utilisation plus efficace de son infrastructure de refroidissement existante et a présenté une démonstration d'un système de refroidissement immersif à l'UC. L'Agence a poursuivi une étude visant à trouver une solution à moyen terme basée sur la géothermie afin de réduire son efficacité de l'utilisation de l'énergie (PUE) globale. Grâce à ces solutions, l'Agence prévoit de réduire sa PUE de 5 à 7 % et d'accroître la disponibilité du système et d'obtenir une puissance frigorifique supplémentaire.
- **Réduction des émissions de CO_2.** L'eu-LISA surveille et enregistre ses émissions de CO_2 depuis 2020. En 2024, l'Agence a considérablement amélioré ses calculs en utilisant la méthode du bilan carbone. En 2025, l'eu-LISA a continué de définir une stratégie neutre en carbone pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2030, conformément à la charte de l'EUAN sur la réduction des émissions de GES et la gestion responsable de l'environnement.

 En particulier, l'Agence a continué à promouvoir la visioconférence comme option par défaut, a optimiser l'organisation des missions (notamment en limitant le nombre de membres du personnel d'un même secteur participant à une même mission au même moment) et à réduire l'impact environnemental des déplacements. Plus de 80 % des missions organisées en 2025 ont respecté les règles d'écologisation énoncées dans les directives relatives aux missions.
- **Application de la stratégie en matière de marchés publics écologiques.** L'eu-LISA a poursuivi l'intégration des critères et des exigences de l'Union européenne en matière de marchés publics écologiques relatifs aux aspects environnementaux dans les nouvelles procédures de passation de marchés concernant les marchés prioritaires, tels que définis dans la politique en matière de marchés publics écologiques, tout en développant des formations ciblées. Le nombre de formations prévu a été

PUBLIC

atteint en 2025.

- **Prévention, tri et recyclage des déchets.** L'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle approche en matière de gestion des déchets afin de se conformer à la réglementation et de réduire son incidence environnementale, en mettant l'accent sur les flux de déchets issus des produits sur ses sites de Strasbourg, les types de déchets et les zones de collecte. L'Agence a porté le taux de valorisation des déchets à 100 % sur tous ses sites.
- **Promotion de l'économie circulaire et de la mobilité durable.** L'eu-LISA a continué à promouvoir un environnement de travail numérique, en intégrant les considérations environnementales dans toutes ses activités et tous ses projets (notamment en organisant des réunions et des événements durables et écologiques), en faisant don de matériel inutilisé (par exemple, du mobilier et du matériel informatique) et en atteignant un taux de valorisation de 100 % pour le mobilier et de 81 % pour l'ensemble des déchets matériels.

PUBLIC

ANNEXE VIII: COMPTES ANNUELS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Écart
Actifs non courants	**202 264 379**	**182 547 233**	**19 717 146**
Logiciels informatiques	92 997 460	40 052 009	52 945 451
Immobilisations incorporelles en construction	36 093 780	76 067 101	(39 973 321)
Immobilisations incorporelles	129 091 240	116 119 110	12 972 130
Terrains et bâtiments	39 764 553	32 522 540	7 242 013
Installations et équipement	612 348	134 054	478 294
Mobilier et véhicules	301 778	285 719	16 059
Matériel informatique	29 490 664	30 891 234	(1 400 570)
Autres installations	2 528 497	2 158 127	370 370
Propriétés immobilières, usines et équipement	72 697 840	65 991 674	6 706 166
Créances avec contrepartie directe non courantes	475 299	436 449	38 850
Actifs courants	**95 335 672**	**131 644 304**	**(36 308 632)**
Montants dus par des clients	57 146	-	57 146
Charges reportées	25 435 795	21 004 146	4 431 649
Autres créances avec contrepartie directe	60 376 293	101 263 852	(40 887 559)
Créances avec contrepartie directe courantes	85 869 234	122 267 998	(36 398 764)
Créances de TVA	3 050 695	1 777 926	1 272 769
Contribution des pays associés à Schengen	6 415 743	7 598 380	(1 182 637)
Créances à recouvrer sans contrepartie directe	**9 466 438**	**9 376 306**	**90 132**
Actifs	**297 600 051**	**314 191 537**	**(16 591 486)**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Écart
Actif net	**150 563 652**	**184 169 087**	**(33 605 435)**
Excédent cumulé	184 169 088	250 672 571	(66 503 483)
Résultat économique de l'exercice (+ profit - déficit)	(33 605 436)	(66 503 484)	32 898 048
Passifs courants	**147 036 399**	**130 022 450**	**17 013 949**
Dettes courantes	22 227 395	21 116 922	1 110 473
Comptes créditeurs avec entités consolidées	6 677 050	5 257 497	1 419 553
Comptes créditeurs	28 904 445	26 374 419	2 530 026
Charges à payer et produits à reporter	118 131 954	103 648 031	14 483 923
Passifs	**297 600 051**	**314 191 537**	**(16 591 486)**

COMPTE DE RESULTAT

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Écart
Recettes	**357 550 530**	**279 137 363**	**78 413 167**
Contribution de l'UE	338 851 385	258 460 073	80 391 312
Contribution des pays de l'AELE	18 692 244	20 653 572	(1 961 328)
Autres revenus d'exploitation hors opérations d'échange	3 146	-	3 146
Produits des opérations sans contrepartie directe	357 546 775	279 113 645	78 433 130

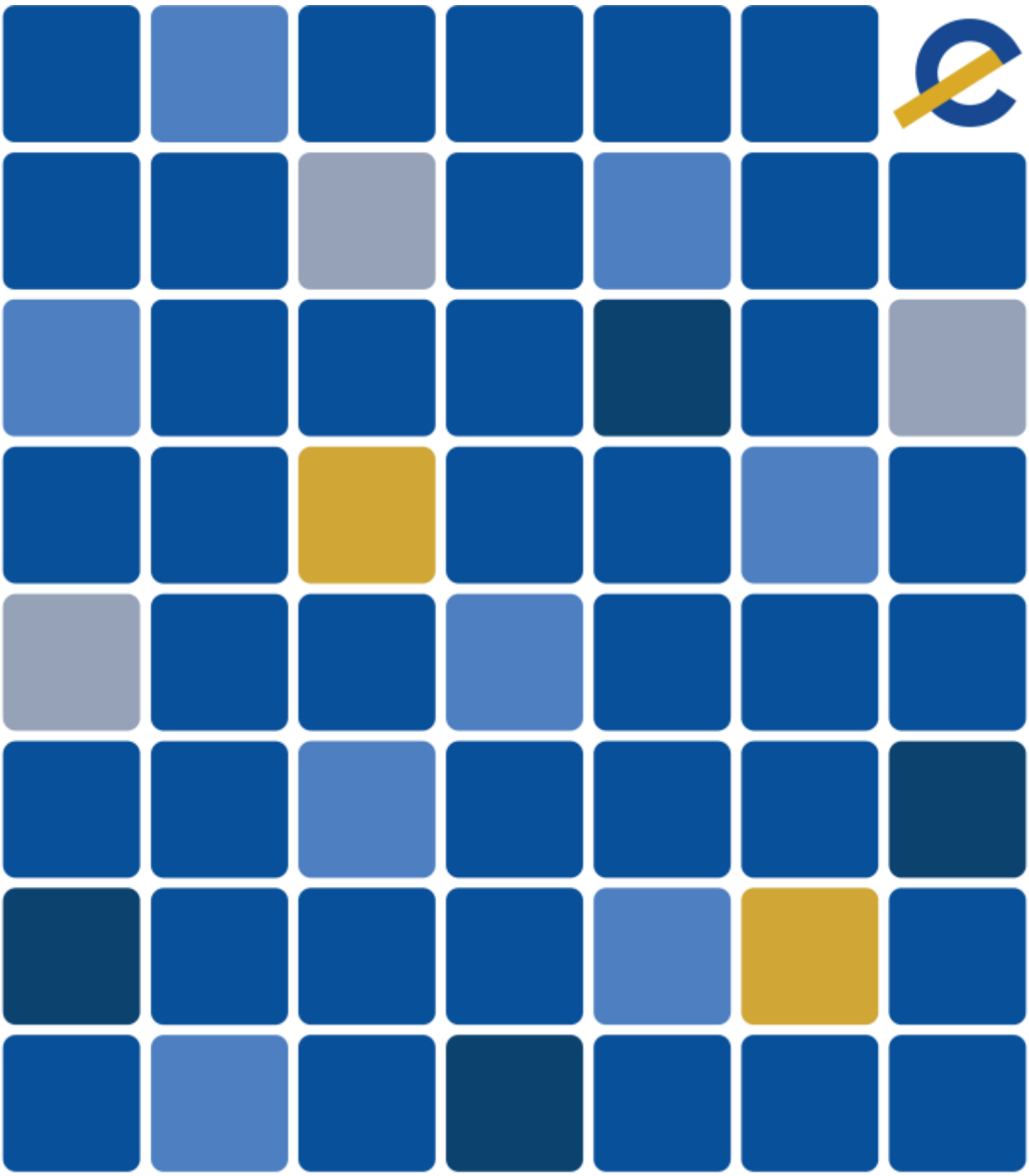
PUBLIC

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Écart
Recettes administratives provenant d'entités consolidées	-	3 366	(3 366)
Recettes diverses	3 755	20 352	(16 597)
Produits des opérations avec contrepartie directe	3 755	23 718	(19 963)
Dépenses	**(391 155 966)**	**(345 640 847)**	**(45 515 119)**
Dépenses opérationnelles	(257 303 372)	(212 786 598)	(44 516 774)
Dépenses de personnel	(47 002 535)	(42 124 371)	(4 878 164)
Charges financières en cas de retard de paiement	(337 113)	(11 074)	(326 039)
Dépenses administratives et informatiques	(12 135 505)	(12 527 442)	391 937
Autres dépenses des fournisseurs de services externes	(6 967 343)	(6 182 814)	(784 529)
Dépenses avec entités consolidées	(6 720 456)	(4 658 984)	(2 061 472)
Dépenses liées aux immobilisations	(58 684 416)	(66 524 430)	7 840 014
Frais liés aux contrats de location simple	(2 005 221)	(824 821)	(1 180 400)
Dispositions juridiques	(5)	(313)	308
Pertes de change	(133 852 594)	(132 854 249)	(998 345)
Dépenses administratives	**(257 303 372)**	**(212 786 598)**	**(44 516 774)**
Résultats économiques de 2025	**(33 605 436)**	**(66 503 484)**	**32 898 048**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (METHODE INDIRECTE EN EUROS)

	2025	2024
Activités de fonctionnement	**69 140 432**	**41 385 858**
Résultat économique de l'exercice - profits/(pertes)	(33 605 436)	(66 503 484)
Amortissements des immobilisations incorporelles	24 836 896	24 382 699
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	24 625 239	36 753 592
Augmentation/(diminution) des provisions	-	(49 000)
(Augmentation)/diminution des préfinancements	(38 849)	(281 874)
(Augmentation)/diminution des préfinancements/dépôts à long terme	36 308 632	(1 711 840)
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	15 594 397	44 645 872
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	1 419 553	4 149 893
Augmentation/(diminution) des dettes liées à des entités UE consolidées	(33 605 436)	(66 503 484)
Activités d'investissement	**(69 140 432)**	**(41 385 858)**
(Augmentation des) immobilisations corporelles et incorporelles	(69 140 432)	(41 385 858)
Augmentation/(diminution) nette des liquidités et équivalents	**-**	**-**
Liquidités et équivalents en début de période	-	-
Liquidités et équivalents en fin de période	-	-

PUBLIC



Manuscrit achevé en juin 2026.

Première édition

Ni l'eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

© eu-LISA, 2026

Reproduction autorisée, moyennant mention de la fréquence et de la source à des fins de vérification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires de droits respectifs. L'eu-LISA ne détient pas le droit d'auteur en ce qui concerne les éléments suivants: icônes Adobe Stock.